



RECUEIL  
DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
DU  
DÉPARTEMENT

(Tome II)

# Réunion plénière du Conseil départemental de la Dordogne

Lundi 14 janvier 2019

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019



### DELIBERATIONS

(N° 19-01 au N° 19-07 )

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

## Orientations budgétaires 2019

---

*Lundi 14 janvier 2019 (matin)*

### PRESENTS :

M. PEIRO Germinal, Président

Mme ANGLARD

M. AUZOU

M. BAZINET

M. BENFEDDOUL

Mme BLANC LAJONIE

M. BOIDÉ

Mme BORDES

Mme BOUCAUD

M. BOURDEAU

Mme BOURRA

M. BOUSQUET

Mme CAPPELLE

Mme CHEVALLIER

M. CIPIERRE

Mme DE ALMEIDA

M. DELAGE

M. DELMARÈS

M. DOBBELS

M. DROIN

Mme FLAQUIÈRE

Mme GERVAISE

M. KARP

Mme LABARTHE

M. LAJUGIE

M. LAMONERIE

Mme LANGLADE

M. LOTTERIE

M. MAGNE

Mme MANET-CARBONNIÈRE

Mme MARSAT

Mme MARTY

M. MÉRILLOU

M. MOSSION

M. NADAL

M. NARDOU

Mme NEVERS

Mme PISTOLOZZI

Mme ROBERT-ROLIN

Mme SEDAN

M. TEILLAC

M. TESTUT

Mme VARAILLAS

Mme VEYSSIÈRE

Mme VEYSSIÈRE

M. ZACCARON

Régine

Jacques

Didier

Adib

Gaëlle

Thierry

Mireille

Christelle

Pascal

Francine

Dominique

Carline

Sylvie

Thierry

Corinne

Henri

Frédéric

Stéphane

Jean-Fred

Maryline

Nicole

Michel

Cécile

Michel

Bruno

Colette

Jean-Paul

Jean-Michel

Nathalie

Marie-Lise

Elisabeth

Serge

Laurent

Jeannik

Thierry

Juliette

Brigitte

Marie-Pascale

Annie

Christian

Michel

Marie-Claude

Colette

Marie-Rose

Armand

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DEFOULNY

Mme HUTH

Mme MAYAUD

M. PROTANO

Christel

Joëlle

Natacha

Pascal

La séance est ouverte à 9H50 et levée à 12H30.



**Lundi 14 janvier 2019 (après-midi)**

**PRESENTS :**

M. PEIRO Germinal, Président

Mme ANGLARD	Régine
M. BAZINET	Didier
Mme BLANC LAJONIE	Gaëlle
M. BOIDÉ	Thierry
Mme BORDES	Mireille
Mme BOUCAUD	Christelle
M. BOURDEAU	Pascal
Mme BOURRA	Francine
M. BOUSQUET	Dominique
Mme CAPPELLE	Carline
Mme CHEVALLIER	Sylvie
M. CIPIERRE	Thierry
Mme DE ALMEIDA	Corinne
M. DELAGE	Henri
M. DOBBELS	Stéphane
Mme FLAQUIÈRE	Maryline
Mme GERVAISE	Nicole
M. KARP	Michel
Mme LABARTHE	Cécile
M. LAJUGIE	Michel
M. LAMONERIE	Bruno
Mme LANGLADE	Colette
M. LOTTERIE	Jean-Paul
M. MAGNE	Jean-Michel
Mme MANET-CARBONNIÈRE	Nathalie
Mme MARSAT	Marie-Lise
Mme MARTY	Elisabeth
M. MÉRILLOU	Serge
M. MOSSION	Laurent
M. NADAL	Jeannik
M. NARDOU	Thierry
Mme NEVERS	Juliette
Mme PISTOLOZZI	Brigitte
Mme ROBERT-ROLIN	Marie-Pascale
Mme SEDAN	Annie
M. TEILLAC	Christian
M. TESTUT	Michel
Mme VARAILLAS	Marie-Claude
Mme VEYSSIÈRE	Colette
Mme VEYSSIÈRE	Marie-Rose
M. ZACCARON	Armand

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme DEFOULNY donne pouvoir à M. BOIDÉ (délibérations n° 1 à 7)

Mme MAYAUD donne pouvoir à M. MOSSION (délibérations n° 1 à 7)

Mme HUTH donne pouvoir à M. CIPIERRE (délibérations n° 1 à 7)

M. PROTANO n'a pas donné pouvoir

M. BENFEDDOUL n'a pas donné pouvoir

M. AUZOU donne pouvoir à Mme VARAILLAS (délibérations n° 1 à 7)

M. DELMARÈS donne pouvoir à Mme Cécile LABARTHE (délibérations n° 1 à 7)

M. KARP donne pouvoir à Mme LANGLADE à partir de 15H30 (délibérations n° 1 à 7)

M. TEILLAC donne pouvoir à M. DROIN à partir de 15H40 (délibérations n° 1 à 7)

M. TESTUT donne pouvoir à Mme BORDES à partir de 16H30 (délibérations n° 2 à 7)

M. MERILLOU donne pouvoir à Mme MARSAT à partir de 16H45 (délibérations n° 5 à 7)

M. BOURDEAU donne pouvoir à Mme NEVERS à partir de 16H50 (délibérations n° 6 et 7)

Mme MANET-CARBONNIÈRE donne pouvoir à Mme ANGLARD à partir de 17H00 (délibérations n° 6 et 7)

M. LOTTERIE donne pouvoir à M. MAGNE à partir de 17H05 (délibération n° 7)

**Travaux en commission de 14H30 à 15H30. La séance est ouverte à 15H30 et levée à 17H20.**



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

#### Délibération n° 19-01 du 14 janvier 2019 Rapport général.

DATE DE LA CONVOCATION : 2 janvier 2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier BAZINET, Gaëlle BLANC-LAJONIE, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Corinne DE ALMEIDA, Henri DELAGE, Stéphane DOBBELS, Jean-Fred DROIN, Maryline FLAQUIÈRE, Nicole GERVAISE, Cécile LABARTHE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Marie-Lise MARSAT, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Thierry NARDOU, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Marié-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Michel TESTUT, Marie-Claude VARAILLAS, Colette VEYSSIÈRE, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON, Régine ANGLARD.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Jacques AUZOU	pouvoir à	Marie-Claude VARAILLAS	Christel DEFOULNY	pouvoir à	Thierry BOIDÉ
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE
Michel KARP	pouvoir à	Colette LANGLADE	Natacha MAYAUD	pouvoir à	Laurent MOSSION
Christian TEILLAC	pouvoir à	Jean-Fred DROIN			

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR :

Adib BENFEDDOUL, Pascal PROTANO

RAPPORTEUR : Jeannik NADAL

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Pour : 48

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 2

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

---

Délibération n° 19-01 du 14 janvier 2019

Rapport général.

---

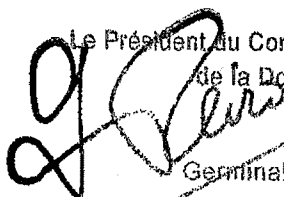
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème, 3ème, 4ème, 5ème, 6ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE des orientations budgétaires 2019 telles que présentées dans le rapport du Président du Conseil départemental et ses annexes.

  
Le Président du Conseil départemental  
de la Dordogne  
Germain PEIRO

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

#### Délibération n° 19-02 du 14 janvier 2019

#### Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du Département de la Dordogne.

DATE DE LA CONVOCATION : 2 janvier 2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier BAZINET, Gaëlle BLANC-LAJONIE, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Corinne DE ALMEIDA, Henri DELAGE, Stéphane DOBBELS, Jean-Fred DROIN, Maryline FLAQUIÈRE, Nicole GERVAISE, Cécile LABARTHE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Marie-Lise MARSAT, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Thierry NARDOU, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Marie-Claude VARAILLAS, Colette VEYSSIÈRE, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON, Régine ANGLARD.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Jacques AUZOU	pouvoir à	Marie-Claude VARAILLAS	Christel DEFOULNY	pouvoir à	Thierry BOIDÉ
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE
Michel KARP	pouvoir à	Colette LANGLADE	Natacha MAYAUD	pouvoir à	Laurent MOSSION
Christian TEILLAC	pouvoir à	Jean-Fred DROIN	Michel TESTUT	pouvoir à	Mireille BORDES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR :

Adib BENFEDDOUL, Pascal PROTANO

RAPPORTEUR : Stéphane DOBBELS

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Pour : 48

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 2



# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

---

Délibération n° 19-02 du 14 janvier 2019

Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein  
du Département de la Dordogne.

---

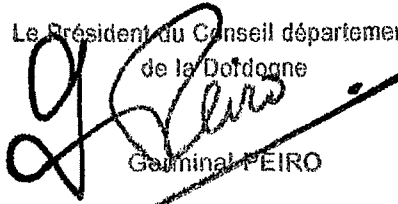
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la 1ère Commission,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

**PREND ACTE** du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département de la Dordogne, établi à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires 2019, présentant la politique de ressources humaines en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que les politiques menées sur son territoire en faveur de cette égalité et proposant des actions à mener visant à poursuivre cette politique d'égalité entre les femmes et les hommes au sein du Département.

Le Président du Conseil départemental  
de la Dordogne  
  
Gaurminal PEIRO

# Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au Département de la Dordogne



Décembre 2018

Acquise en droit, l'égalité entre les femmes et les hommes est une préoccupation politique, sociale et éthique. C'est également un combat au quotidien, pour les rémunérations, l'égal accès aux responsabilités ou encore la conciliation des temps privés et professionnels. Par la reconnaissance des compétences et talents de chacun et chacune, l'égalité permet l'enrichissement des points de vue. Elle est un gage de démocratie et pour reprendre la maxime de Stendhal « *l'admission des femmes à égalité parfaite serait la marque la plus sûre de la civilisation* ».

Le Département, en tant que premier employeur du territoire et acteur majeur des politiques publiques, dispose d'une responsabilité importante en la matière. Il lui appartient d'organiser la promotion de l'égalité Femmes/Hommes au plan local que ce soit dans la mise en œuvre de ses orientations politiques, de ses actions quotidiennes, de ses choix financiers.

Il doit contribuer au quotidien pour construire les conditions concrètes de l'égalité, que ce soit par ses interventions en faveur des familles et des femmes en particulier, dans le domaine de l'insertion, pour sensibiliser les collégiennes et les collégiens aux enjeux de l'égalité, et soutenir les initiatives dans les domaines culturels, économiques et sociétaux. Enfin, conscient de sa responsabilité sociale et de son devoir d'exemplarité, il est attentif à mener une gestion du personnel, respectueuse des principes d'égalité et de lutte contre les discriminations.

En application des dispositions de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes et du décret d'application n° 2015-761 du 24 juin 2015, le présent rapport présente la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le Département de la Dordogne, préalablement à la proposition de son budget 2019.

Outre sa dimension réglementaire, ce rapport marque l'attachement de l'Assemblée départementale, composée paritamment de 25 femmes et 25 hommes à un principe constitutionnel qu'il faut faire vivre au quotidien dans l'intérêt des femmes et des hommes.

Le Président  
du Conseil départemental,

Germinal PEIRO



# SOMMAIRE

- A) Cadre législatif et obligations départementales (page 4)
  
- B) La politique Ressources Humaines en matière d'égalité femmes / hommes au Département de la Dordogne : le cadre général actuel et les facteurs d'égalité ou d'inégalité (page 6)
  
- C) Les actions à mener par la collectivité départementale visant à poursuivre sa politique d'égalité entre les femmes et les hommes (page 18)

## A) Cadre législatif et obligations départementales

Depuis du 1<sup>er</sup> janvier 2016, les collectivités de plus de 20 000 habitants doivent présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en amont du débat d'orientation budgétaire (décret du 24 juin 2015). Ce rapport concerne le fonctionnement de la collectivité ainsi que les politiques qu'elle mène sur son territoire.

### 1. La situation en matière de Ressources Humaines

Le rapport, présenté au Comité Technique Paritaire du 28 novembre 2018 avec avis favorable à l'unanimité, fait état de la politique de ressources humaines du Département en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A cet effet, il reprend notamment les données du rapport, présenté en comité technique paritaire comme prévu à l'article 51 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012, relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, à la rémunération et à l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.

### 2. La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes

La politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes comporte notamment :

- des actions de prévention et de protection permettant de lutter contre les violences faites aux femmes et les atteintes à leur dignité,
- des actions visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel,
- des actions destinées à prévenir et à lutter contre les stéréotypes sexistes,
- des actions visant à assurer aux femmes la maîtrise de leur sexualité notamment par l'accès à la contraception et à l'interruption volontaire de la grossesse,
- des actions de lutte contre la précarité des femmes,
- des actions visant à garantir l'égalité professionnelle et salariale et la mixité dans les métiers,
- des actions visant à favoriser une meilleure articulation des temps de vie et un partage équilibré des responsabilités parentales,
- des actions visant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales,
- des actions visant à garantir l'égalité de traitement entre les femmes et les hommes et leur égal accès à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres,
- des actions visant à porter à la connaissance du public les recherches françaises et internationales sur la construction sociale des rôles sexués.

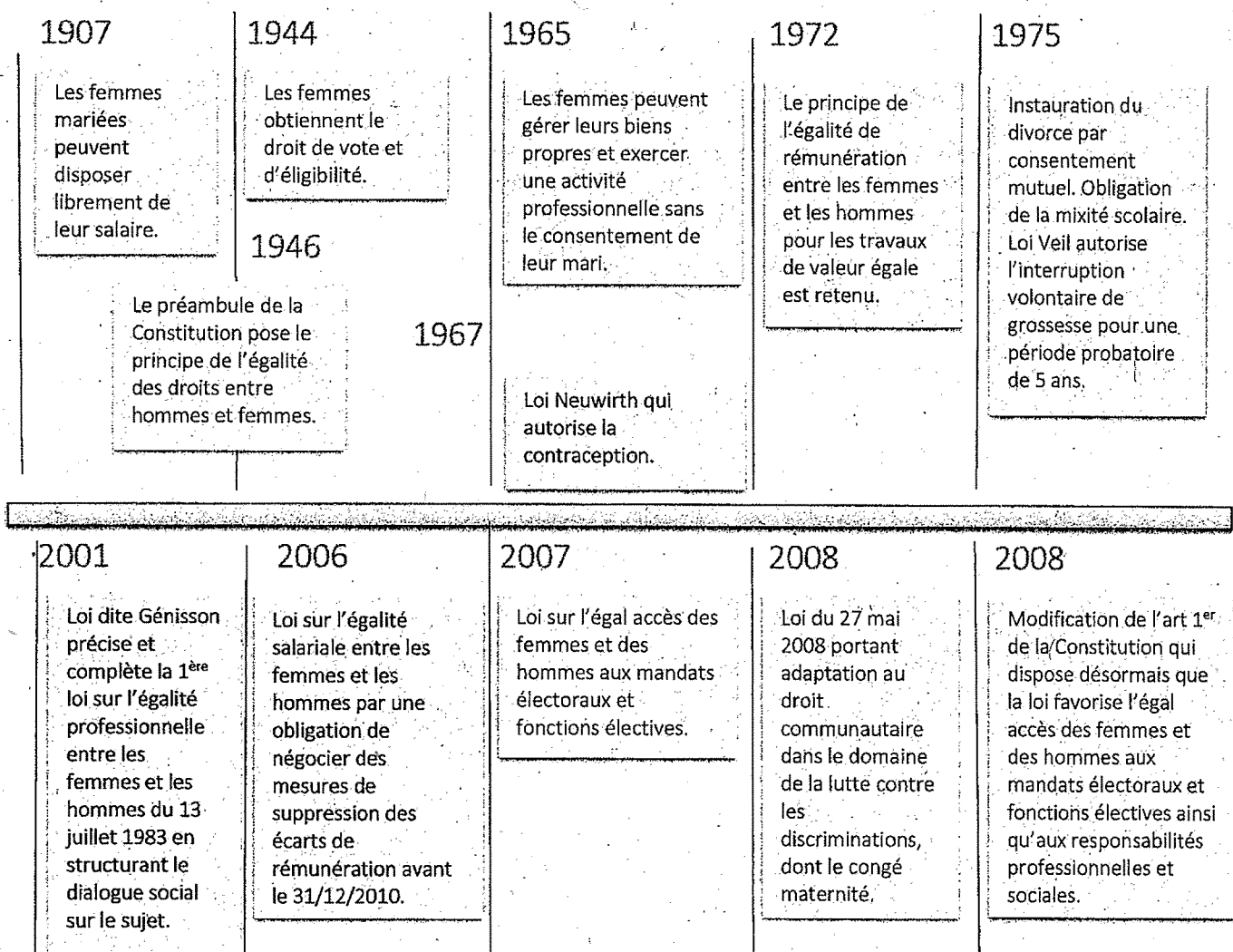
## Rapport historique

Depuis 1946, l'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel garantissant aux femmes des droits égaux à ceux des hommes dans tous les domaines.

De nombreuses mesures réglementaires nationales, européennes et internationales visent à agir contre toute forme de discrimination. Ce cadre législatif tend à réduire les disparités dans le domaine des salaires, de l'emploi, de l'éducation, de la représentation des femmes dans les instances de pouvoir politique et économique. Ces mesures veulent également impulser une dynamique d'amélioration continue.

La notion de parité constitue le fondement des politiques de lutte contre les inégalités femmes-hommes, elle n'est pas un principe mais un moyen d'atteindre l'égalité. La parité est la représentation à nombre égal des femmes et des hommes de différents niveaux de la vie sociale, professionnelle et politique.

### ■ Quelques dates clés







1981

Création d'un Ministère du droit des femmes.

1992

Loi sanctionnant le harcèlement sexuel dans les relations de travail.

1995

Création de l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes.

1999

Modification des art. 3 et 4 de la Constitution pour introduire l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives.

2000

Loi de mise en œuvre de l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives <sup>(2)</sup>.

1983

Toute discrimination dans le travail en raison du sexe est interdite par la loi <sup>(1)</sup>.

2012

Création d'un Ministère des droits des femmes, 26 ans après la disparition de ce dernier.

2013

Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

2013

Circulaire du 8 juillet 2013 pour la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique <sup>(3)</sup>.

2014

Loi du 4 août 2014 pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

2015

Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales <sup>(4)</sup>.

<sup>(1)</sup> Le Conseil supérieur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (CSEP) est créé par la loi Roudy ; c'est une instance consultative qui participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique menée en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. <sup>(2)</sup> 2000 : cette loi prévoit l'alternance stricte femmes-hommes sur les listes aux élections européennes et sénatoriales à la proportionnelle ainsi qu'une alternance par tranche de 6 candidats aux élections municipales et régionales. La loi prévoit de surcroît une sanction financière à l'encontre des formations politiques ne respectant pas ce principe dans la présentation des candidatures aux élections législatives. <sup>(3)</sup> Applicable à l'ensemble des employeurs publics dans les trois versants de la fonction publique, ce protocole a été signé par l'ensemble des organisations syndicales et les employeurs publics le 8 mars 2013. <sup>(4)</sup> « L'Etat et les collectivités territoriales ainsi que leurs établissements publics, mettent en œuvre une politique pour l'égalité entre les femmes et les hommes selon une approche intégrée ». Ils veillent à l'évaluation de l'ensemble de leurs actions.

## B) La politique Ressources Humaines en matière d'égalité femmes / hommes au Département de la Dordogne : le cadre général actuel et les facteurs d'égalité ou d'inégalité.

Notre Collectivité Départementale compte, au 1<sup>er</sup> novembre 2018, 2 258 agents.

### ➔ Un taux de féminisation important

Au Département de la Dordogne, tous statuts confondus, quasiment 6 agents sur 10 sont des femmes :

- 57,17 % sont des femmes (1 291 agents),
- 42,83 % sont des hommes (967 agents).

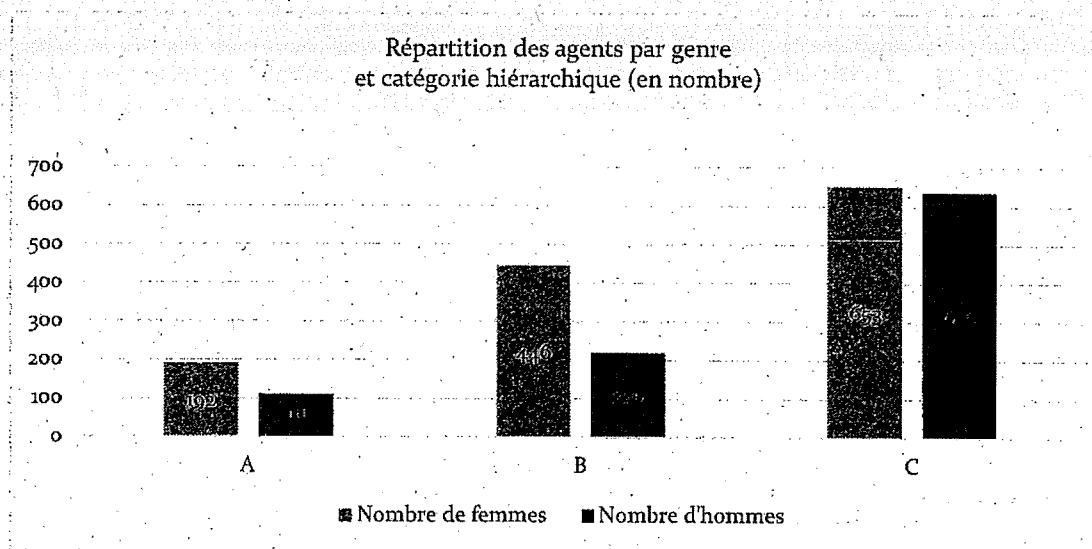
#### Données nationales

Le taux de féminisation de la fonction publique territoriale en Dordogne est légèrement inférieur au taux relevé au national à savoir 61% (données 2015) - (FPT 55% - FPH 78%).

Répartition par sexe des agents départementaux  
(novembre 2018)



➔ Proportionnellement, des femmes plus nombreuses en catégorie A et B que les hommes (une certaine égalité en catégorie C)



Au vu de la répartition par genre et par catégorie hiérarchique, les femmes ne semblent pas confrontées à des difficultés manifestes limitant leur accès aux catégories d'encadrement et d'encadrement intermédiaire (catégorie A et B).

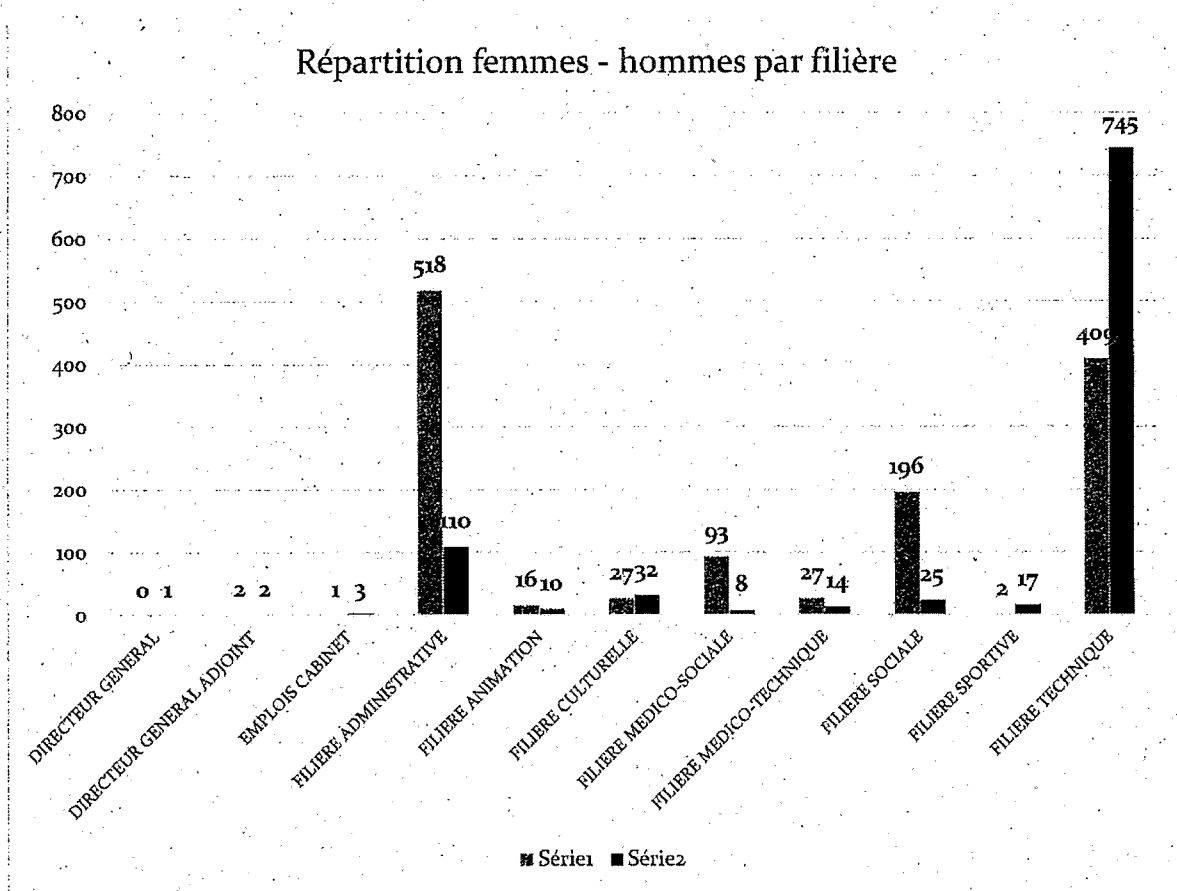
- En moyenne, 65,85 % des femmes relèvent des catégories A et B,
- En moyenne, 34,15 % des hommes relèvent des catégories A et B.
- À contrario, 49,35 % des hommes relèvent de la catégorie C contre 50,65 % des femmes.

En comparaison

	Taux de réminiscence au niveau national (données 2015)
Catégorie A	62 %
Catégorie B (principalement dans les filières sociales et administratives)	63 %
Catégorie C	61 %



➔ Un taux de féminisation variable selon la filière



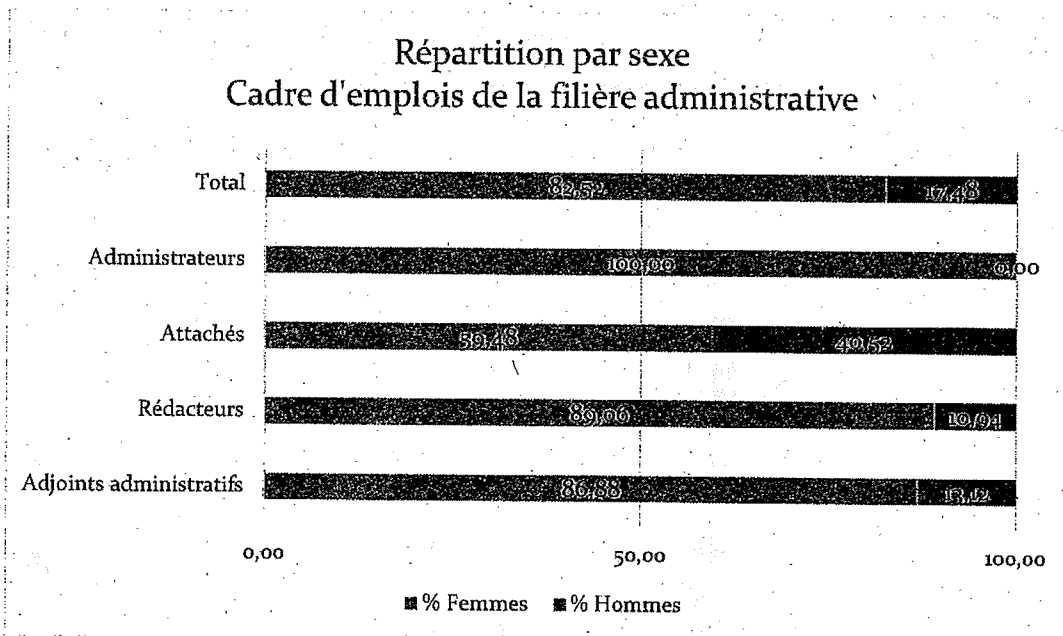
Les femmes sont plus présentes dans les filières :

- administrative,
- sociale ou médico-sociale.

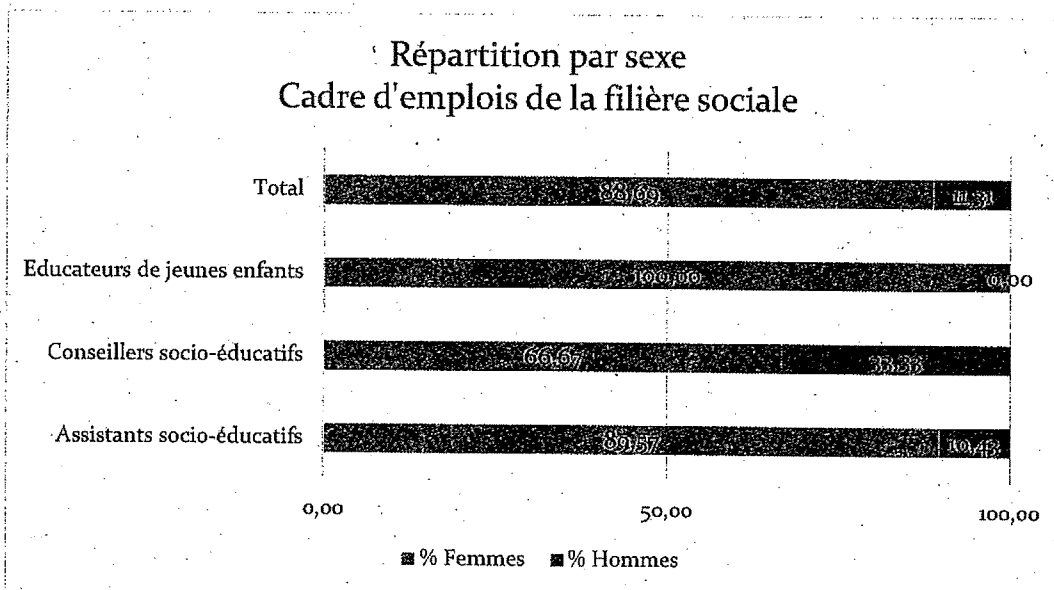
Les hommes sont massivement représentés dans la filière technique.

➔ Zoom sur les filières administrative, sociale et technique

FILIERE ADMINISTRATIVE (à prédominance féminine)

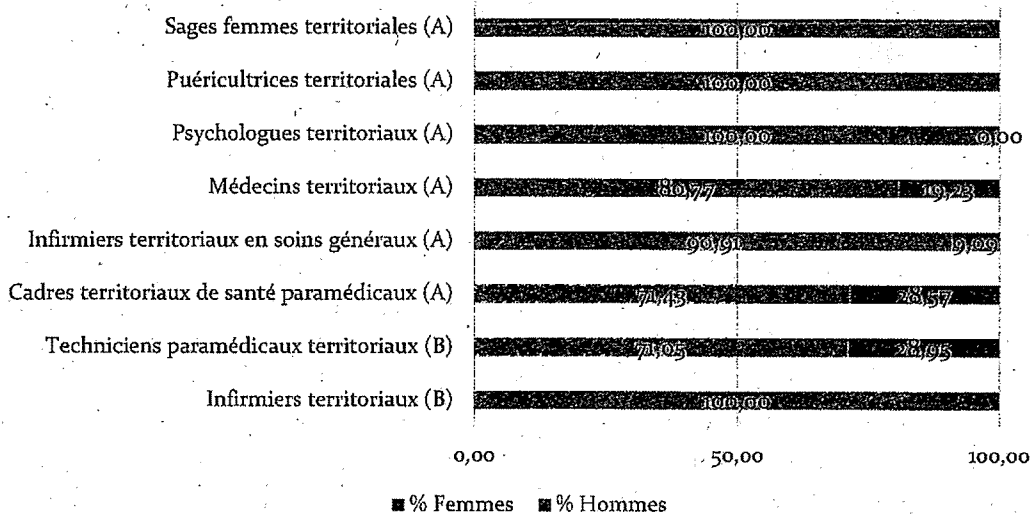


FILIERE SOCIALE (essentiellement féminine)



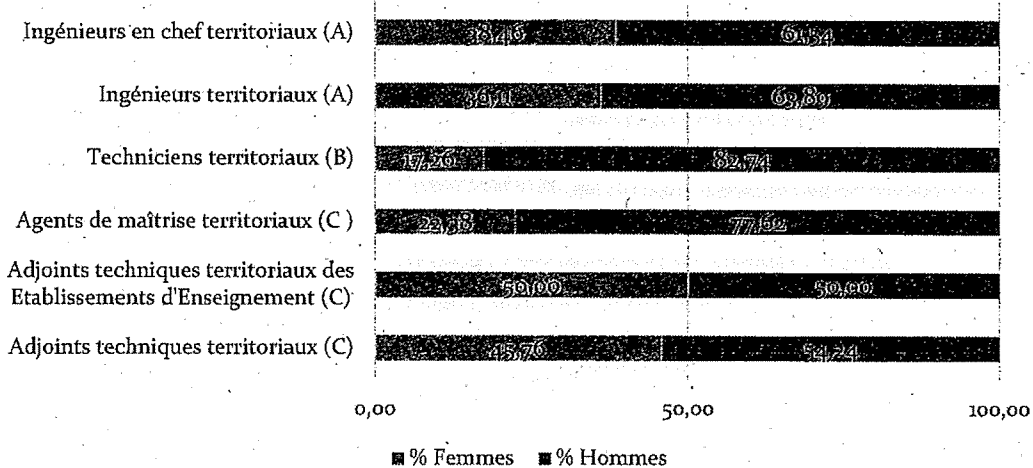
FILIERE MEDICO-SOCIALE (essentiellement « féminine »)

Répartition par sexe  
Cadre d'emplois de la filière médico-sociale

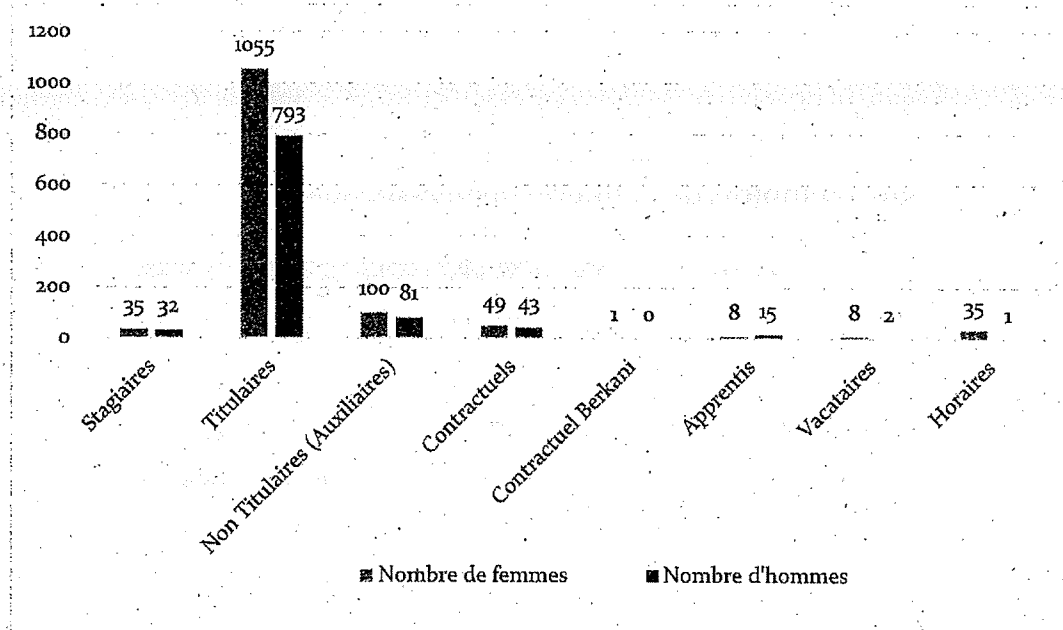


FILIERE TECHNIQUE à prédominance « masculine »

Répartition par sexe  
Cadre d'emplois de la filière technique



➔ Répartition des femmes et des hommes par statut



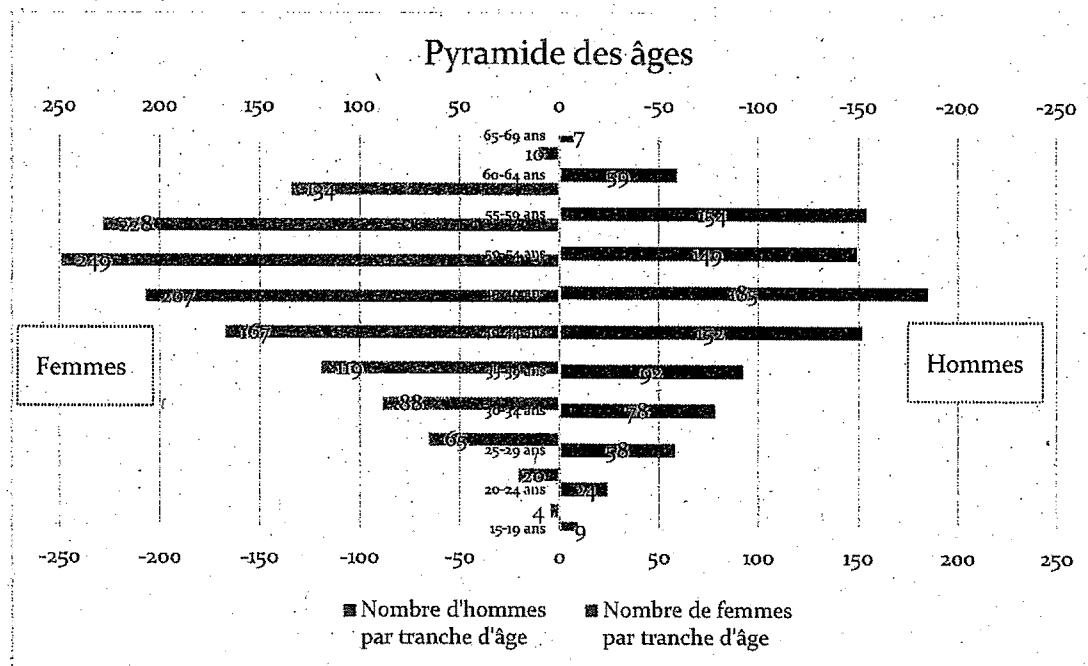
On note un nombre plus important de femmes quel que soit le statut (hormis en qualité d'apprentis).

➔ La pyramide des âges

Globalement, la structure par tranche d'âge des femmes est identique à celle des hommes.

La pyramide des âges en forme de « toupie » est le symbole du vieillissement des agents départementaux : 43,84 % des agents ont plus de 50 ans.

À noter un nombre plus important de femmes que d'hommes dans les tranches d'âge 45-65 ans.



**Données nationales 2015**  
**Fonction Publique Territoriale**

Âge moyen pour les femmes ⇒ 45,10 ans

Âge moyen pour les hommes ⇒ 44,80 ans

➔ L'âge moyen

Tout statut confondu, l'âge moyen des femmes et des hommes au sein de la collectivité départementale est de 46,55 ans.

- Age moyen des Femmes est de 47,42 ans,
- Age moyen des Hommes de 45,40 ans.

a) Age moyen par genre et par statut

	Total hommes & femmes	Age moyen hommes & femmes	Nombre de femmes	Age moyen femmes	Nombre d'hommes	Age moyen hommes
Stagiaires	67	36,76	35	37,74	32	35,69
Titulaires	1848	48,39	1055	49,21	793	47,30
Non Titulaires (Auxiliaires)	181	34,20	100	34,87	81	33,38
Contractuels	92	46,98	49	46,04	43	48,05
Contractuels Berkani	1	58	1	58	0	0
Apprentis	23	19,65	8	20,75	15	19,07
Vacataires	10	53,40	8	50	2	67
Horaires	36	46,39	35	46,03	1	59
<b>Total</b>	<b>2258</b>		<b>1291</b>		<b>967</b>	



**Comparatif au niveau national**

	Age moyen des agents départementaux	Age moyen au niveau national (nationales 2015)
Hommes fonctionnaires	41,68 ans	45,1 ans
Femmes fonctionnaires	45,55 ans	45,5 ans
Hommes non titulaires	33,05 ans	38,8 ans
Femmes non titulaires	35,06 ans	38,8 ans

On note que les femmes stagiaires, titulaires ou non titulaires sont un peu plus âgées que les hommes.

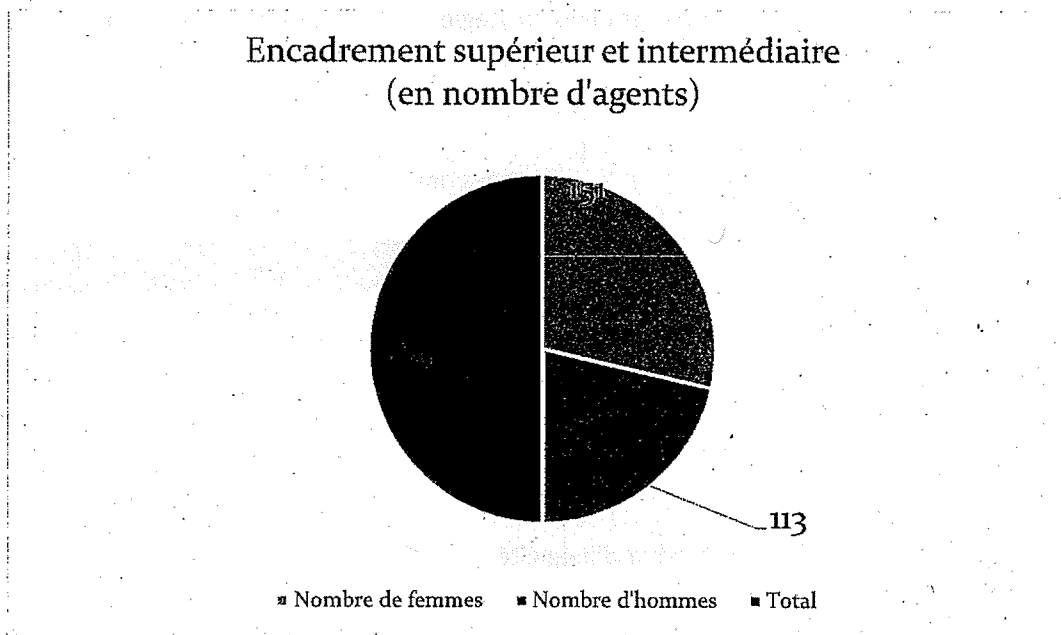
L'âge moyen par statut est assez similaire à la moyenne nationale quel que soit le genre.

b) Age moyen par catégorie de grade

Catégorie de grade	Total femmes et hommes	Age moyen femmes et hommes	Nombre de femmes	Age moyen femmes	Nombre d'hommes	Age moyen hommes
A	303	49,69	192	48,88	111	51,09
B	666	47,23	446	46,81	220	48,08
C	1289	45,46	653	47,40	636	43,48
Total	2258		1291		967	

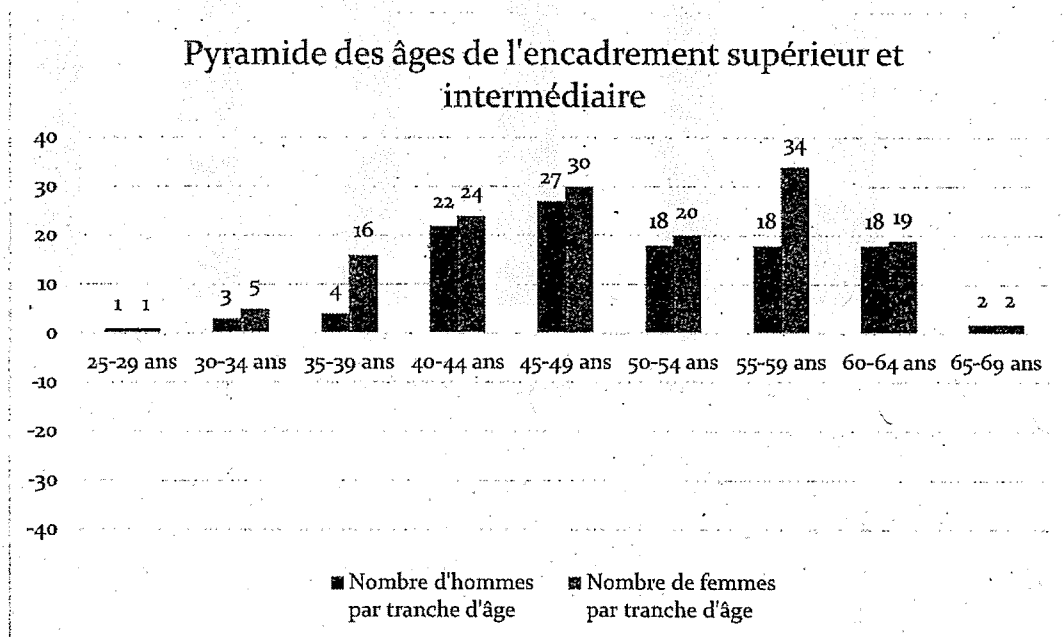
➔ Encadrement supérieur et intermédiaire

a) En nombre :



A noter un nombre plus important de femmes dans l'encadrement supérieur et intermédiaire.

b) Pyramide des âges de l'encadrement supérieur et intermédiaire :



A noter un nombre plus important de femmes dans l'encadrement supérieurs et intermédiaire dans toutes les tranches d'âge.

➔ Les emplois fonctionnels : les femmes moins présentes sur les emplois fonctionnels

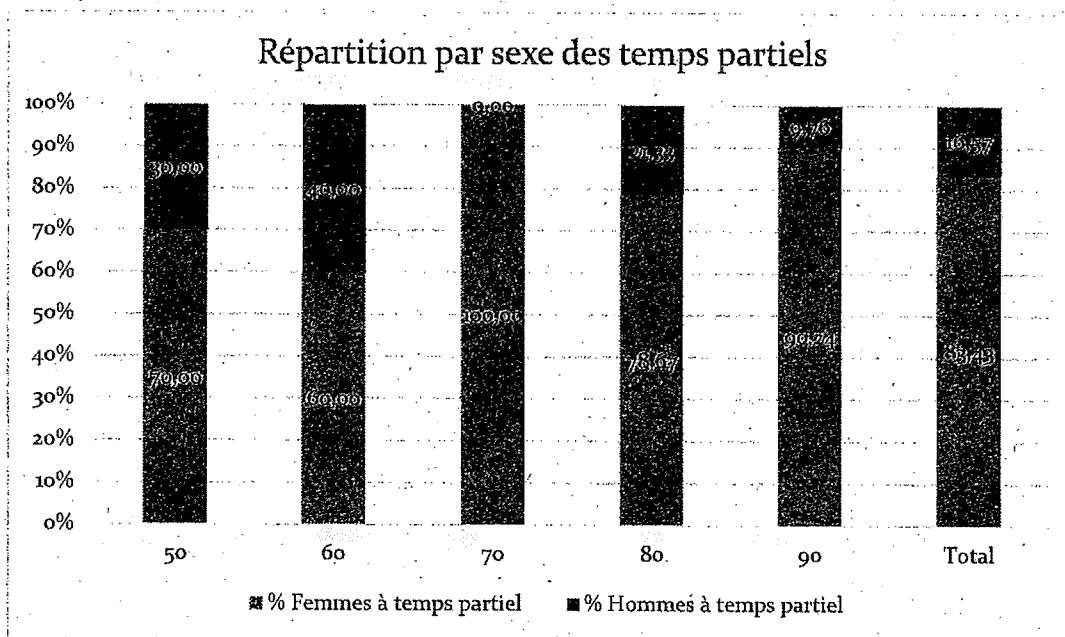
Les emplois fonctionnels sont des emplois stratégiques dont les nominations sont laissées au choix de l'autorité territoriale.

Ces emplois présentent au sein des services départementaux un quasi déséquilibre, comme le montre le tableau ci-dessous :

Données novembre 2018

Emplois fonctionnels	Hommes	Femmes
Directeur Général des Services	1	0
Directeur Général Adjoint	2	2
Total	3	2

➔ Le temps partiel : un facteur d'inégalité



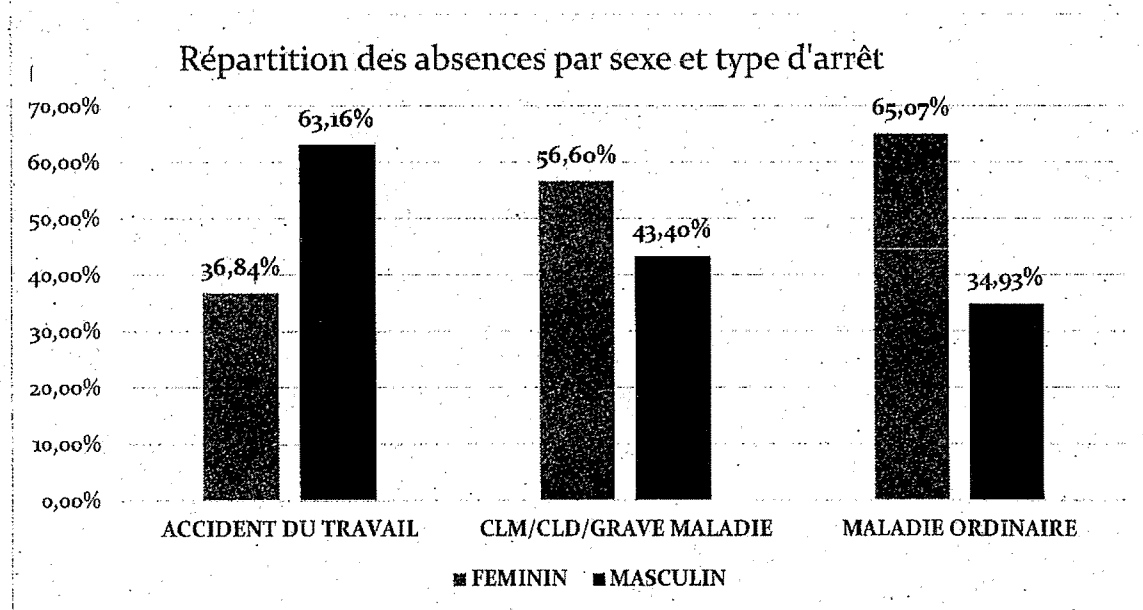
Sur l'ensemble des temps partiels autorisés au sein des services départementaux (50 %, 60 %, 70 %, 80 %, 90 %), on constate que ce sont les femmes les plus nombreuses à être à temps partiel : Femmes = 83,43 % face aux hommes = 16,57 %.

➔ Une rémunération équitable des femmes et des hommes au sein des services départementaux

Aucune discrimination n'est faite entre les femmes et les hommes en matière de rémunération. Le traitement brut est versé en fonction d'un indice majoré réglementaire et le régime indemnitaire est perçu en fonction du grade d'appartenance et de la fonction exercée.

➔ Absence : les femmes plus concernées que les hommes...

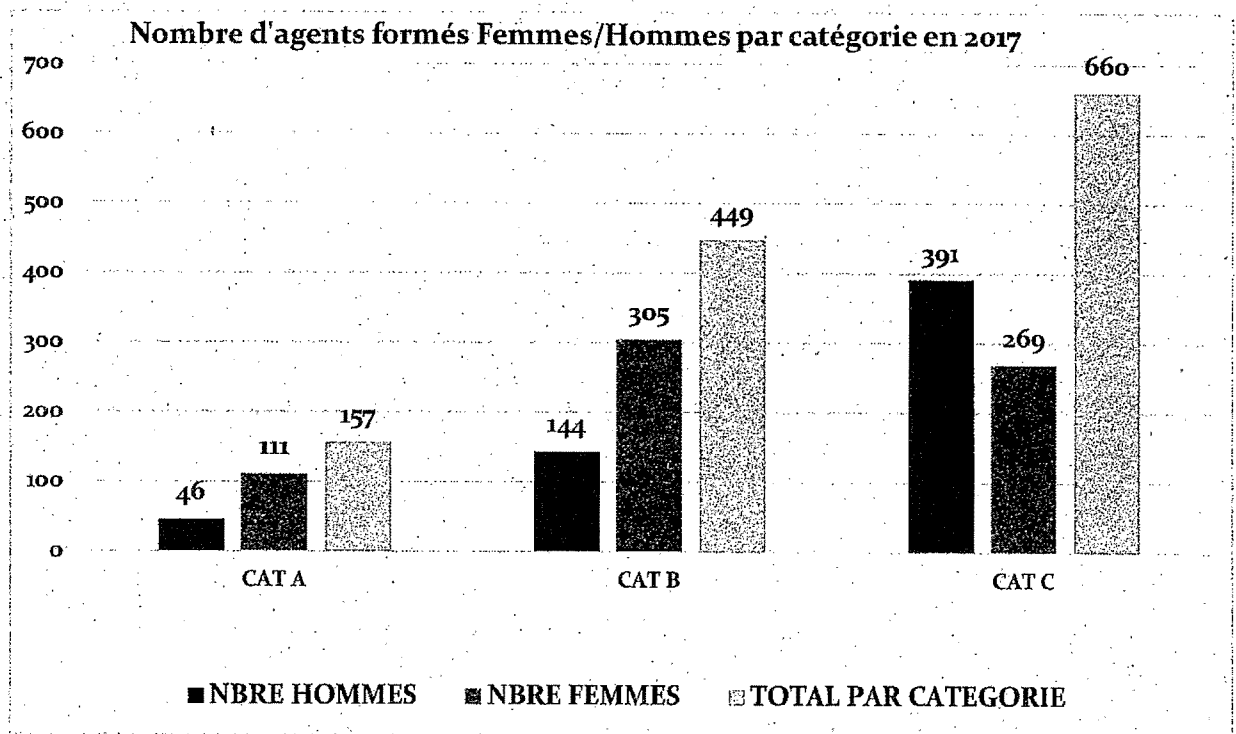
- Les arrêts pour accident de service ou de trajet concernent 3,32 % des agents : 36,84% sont des femmes et 63,16 % sont des hommes.
- Les arrêts pour grave maladie (CLM, CLD) concernent 2,32 % des agents : 56,60 % sont des femmes et 43,40 % sont des hommes.
- Les arrêts pour maladie ordinaire concernent 39,14 % des agents : 65,07 % sont des femmes et 34,93 % sont des hommes.



➔ Formation : globalement, femmes et hommes partent en formation

Des distinctions apparaissent à l'intérieur de chaque catégorie :

- Les agents de catégorie A et B qui partent en formation sont plus des femmes que des hommes.
- A contrario, les agents de catégorie C qui partent en formation sont plus des hommes que des femmes.



## C) Les actions à mener par la collectivité départementale visant à poursuivre sa politique d'égalité entre les femmes et les hommes

### 1) En matière de ressources humaines

- **Poursuivre une politique de recrutement et de formation sans discrimination**  
A l'embauche, s'assurer de la mixité des jurys, analyser les fiches de poste pour déceler et supprimer toutes les dispositions qui peuvent s'avérer porteuses de discriminations liées au genre.  
Dans le cadre de la formation, notamment des cadres, proposer des modules sur la lutte contre les discriminations et sur la parité.
- **Engager des actions favorisant la mixité des métiers**  
Travailler à la féminisation – masculinisation de quelques métiers-cibles particulièrement genrés.
- **Poursuivre des actions permettant à tous les agents de concilier vie professionnelle et vie privée**  
Engager une réflexion sur le temps de travail et formaliser une charte (réflexion sur l'aménagement des horaires ou l'organisation des réunions : éviter les heures tardives et les mercredis).
- **Poursuivre le plan d'actions sur le bien-être au travail pour tous les agents et lutter contre toute forme de harcèlement et de violences.**

### 2) Dans le cadre des politiques publiques pour l'égalité entre les femmes et les hommes

- **Renforcer les actions de prévention (en matière de Protection Maternelle et Infantile et Actions de Santé)**  
Maintenir les partenariats de type « planning familial ».  
Engager un travail de sensibilisation dans les structures « accueil enfance ».
- **Développer des actions de sensibilisation autour de la lutte contre les discriminations auprès des collégiens et des jeunes.**
- **Développer une politique de communication auprès des publics de la collectivité sur la lutte contre les discriminations.**

- **S'engager pour une communication sans stéréotype**

Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes a réalisé un guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe. Il propose 10 recommandations pratiques destinées à outiller les administrations, les établissements et, plus généralement, les pouvoirs publics pour communiquer sans stéréotype de sexe.

**10 recommandations  
pour une communication publique sans stéréotype de sexe**

(Haut Conseil à l'Égalité)

1. **Éliminer toutes expressions sexistes**
2. **Accorder les noms de métiers, titres, grades et fonctions**
3. **User du féminin et du masculin dans les messages adressés à tous et à toutes**
4. **Utiliser l'ordre alphabétique lors d'énumération**
5. **Présenter intégralement l'identité des femmes et des hommes**
6. **Ne pas réserver aux femmes les questions sur la vie personnelle**
7. **Parler « des femmes » plutôt que de « la femme », de la « journée internationale des droits des femmes » plutôt que de la « journée de la femme » et des « droits humains » plutôt que des « droits de l'homme »**
8. **Diversifier les représentations des femmes et des hommes**
9. **Veiller à équilibrer le nombre de femmes et d'hommes**
  - Sur les images et dans les vidéos
  - Sujets d'une communication
  - A la tribune d'événements, ainsi que dans le temps de parole
  - Parmi les noms de rues, des bâtiments des équipements, des salles
10. **Former les professionnels (elles)**

- En matière de commande publique et des marchés, intégrer dans les cahiers des charges des appels d'offres une clause de sensibilisation et d'incitation au respect du principe d'égalité figurant dans le dossier de consultation des entreprises.

- Étendre les règles de parité dans les organes satellites du Département.



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Délibération n° 19-03 du 14 janvier 2019

Passage à la nomenclature M57 - Apurement du compte 1069.

DATE DE LA CONVOCATION : 2 janvier 2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier BAZINET, Gaëlle BLANC-LAJONIE, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Corinne DE ALMEIDA, Henri DELAGE, Stéphane DOBBELS, Jean-Fred DROIN, Maryline FLAQUIÈRE, Nicole GERVAISE, Cécile LABARTHE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Marie-Lise MARSAT, Elisabeth MARTY, Serge MERILLOU, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Thierry NARDOU, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Marie-Claude VARAILLAS, Colette VEYSSIÈRE, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON, Régine ANGLARD.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Jacques AUZOU	pouvoir à	Marie-Claude VARAILLAS	Christel DEFOULNY	pouvoir à	Thierry BOIDÉ
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE
Michel KARP	pouvoir à	Colette LANGLADE	Natacha MAYAUD	pouvoir à	Laurent MOSSION
Christian TEILLAC	pouvoir à	Jean-Fred DROIN	Michel TESTUT	pouvoir à	Mireille BORDES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR :

Adib BENFEDDOUL, Pascal PROTANO

RAPPORTEUR : Marie-Claude VARAILLAS

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Pour : 48

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 2

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

---

Délibération n° 19-04 du 14 janvier 2019

Rapport de suivi des actions entreprises dans le domaine touristique dans le cadre des recommandations formulées en 2017 par la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine.

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

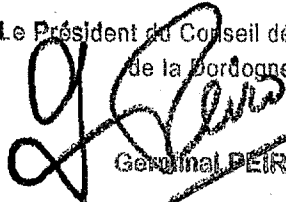
VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 2ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE des informations présentées dans l'annexe jointe par M. le Président du Conseil départemental relatives aux actions entreprises en 2018 dans le domaine touristique pour donner suite aux recommandations formulées en 2017 par la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine.

Le Président du Conseil départemental  
de la Dordogne



Germain PEIRO

Annexe à la délibération n° 19-04 du 14 janvier 2019.

SUITES DONNÉES AUX RECOMMANDATIONS FORMULÉES EN 2017  
PAR LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (Tourisme)

**Recommandation 1 : Formaliser un document spécifique détaillant les missions du service du tourisme et du comité départemental du tourisme (CDT).**

Le Service du Tourisme et le CDT disposent d'un organigramme de leur structure respective. Ce document, régulièrement actualisé au gré des mouvements de personnel, a été développé afin d'y faire apparaître les missions et attributions respectives des bureaux et services. Cette déclinaison qualitative de l'organisation du personnel des deux structures permet une meilleure synergie entre les structures et une identification plus rapide des attributions des agents. De même, ces documents font apparaître un éventail de missions et responsabilités qui sont, entre les deux structures, mutuellement exclusives.

**Recommandation 2 : Engager une réflexion sur un possible regroupement des compétences entre le comité départemental du tourisme et le service du tourisme à la fois dans une optique de guichet unique et de meilleure utilisation des moyens.**

La politique de développement touristique du Département est mise en œuvre en articulant l'action de 3 outils :

- le service du Tourisme et du Développement Touristique en charge de l'élaboration et de la mise en œuvre des orientations définies par l'Assemblée départementale;
- le Comité Départemental du Tourisme, association financée principalement par le Département, chargée de la promotion de la destination Dordogne-Périgord,
- la société d'économie mixte SEMITOUR, gestionnaire par contrats de délégation de service public de l'exploitation des sites touristiques, propriétés du Département.

Cette organisation, même si elle reste perfectible, a montré sa pertinence et le Département n'envisage pas, dans l'immédiat, de la remettre en cause.

Ce choix s'accompagne bien évidemment d'efforts permanents pour mutualiser les moyens et renforcer la synergie entre ces 3 outils.

On mentionnera ainsi les mesures suivantes mises en place en 2018 :

- La Maison Départementale du Tourisme Dordogne-Périgord (MDT)

Le Président du Conseil départemental a inauguré le 6 juillet 2018 la Maison Départementale du Tourisme Dordogne-Périgord (MDT) au sein du bâtiment hébergeant les services du tourisme et le CDT sis rue Wilson à Périgueux.

Cette Maison est un espace d'accueil moderne, innovant et mutualisé, animé par des agents du service du tourisme et ayant vocation à être le lieu de concertation du tourisme en Dordogne. Cette MDT est ouverte au public touristique et/ou local mais également aux usagers des services du CDT et du service du tourisme ainsi que de la SEMITOUR Dordogne et du Relais des Gîtes de France en Dordogne. Guichet unique, cette MDT propose un accueil et une orientation de qualité ainsi qu'une vitrine touristique représentative et de qualité pour notre Département.

De nombreux autres partenaires touristiques utilisent à ce jour cette Maison afin de bénéficier de ses services mais également d'y effectuer leur promotion (relais départemental des gîtes, Fédération des signes officiels de qualité du Périgord entre autres).

- Réunion annuelle de concertation

Le 14 février 2018 s'est tenue au sein de la Maison Départementale du Tourisme Dordogne-Périgord, une réunion de concertation entre le CDT et le Service du Tourisme afin de déterminer les actions particulières et mutualisées des deux structures en lien avec les axes prioritaires de la politique touristique départementale.

Cette réunion, tenue sous l'autorité de la Présidente du CDT et du Vice-président du Conseil départemental de la Dordogne en charge du Tourisme et de la promotion du territoire réunissait l'ensemble des chefs de service et de bureaux des deux structures.

- ELLOHA et le SIRTAQUI

La gestion de la base de données régionale d'information touristique est effectuée de manière conjointe et complémentaire entre le CDT et le service du tourisme.

Il en va de même pour l'introduction d'un outil de place de marché à destination de l'ensemble des prestataires touristiques de la Dordogne qui est, elle, assurée de manière partenariale par les deux structures, chaque structure assurant les missions au cœur de ses compétences.

**Recommandation 3 : Elaborer un nouveau schéma départemental du tourisme, en assortissant chaque action de la désignation d'un chef de file, service ou comité départemental du tourisme, et la fixation d'objectifs mesurables, accompagnés d'indicateurs chiffrés.**

Lors de la Séance Plénière du 25 et 26 juin 2018, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine a adopté le Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs. S'en est suivi un travail partenarial associant service du tourisme et CDT afin d'en étudier les axes et les actions qui en découlent.

Un travail d'appariement du Schéma Régional de Développement du Tourisme et des Loisirs et du document statuant sur la politique touristique départementale laisse apparaître une parfaite adéquation entre les objectifs régionaux et départementaux en matière touristique. L'opportunité de l'élaboration d'un schéma départemental s'inscrivant en plein dans ce schéma régional n'apparaît pas comme indispensable.

Une réflexion interne est en cours sur l'opportunité de l'élaboration d'un schéma départemental d'attractivité de la Dordogne portant sur les questions de développement économique et touristique ainsi que sur l'accueil de populations et d'activités nouvelles.

**Recommandation 4 : Etoffer dans le schéma de développement touristique départemental une approche permettant non seulement la valorisation des outils de formation présents en Dordogne mais aussi une mise en réseau et une meilleure coopération entre les acteurs économiques.**

Cette recommandation est couverte par un axe du schéma régional dans lequel le Département s'inscrit totalement.

Par ailleurs, la mise en réseau des acteurs et leur coopération s'effectue par l'intermédiaire de la Maison Départementale du Tourisme. La valorisation des outils de formation du territoire passe par les partenariats établis avec certains d'entre eux (IUT de Bordeaux/Périgueux, lycées professionnels) octroyant à leurs membres des possibilités de stages ou de projets tuteurés au sein des deux structures.

Dans un souci d'accompagner les acteurs économiques du territoire, le service du tourisme et le CDT ont animé un groupe de travail sur le thème de l'hôtellerie traditionnelle en Dordogne. Ce groupe de travail associe, les représentants des syndicats hôteliers et des clubs hôteliers locaux, la Chambre de Commerce et d'Industrie, les partenaires bancaires, les services tourisme du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine, ainsi que de nombreux invités ponctuels en fonction de l'ordre du jour. Ce groupe de travail a vocation à s'étendre à de nouvelles problématiques ou secteurs d'activité touristique.

**Recommandation 5 : Etablir une nouvelle convention pluriannuelle entre le Département et le CDT reprenant les axes définis par le prochain schéma départemental.**

La réflexion pour l'établissement d'une convention pluriannuelle est en cours entre le Département et le CDT et devrait aboutir en 2019.

**Recommandation 6 : Réaliser un bilan annuel de la mise en œuvre du schéma départemental du tourisme.**

Cette question sera traitée dans le cadre de la convention Département/CDT en cours de préparation et évoquée précédemment.

**Recommandation 7 : Etablir un rapport annuel d'exécution pour les contrats de projets territoriaux ressortant de la politique des équipements touristiques.**

Par Délibération n° 18.CP.IX.46 du 17 décembre 2018, la Commission Permanente du Conseil départemental a pris acte du rapport annuel d'exécution des Contrats de Projets Territoriaux ci-annexé ressortant de la politique des équipements touristiques comme demandé dans les observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes et présentées à l'Assemblée départementale le 15 janvier 2018 (voir annexe).

Annexe

Délibération n° 18.CP.IX.46 du 17 décembre 2018.

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Délibération n° 18.CP.IX.46 du 17 décembre 2018

Rapport annuel d'exécution des Contrats de Projets Territoriaux (Contrat de Projets Communaux et Territoriaux) ressortant de la politique des équipements touristiques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe),

VU le règlement (UE) n° 1305/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au soutien au développement rural par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et autres règlements et actes délégués s'y rapportant,

VU le Programme de Développement Rural de la Région de la Nouvelle-Aquitaine approuvé par la Commission européenne le 7 août 2015,

VU la communication de la Commission européenne n° 2016/C262/01 en date du 19 mai 2016 concernant les mesures d'aide publique locales pouvant être accordées et ne rentrant pas dans le champ des aides d'Etat (dimension purement locale des aides),

VU le régime cadre exempté de notification n° SA.40206 relatif aux aides à l'investissement en faveur des infrastructures locales pour la période 2014-2020,

VU les Contrats de ruralité et les dispositifs « Cœur de Ville » mis en œuvre par l'Etat,

VU les délibérations du Conseil départemental n°15-206 du 2 avril 2015, n° 16-03 du 8 janvier 2016, n° 16-179 du 31 mars 2016, n° 16-193 du 23 juin 2016, n° 16-337 du 18 novembre 2016 et n° 17-219 du 27 juin 2017 et de la Commission Permanente n° 18.CP.V.36 du 23 juillet 2018 et n° 18.CP.VI.33 du 3 septembre 2018,

VU les Conférences des Territoires des 6 juin, 28 novembre 2016, 27 novembre 2017 et 7 juin 2018,

VU l'adoption des différents Schémas : Schéma Départemental d'Accès aux Soins de Proximité de la Dordogne adopté le 15 janvier 2018 et le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public adopté le 25 juin 2018,

VU le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes présentées à l'Assemblée départementale le 15 janvier 2018,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,



VU les absences de Mme Régine ANGLARD, de Mme Cécile LABARTHE, de M. Didier BAZINET, de M. Jean-Fred DROIN, de Mme Mireille BORDES, de M. Germinal PEIRO, de M. Jean-Paul LOTTERIE, de Mme Annie SEDAN et de Mme Sylvie CHEVALLIER du Groupe Socialiste et Apparentés,

VU les pouvoirs donnés à Mme Colette LANGLADE par Mme Régine ANGLARD, à M. Frédéric DELMARÈS par Mme Cécile LABARTHE, à M. Jeannik NADAL par M. Didier BAZINET, à M. Pascal BOURDEAU par M. Jean-Fred DROIN, à Mme Christelle BOUCAUD par Mme Mireille BORDES, à Mme Brigitte PISTOLOZZI par M. Germinal PEIRO, à M. Jean-Michel MAGNE par M. Jean-Paul LOTTERIE, à Mme Juliette NEVERS par Mme Annie SEDAN et à Mme Marie-Rose VEYSSIÈRE par Mme Sylvie CHEVALLIER,

VU les absences de M. Jacques AUZOU et de Mme Marie-Claude VARAILLAS du Groupe Communiste, Front de Gauche et Apparentés,

VU le pouvoir donné à M. Armand ZACCARON par M. Jacques AUZOU ; Mme Marie-Claude VARAILLAS n'a pas donné pouvoir,

VU les absences de M. Thierry BOIDÉ et de M. Pascal PROTANO du Groupe Le Rassemblement de la Dordogne,

VU les pouvoirs donnés à Mme Natacha MAYAUD par M. Thierry BOIDÉ et à M. Adib BENFEDDOUL par M. Pascal PROTANO,

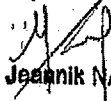
VU l'absence de Mme Elisabeth MARTY du Groupe Les Républicains et Apparentés,

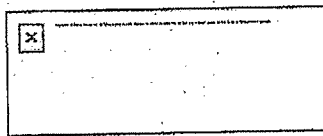
VU le pouvoir donné à M. Dominique BOUSQUET par Mme Elisabeth MARTY,

LA COMMISSION PERMANENTE, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

PREND ACTE du rapport annuel d'exécution des Contrats de Projets Territoriaux ci-annexé ressortant de la politique des équipements touristiques comme demandé dans les observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes et présentées à l'Assemblée départementale le 15 janvier 2018.

Pour le Président et par délégation,  
le Vice-président chargé des finances,  
administration générale, marchés publics,

  
Jeannik NADAL



Annexe à la délibération n° 18.CP.IX.46 du 17 décembre 2018.

## Rapport annuel d'exécution des Contrats de Projets Territoriaux ressortant de la politique des équipements touristiques

## INTRODUCTION

Les observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes et présentées à l'Assemblée départementale le 15 janvier 2018 préconisaient un certain nombre de recommandations dont l'établissement d'un rapport annuel d'exécution des politiques contractuelles dans le domaine des équipements touristiques.

Il est donc proposé infra, dans une première partie, un état des lieux de l'avancement des politiques contractuelles dans le cadre de la mise en œuvre des Contrats de Projets Communaux et Territoriaux, montants programmés dans le cadre des subventions d'investissement accordées aux communes et Intercommunalités et nombre d'opérations accompagnées, et dans une seconde partie un état d'exécution des investissements accompagnés dans les domaines des équipements touristiques.

### 1. Etat des lieux de l'avancement des politiques contractuelles :

Le Département de la Dordogne a développé depuis 2004 une politique d'aménagement du territoire basée sur une contractualisation avec les communes à l'échelle de chaque canton. Cette procédure, dénommée sous le terme de « Contrats d'Objectifs » aura permis pendant plus de vingt années de soutenir un aménagement du territoire auprès des 557 communes du Département avec la réalisation de plus de 10.800 opérations d'investissement. Ces opérations représentent à ce jour plus de 700 M€ de travaux pour plus de 200 M€ de subventions octroyées aux communes.

La nouvelle Assemblée départementale a souhaité dès 2015 définir une nouvelle stratégie et un nouveau cadre contractuel afin de poursuivre le soutien à l'investissement local réalisé par les communes et les intercommunalités dans leurs missions d'aménagement du territoire et de développement des services de proximité.

Cette nouvelle forme de contractualisation avec les territoires s'est mise en œuvre dans un effort de solidarité territoriale et d'aménagement harmonieux du territoire avec notamment :

- Le vote d'enveloppes financières conséquentes dédiées aux EPCI et aux communes, au total 82 M€ pour soutenir les projets d'investissement durant la période 2016-2020 : 46,6 M€ en faveur des communes ; 30,4 M€ en faveur des intercommunalités et 5 M€ pour les projets dits d'envergure départementale ;
- La garantie des équilibres territoriaux avec des répartitions d'enveloppes financières transparentes, justes et solidaires pour assurer les équilibres entre l'urbain et le rural (population et nombre de communes pour les contrats communaux / richesse, population et niveau de compétence pour les intercommunalités) ;
- Une lisibilité de l'action publique mise en œuvre par le biais d'une contractualisation établie pour une période de 5 ans avec des axes

stratégiques d'intervention (Economie – Foncier agricole – Services publics – Equipements enfance et de loisirs – Patrimoine et Habitat – Tourisme – Assainissement – Infrastructures et aménagements de bourg).

Aujourd'hui, l'intégralité des programmations des Contrats avec les communes a été adoptée et la programmation des Contrats avec les intercommunalités se poursuit.

De plus, compte tenu des demandes de subventions déposées par les communes pour financer leurs nouvelles opérations d'investissement, la programmation d'avenants aux Contrats de Projets Communaux initiaux a débuté. C'est ainsi que 8 avenants ont été adoptés lors des Commissions Permanentes du 3 septembre, du 8 octobre, du 12 novembre 2018 et du 17 décembre 2018.

Au total, cette programmation au titre des nouveaux contrats (Contrats de Projets Communaux et Territoriaux) en faveur des communes et des intercommunalités représente plus de 34 M€ de subventions programmées pour l'accompagnement de plus de 865 projets.

#### Suivi programmation Contrats de Projets Communaux

SUIVI PROGRAMMATION Contrats de projets communaux	ENVELOPPE VOTEE	PROGRAMMATION CPC INITIAL	PROGRAMMATION AVENANT n°1	TOTAL PROGRAMME	DISPONIBLE
Ville de périgueux (1et 2)	800 000	400 000		400 000	400 000
Ville de Bergerac	800 000	264 991		264 991	535 009
Canton de Bergerac 2	1 313 082	638 362		638 362	674 720
Brantôme	2 622 046	1 113 780		1 113 780	1 508 266
Coulounieix-Chamiers	1 372 442	529 559		529 559	842 883
Haut Périgord Noir	2 330 871	812 662		812 662	1 518 209
Isle-Loue-Auvézère	2 229 400	554 055	679 425	1 233 480	995 920
Isle-Manoire	1 614 676	1 022 996		1 022 996	591 680
Lalinde	2 849 831	812 990	1 047 458	1 860 448	989 383
Montpon-Ménéstérol	1 833 064	583 940		583 940	1 249 084
Pays de La Force	1 692 022	964 908		964 908	727 114

Pays de Montaigne-et-Gurson	1 837 833	1 006 758		1 006 758	831 075
Périgord-Central	2 423 870	853 911	1 012 531	1 866 442	557 428
Périgord Vert Nontronnais	2 146 389	539 850		539 850	1 606 539
Ribérac	2 366 969	305 889	1 275 921	1 581 810	785 159
Saint-Astier	1 590 576	742 116		742 116	848 460
Sarlat-la-Canéda	1 648 123	973 897		973 897	674 226
Sud-Bergeracois	2 625 756	1 517 427	880 001	2 397 428	228 328
Terrasson-Lavilledieu	2 249 476	1 414 882		1 414 882	834 594
Thiviers	1 979 210	706 369		706 369	1 272 841
Trélissac	1 476 696	994 758		994 758	481 938
Vallée de l'Homme	2 058 385	1 229 989	514 175	1 744 164	314 221
Vallée de l'Isle	1 934 074	457 560	530 806	988 366	945 708
Vallée Dordogne	2 805 211	1 274 691	716 716	1 991 407	813 804
<b>Montants Totaux :</b>	<b>46600002,00</b>	<b>19 716 340 €</b>	<b>6 657 033</b>	<b>26 373 413 €</b>	<b>20 226 589 €</b>

**Suivi programmation Contrats de Projets Territoriaux**

SUIVI PROGRAMMATION EPCI	Dotation initiale	Programmation initiale	AVENANTS n°1	Disponible
CA Le Grand Périgueux	3 947 493,00 €	2 235 625 €		1 711 868 €
CA Bergeracoise	2 781 209,00 €	1 559 289 €		1 221 920 €
CC Bastides Dordogne Périgord	1 516 486,00 €	680 096 €		836 390,00 €
CC Isle Loue Auvézère	1 324 929,00 €	737 552 €		587 377,00 €
CC Marches du Périg'Or Limousin Thiviers-Jumilhac	1 368 468,00 €			1 368 468,00 €
CC Domme-Villefranche du Périgord	1 153 378,00 €			1 153 378,00 €
CC Dronne et Belle	1 374 412,00 €			1 374 412,00 €
CC Isle Double Landais	1 323 796,00 €			1 323 796,00 €
CC Isle Vern Salembre en Périgord	1 656 204,00 €			1 656 204 €
CC Montaigne Montravel et Gurson	1 379 592,00 €			1 379 592 €
CC Isle et Crempse en Périgord	1 256 269,00 €			1 256 269,00

				€
CC du Pays de Fénelon	1 246 236,00 €			1 246 236 €
CC du Pays Ribéracois	588 600,00 €	588 600 €		0,00 €
CC du Pays de Saint-Aulaye	325 265,00 €			325 265 €
CC Ribérac + Saint-Aulaye	913 865 €			913 865 €
CC du Périgord Nontronnais	1 420 998,00 €			1 420 998,00 €
CC Portes Sud Périgord	1 372 650,00 €	957 701 €		414 949,00 €
CC Sarlat Périgord Noir	1 306 847,00 €			1 306 847 €
CC Terrassonnais en Périgord Noir Thenon-Hautefort	1 387 629,00 €			1 387 629 €
CC Vallée de la Dordogne et Forêt Bessède	1 362 118,00 €	365 449 €		996 669 €
CC de la Vallée de l'Homme	1 393 555,00 €	1 354 691 €		38 864,00 €
	29 486 134 €	8 479 003 €	0 €	21 007 131 €

## 2. Etat des lieux des aides apportées dans le domaine des équipements touristiques :

Les investissements des Collectivités locales dans le secteur du tourisme constituent un élément fondamental de la gestion et de l'aménagement des territoires.

Les plus de trois millions de touristes accueillis chaque année sur le Département de la Dordogne renforcent la nécessité pour les Collectivités locales de s'investir de plus en plus dans les aménagements et équipements touristiques de leurs communes.

Et, bien que le tourisme soit une compétence partagée, les orientations politiques portées par l'Assemblée départementale ont positionné le développement touristique comme un axe prioritaire d'intervention dans les politiques publiques menées par le Département qu'il s'agisse des investissements portés directement par la collectivité (Le Centre International de l'Art Pariétal) ou des aides apportées aux communes et intercommunalités.

Au total, et depuis le début de la mise en œuvre de la nouvelle contractualisation, le Département aura financé 32 projets dans l'axe prioritaire équipements touristiques pour un montant total de subventions programmées de 2.833.909,37 € réparties comme suit :

## Bilan des opérations soutenue au titre des Contrats de Projets Communaux

BILAN OPÉRATIONS TOURISTIQUES - COMMUNES						
LOCALISATION Canton	Contrat	AXE	Bénéficiaire	OPÉRATION	MONTANT SUBVENTION	NB D'OPÉRATIONS
Bergerac 2	Contrat Initial	AXE 8	Saint Germain et Mons	Création d'une aire de camping car de 20 places	17 278,00 €	1
Brantôme-en- Périgord	Contrat Initial	AXE 8	Brantôme-en- Périgord	Étude et création / aménagement d'une aire de loisirs et de baignade	15 972,00 €	1
		AXE 8	La Rochebeaucourt et Argentine	Création d'une aire de camping car	14 500,00 €	1
Pays de Montaigne et Gurson	Contrat Initial	AXE 8	Saint Antoine de Breuilh	Aménagement d'une aire de camping car	20 714,00 €	1
Pays de Montaigne et Gurson	Contrat Initial	AXE 8	Saint Martin de Gurson	Aménagement d'une aire de camping car et d'un square	13 147,00 €	1
Ribérac	Contrat Initial	AXE 8	Petit Bersac	Aménagement de la plage de Monmalan	2 644,00 €	1
Sud Bergeracois	Contrat Initial	AXE 8	Eymet	Aménagement d'une aire de camping car	3 750,00 €	1
Sud Bergeracois	Contrat Initial	AXE 8	Serres et Montguyard	Création de trois gîtes dans maison de caractère	54 375,00 €	1
Thiviers	Contrat Initial	AXE 8	Jumilhac le Grand	Travaux de cloture du site de la Perdicie	8 606,00 €	1
Tréllissac	Contrat Initial	AXE 8	Champcevinel	Piste cyclable voie verte	50 000,00 €	1
Isle Loue Auvézère	Avenant 1	AXE 8	CC Isle Loue Auvézère	Création d'un office de tourisme et d'une boutique de producteurs	43 111,60 €	1
Sud Bergeracois	Avenant 1	AXE 8	Eymet	Travaux de réhabilitation et de mise aux normes de la salle commune du village de gîtes et de son extension	43 109,25 €	1
Vallée Dordogne	Avenant 1	AXE 8	Pays de Belvès	Création d'un pôle touristique et Modernisation / Aménagement d'habitats troglodytiques	162 650,00 €	1
	Avenant 1	AXE 8	Domme	Modernisation des grottes de Domme	31 479,00 €	1
Vallée de l'Homme	Avenant 1	AXE 8	Rouffignac Saint Cernin	Création espace office de tourisme	9 400,00 €	1
Lalinde	Avenant 1	AXE 8	Mauzac et Grand Castang	Aménagement des quais pour vélo route voie verte	72.383,75 €	1
	Avenant 1	AXE 8	Sainte Anne	Gîte communal	19.903,03 €	1
<b>TOTAL MONTANT</b>					<b>490 735,85 €</b>	<b>17</b>



## Bilan des opérations soutenues au titre des Contrats de Projets Territoriaux

BILAN OPÉRATIONS TOURISTIQUES - EPCI						
LOCALISATION EPCI	Contrat	AXE	Bénéficiaire	OPÉRATION	MONTANT SUBVENTION	NB D'OPÉRATIONS
CA Bergeracoise	O Contrat Initial	AXE 8	CA Bergeracoise	Création et aménagement de la Véloroute Voie Verte V91 sur le territoire de la CAB - Phase 1	1 000 000,00 €	1
CC Bastides Dordogne Périgord	O Contrat Initial	AXE 8	CC Bastides Dordogne Périgord	Aménagement d'une Véloroute voie verte le long de la Dordogne - 1ère tranche : tracé entre Saint Capraise et le bourg de Mauzac	227 496,50 €	1
CC Portes Sud Périgord	O Contrat Initial	AXE 8	CC Portes Sud Périgord	Réhabilitation du Moulin de Citoie	130 776,00 €	1
CC Portes Sud Périgord	O Contrat Initial	AXE 8	CC Portes Sud Périgord	Projet de développement touristique - Création de voies vélos partagées, aménagement des Itinérances douces	17 250,00 €	1
CC Portes Sud Périgord	O Contrat Initial	AXE 8	Commune d'Eymet	Travaux de réhabilitation et extension de la salle commune du village de gîtes	43 109,25 €	1
CC Portes Sud Périgord	O Contrat initial	AXE 8	Commune d'Issigeac	Restauration du château des Évêques - Tranche 1	60 000,00 €	1
CC Portes Sud Périgord	O Contrat initial	AXE 8	Commune d'Issigeac	Restauration du château des Évêques - Tranche 2	60 000,00 €	1
CC Isle Loue Auvézère	O Contrat Initial	AXE 1	CC Isle Loue Auvézère	Création d'une boutique de producteurs et d'un office du tourisme	10 306,00 €	1
CC Isle Loue Auvézère	O Contrat initial	AXE 1	CC Isle Loue Auvézère	Acquisition de la fontaine de l'atelier à Excldeuil	17 500,00 €	1
CC Isle Loue Auvézère	O Contrat Initial	AXE 8	CC Isle Loue Auvézère	Aménagement et développement de l'offre touristique des itinérances douces dans les gorges de l'Auvézère	44 009,46 €	1
CC Isle Loue Auvézère	O Contrat initial	AXE 8	CC Isle Loue Auvézère	Réhabilitation d'une passerelle au lieu-dit « Malherbaux » (PDIPR)	21 034,31 €	1
CC Vallée de l'Homme	O Contrat initial	AXE 8	Commune de Valojoux	Rénovation et aménagement d'un gîte d'étapes	66 500,00 €	1
CC Vallée de l'Homme	O Contrat initial	AXE 8	CC Vallée de l'Homme	Création Véloroute Voie Verte PHASE 1 - Tranche financière 1	215 062,00 €	1
CC Vallée de l'Homme	O Contrat initial	AXE 8	CC Vallée de l'Homme	Création Véloroute Voie Verte PHASE 1 - Tranche financière 2	215 065,00 €	1
CC Vallée de l'Homme	O Contrat initial	AXE 8	CC Vallée de l'Homme	Création Véloroute Voie Verte PHASE 1 - Tranche financière 3	215 065,00 €	1
<b>TOTAL MONTANT</b>					<b>2 343 173,52 €</b>	<b>15</b>

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

#### Délibération n° 19-05 du 14 janvier 2019

Rapport sur la situation en matière de développement durable - année 2018.

DATE DE LA CONVOCATION : 2 janvier 2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier BAZINET, Gaëlle BLANC-LAJONIE, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Pascal BOURDEAU, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPERRE, Corinne DE ALMEIDA, Henri DELAGE, Stéphane DOBBELS, Jean-Fred DROIN, Maryline FLAQUIÈRE, Nicole GERVAISE, Cécile LABARTHE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Nathalie MANET-CARBONNIÈRE, Marie-Lise MARSAT, Elisabeth MARTY, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Thierry NARDOU, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Marie-Claude VARAILLAS, Colette VEYSSIÈRE, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON, Régine ANGLARD.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Jacques AUZOU	pouvoir à	Marie-Claude VARAILLAS	Christel DEFOULNY	pouvoir à	Thierry BOIDÉ
Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE	Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPERRE
Michel KARP	pouvoir à	Colette LANGLADE	Natacha MAYAUD	pouvoir à	Laurent MOSSION
Serge MERILLOU	pouvoir à	Marie-Lise MARSAT	Christian TEILLAC	pouvoir à	Jean-Fred DROIN
Michel TESTUT	pouvoir à	Mireille BORDES			

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR :

Adib BENFEDDOUL, Pascal PROTANO

RAPPORTEUR : Pascal BOURDEAU

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Pour : 48

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 2

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

---

Délibération n° 19-05 du 14 janvier 2019

Rapport sur la situation en matière de développement durable - année 2018.

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

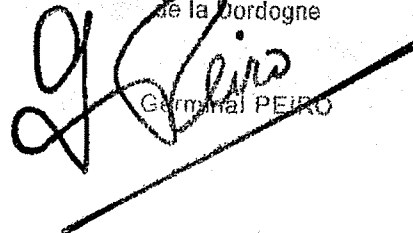
VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis des 4ème, 2ème, 3ème, 5ème, 6ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE de la présentation du rapport sur la situation en matière de développement durable du Département de la Dordogne.

Le Président du Conseil départemental  
de la Dordogne

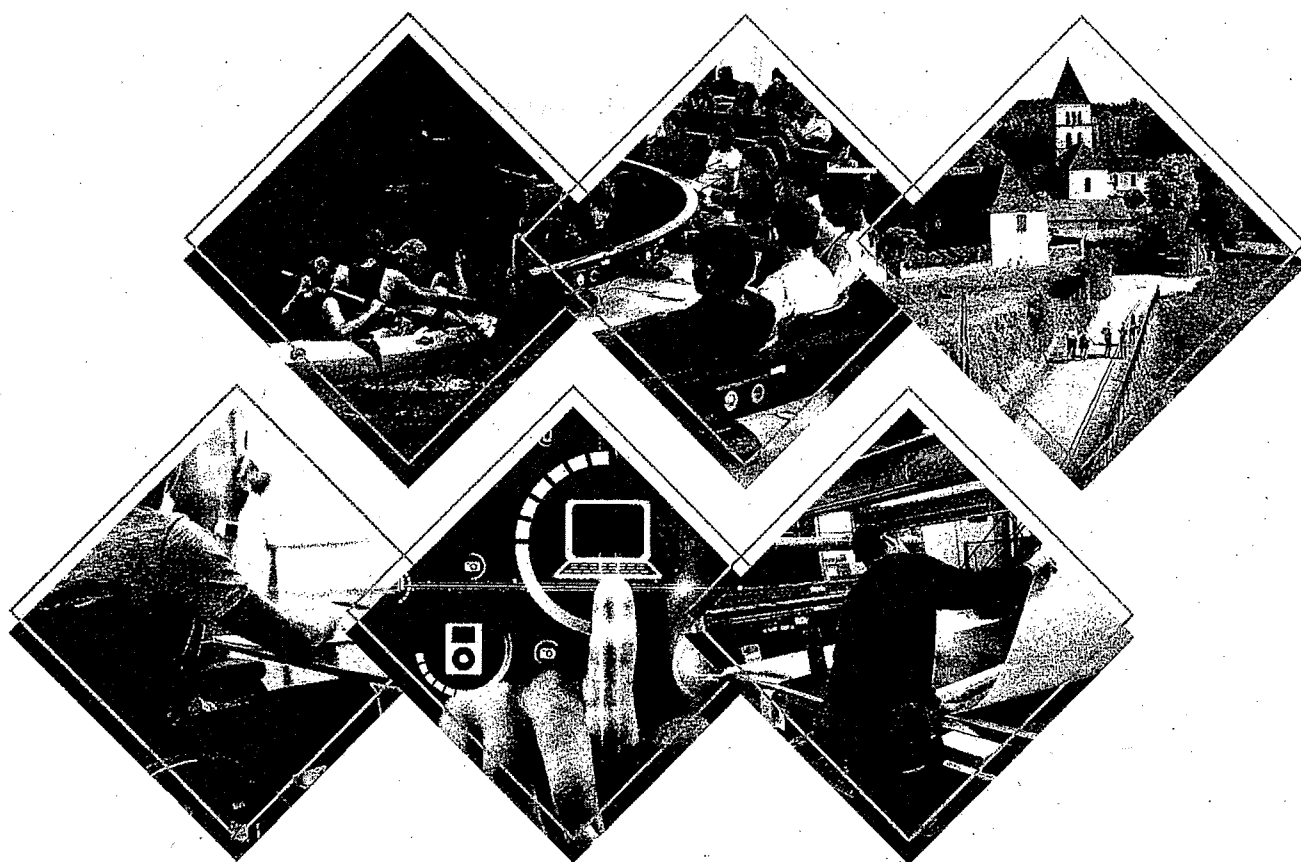
  
Germain PEIRO

SITUATION

EN MATIÈRE DE

DÉVELOPPEMENT DURABLE

2018



# L'excellence environnementale au cœur du projet départemental



Le Conseil départemental a placé depuis plusieurs années l'excellence environnementale au cœur de son projet de développement solidaire.

La Charte zéro pesticides et herbicides, le fauchage raisonné, la mise en place de circuits courts de produits bio pour les cantines des collèges, l'expérimentation de revêtements routiers moins polluants, la mise en œuvre d'une nouvelle technique de traitement et d'utilisation des remblais sur le chantier du déploiement de la fibre optique, le développement d'une agriculture responsable plus économe en consommation d'eau, la construction ou la rénovation de bâtiments publics à énergie positive sont des exemples qui démontrent que chaque fois qu'il entreprend quelque chose, le Département le fait avec un souci constant de préservation voire d'amélioration de notre environnement naturel.

L'enjeu est de taille : il s'agit de tenir compte des conséquences environnementales dans chaque projet, aussi modeste soit-il, que nous mettons en œuvre ou soutenons.

C'est véritablement, au-delà des obligations légales et réglementaires qui nous sont imposées, une responsabilité morale liée à la fois à notre souci constant de justice sociale, à notre combat en faveur de la biodiversité et à la prise en compte des enjeux climatiques.

Nous n'oublions pas que si le Département est le garant de la solidarité territoriale, il est également le garant de la solidarité humaine.

60 % de son budget est consacré au domaine social et à la solidarité : le Département verse en prestations sociales le double de ce qu'il perçoit en fiscalité.

C'est dire que la Dordogne est un territoire où la majorité des habitants dispose d'un revenu modeste. C'est pourquoi je m'attache particulièrement à ce que cette politique d'excellence environnementale ne se fasse pas au détriment des plus fragiles.

Offrir une nourriture saine, locale et de qualité dans tous les collèges de Dordogne, offrir une eau de baignade de qualité dans nos bases de loisir et nos rivières sont un exemple de ce que notre Collectivité peut apporter à tous les Périgourdiens.

L'excellence environnementale est un sujet transversal à toutes nos activités.

Le rapport qui vous est donc présenté cette année recense, à travers les compétences des six commissions organiques de l'assemblée départementale, les différentes actions qui touchent à la vie quotidienne des habitants de notre département.

Elles se veulent l'illustration concrète de l'engagement que nous avons pris en 2015 : faire de la Dordogne une terre d'excellence environnementale et de progrès social.

Elles sont la preuve que, grâce aux orientations définies par les élus et mises en œuvre avec talent par les services dont je veux ici souligner l'engagement et la qualité du travail, cet engagement devient bien, année après année, une réalité pour tous.

Germain PEJRO

Président du Conseil départemental de la Dordogne

# SITUATION

# EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 2018

FINANCES  
ADMINISTRATION GÉNÉRALE  
PATRIMOINE  
AIDE AUX COMMUNES

**1<sup>ère</sup>**  
Commission

**Dordogne**  
PÉRIGORD

LE DÉPARTEMENT [dordogne.fr](http://dordogne.fr)

## COMMISSION ORGANIQUE



La commission que j'ai l'honneur de présider est en charge de thématiques qui peuvent paraître, au premier abord, bien éloignées de la notion même de développement durable. Et pourtant l'essentiel de son champ d'intervention est largement concerné par cette notion. A double titre : dans le fonctionnement propre à notre collectivité départementale et au travers de sa participation majeure à la solidarité avec le territoire, avec les autres collectivités. En effet, les exemples d'actions décrites dans le présent rapport sont le reflet d'un engagement réel du Département dans le développement de politiques les plus vertueuses possibles.

Concernant le fonctionnement propre au Département, les investissements sur notre patrimoine sont réfléchis notamment sous l'angle d'une meilleure efficacité énergétique et avec le souci accru de développer des projets en intégrant des clauses d'insertion sociale. Dans son administration, plusieurs actions se veulent vertueuses en recherchant les économies de consommation de matières [dématérialisation, utilisation de papier recyclé...].

C'est aussi le souci d'assurer des conditions de travail les plus favorables possibles pour l'ensemble des agents départementaux en mettant en œuvre une gestion des ressources humaines la plus juste, prévenant les risques d'accidents et les risques psycho-sociaux, et en étant solidaires des collaborateurs en situation de handicap par exemple. On s'intéresse ici aux notions de santé et de bien-être, de travail décent, des inégalités réduites et à la lutte contre le réchauffement climatique, quelques objectifs du développement durable parmi les 17 déclinés.

Concernant la solidarité du territoire, l'action de notre collectivité est majeure et indispensable pour le développement des projets de l'ensemble des collectivités, le Département étant l'un des principaux financeurs aux côtés de l'Etat. C'est l'objet du focus sur les Contrats de Territoire, choisi cette année pour ce rapport : le volume de l'enveloppe financière engagée est conséquent, et celle-ci est répartie de la manière la plus juste et équitable possible sur le territoire.

De plus, par ces contrats le Département contribue à offrir aux concitoyens des services publics de qualité et de proximité - avec les Maisons de service public -, un accès plus facile aux soins - avec les Maisons de santé rurales -, ou encore des emplois de proximité - avec les zones d'activités artisanales -, ... Ce ne sont que des exemples parmi d'autres qui démontrent l'action du Département en solidarité avec les collectivités.

Mais il faut bien le dire, l'ensemble du budget de fonctionnement et d'investissement du Département est de plus en plus contraint chaque année. En charge du suivi des finances, la commission s'attache à maîtriser les charges de fonctionnement de la collectivité, à impulser une réduction de son endettement afin de dégager des moyens d'investissements les plus conséquents possibles pour continuer à soutenir les projets les plus efficaces, nécessaires, les plus durables, ces projets devant répondre aux besoins de chacun des périgordins, à la nécessité de leur rendre la vie plus facile.

Stéphane DOBBELS

Président de la 1ère commission organique



# MÉTHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, se doit d'éditer chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté à l'Assemblée Départementale lors du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 8<sup>ème</sup> édition porte sur les actions réalisées en 2017, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport. Celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2017, représentatives de l'action des services.



Un comité de pilotage a été constitué et s'est réuni à 2 reprises afin de valider les orientations et suivre l'avancée des travaux. Il est composé des directeurs généraux adjoints, du Vice-Président chargé de la transition écologique, de la mobilité et du développement durable, des présidents des 6 commissions organiques et des directeurs. Il a notamment approuvé la présentation du rapport par commission organique. Ce choix permet de prêter une ambition plus politique à ce rapport en se détachant d'une présentation organisationnelle (par service).

Tous les services ont été interrogés via un questionnaire en ligne afin de recueillir leurs actions menées en 2017. Leur impact qualitatif sur les ODD n'a pas été mesuré. On estime seulement le fait qu'une action contribue ou non à l'atteinte des ODD.

La gouvernance est symbolisée par un pictogramme indiquant le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation de l'action, comme suit :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens



## menées en 2017

### ENTRETIEN DE LA VITRERIE DES BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX

#### PARTENAIRES INTERNES

PÔLE REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE  
LUTTE CONTRE L'EXCLUSION



Le développement durable est largement pris en compte pour le marché d'entretien de la vitrerie de 20 bâtiments et l'entretien hebdomadaire des sols du restaurant administratif :

- en activant une clause d'insertion sociale : 36 heures effectuées par du personnel relevant de l'insertion (40 % du personnel du titulaire du marché);

- en préconisant l'emploi de détergents écolabellisés ou dont la biodégradabilité est d'au moins 90% ;

- en dispensant des formations au dosage des produits afin d'éviter les surconsommations.

Contact : Service des Achats

### MARCHÉ POUR L'ACHAT DE PAPIER RECYCLÉ

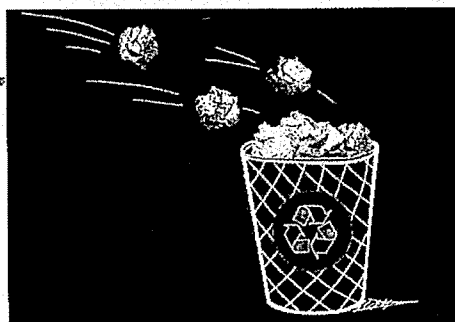
#### PARTENAIRES INTERNES

MISSION DÉVELOPPEMENT DURABLE



Avec l'achat de papier A4/A3 100% recyclé et non blanchi en remplacement du papier traditionnel, le Département fait le choix d'aller au-delà de la loi sur la transition énergétique qui préconise une part de 25% des achats en papier recyclé (un papier étant considéré comme recyclé lorsque le pourcentage de fibres recyclées qu'il contient est de minimum 50 %).

Contact : Service des Achats



#### La fabrication du papier recyclé c'est :

20 fois moins d'eau,  
2 fois moins d'énergie que le papier issu de fibres vierges

## PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DIRECTION DE L'ÉDUCATION

## PARTENAIRES EXTERNES

COOPÉRATIVES D'UTILISATION DU MATÉRIEL AGRICOLE, PROFESSIONNELS DU BÂTIMENT, EXPLOITANTS DE RÉSEAUX DE CHALEUR BOIS



## LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS

Afin de réduire les consommations énergétiques tout en améliorant le confort des usagers, le Département a réalisé des travaux de rénovation énergétique sur de nombreux bâtiments :

- les collèges de Plégut-Pluviers et de Neuvic. Il s'agit principalement de remplacer les menuiseries.
- au château de Bourdeilles, ainsi que sur plusieurs centres médico-sociaux, les combles ont été isolés.
- remplacement des fenêtres au centre de vacances de Murat le Quaire et du système de chauffage à celui de Uz.

L'amélioration des performances énergétiques des bâtiments passe aussi par la mise en place d'une gestion technique centralisée avec des détecteurs de présence pour moduler le débit de la ventilation et du matériel à haute performance énergétique au DOJO et au centre de la communication. Ce logiciel permet, sur place ou à distance, d'agir sur l'éclairage, le chauffage, la qualité de l'air.... Une programmation permet d'allumer/éteindre automatiquement des appareils en fonction des plages horaires d'occupation du bâtiment. Il permet également de diagnostiquer les pannes ou les anomalies de consommation (fuites, blocages...) ainsi que d'établir un historique des consommations pour analyser le comportement d'un site.

La mise en place du réseau de chaleur au bois des 2 rives sur la commune de Périgueux, projet réalisé par l'agglomération du Grand Périgueux, a permis au Département d'y raccorder le collège de Michel de Montaigne, les Archives départementales, le centre de la communication et l'espace culturel François Mitterrand.

Cette énergie renouvelable permet de diminuer de manière significative les émissions de CO2 dans l'atmosphère.

Contact : Direction du Patrimoine Bâti

## PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI,

## PARTENAIRES EXTERNES

ASSOCIATIONS D'INSERTION



## INTÉGRATION D'UNE CLAUSE D'INSERTION SOCIALE POUR LES CHANTIERS DONT LE MONTANT EXCÈDE 500 000 €

Cette clause prévoit que 5% du montant des travaux soit réservé à des entreprises d'insertion.

Elle a été mise en oeuvre notamment sur les chantiers d'extension du Campus du Périgord ou la construction du gymnase du collège Michel de Montaigne à Périgueux.

Contact : Direction du Patrimoine Bâti

# Les politiques menées en 2017

ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE

## PRÉVENTION DES RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ PHYSIQUE (PRAP)

PARTENAIRES  
INTERNES

SERVICES  
DÉPARTEMENTAUX



Malgré les évolutions techniques permettant d'alléger les tâches les plus difficiles, l'activité physique reste l'une des principales sources d'accident de service et de maladie professionnelle. Il est donc nécessaire de mener des actions préventives.

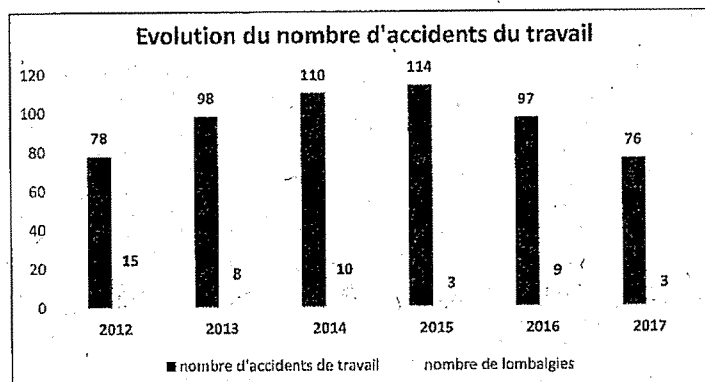
C'est l'objectif de la formation PRAP qui permet de former les agents à connaître les risques auxquels leur poste de travail les expose. Ils observent et analysent leur situation de travail en identifiant les gestes et postures susceptibles de nuire à leur santé. Enfin ils participent à la maîtrise du risque au sein de la collectivité en proposant des améliorations et en participant à leur mise en œuvre.

### 150 agents formés entre 2014 et 2017.

Ce sont surtout des agents des collèges et de la DPRPM.

Le nombre d'accidents est en baisse mais reste trop élevé avec **76 accidents** en 2017.

Contact : Direction des Ressources Humaines



## DISPOSITIF DE RECLASSEMENT, RECONVERSION ET ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

PARTENAIRES  
EXTERNES

CENTRE  
DE GESTION DE LA  
DORDOGNE



Ce dispositif aide les agents en incapacité professionnelle, souvent suite à une maladie, à faire le deuil de leur carrière passée et à trouver une nouvelle voie susceptible de mieux leur convenir. L'accompagnement personnalisé avec la possibilité de recourir au service d'un psychologue du travail grâce à l'implication du Centre de gestion de la Dordogne dans ce dispositif, est un outil précieux pour faciliter le reclassement.

En 2017, la commission consultative a examiné **7 situations nouvelles**.  
Sur les 15 dossiers examinés au total, seulement 3 ont pu trouver une solution.

3 situations  
résolues

Contact : Direction des Ressources Humaines

## DÉMATÉRIALISATION

PARTENAIRES  
INTERNES

SERVICES  
DÉPARTEMENTAUX

La DRH mène plusieurs actions de dématérialisation afin de permettre notamment une baisse de consommation du papier :

- dématérialisation de la fiche de paie des agents classée dans le dossier « agent » détenu par la DRH,
- dématérialisation de la production des arrêtés de gestion par le développement de la signature électronique sous GECCO et du classement de ces derniers dans le cadre de la mise en place d'une gestion électronique de documents [GED] par le biais d'OPADE,
- dématérialisation de l'envoi des arrêtés de gestion de carrière : envoi des arrêtés de gestion aux agents par mail.

Contact : Direction des Ressources Humaines



## PLAN EMPLOI HANDICAP

PARTENAIRES  
INTERNES

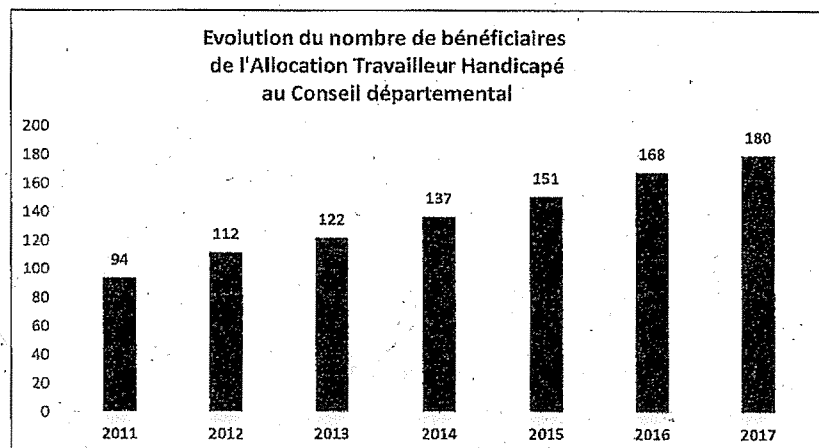
SERVICE DES  
PRESTATIONS ET  
DE LA RESTAURATION  
DU PERSONNEL

Depuis 2011 le Département s'est engagé dans une politique d'intégration professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées à travers la mise en place d'un plan emploi handicap.

Celui-ci a permis de prendre en charge **180 demandes d'allocation travailleur handicapé** en 2017.

D'autre part, c'est une reconnaissance des aptitudes au travail de l'agent au regard de ses capacités liées à son handicap. Cette reconnaissance permet une meilleure intégration des agents dans la collectivité.

Contact : Direction des Ressources Humaines



# Les politiques menées en 2017

AIDE  
AUX COMMUNES

## ACCESSIBILITÉ DES BÂTIMENTS AUX PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

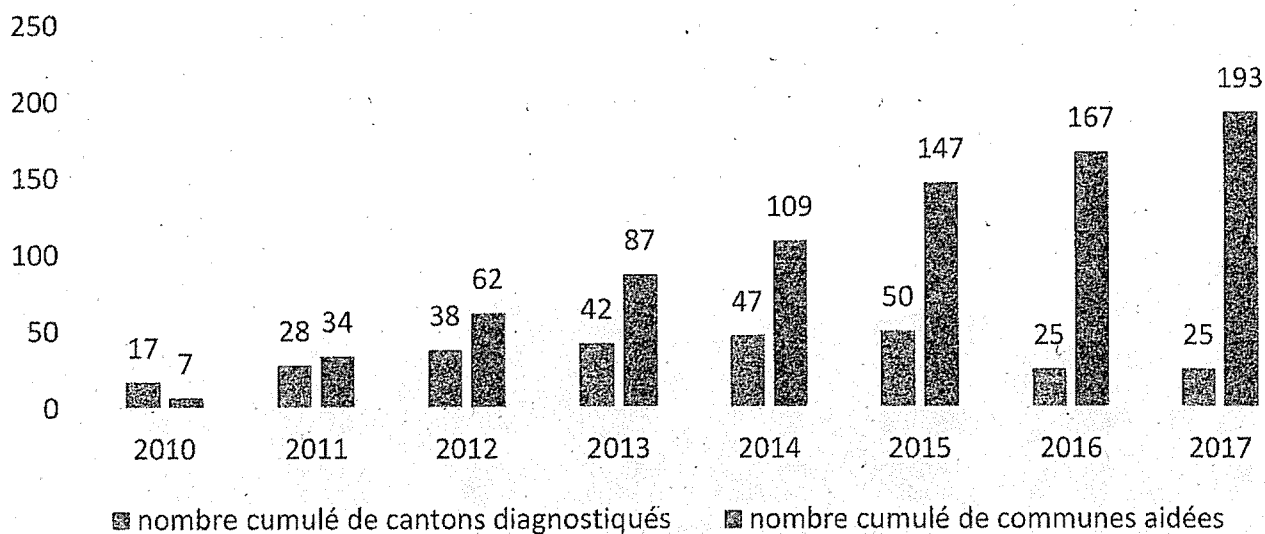
Le Département porte un programme visant à accompagner les collectivités pour améliorer l'accès des locaux et des transports publics aux personnes à mobilité réduite.

- Réalisation de diagnostics dans chaque commune de Dordogne, l'ensemble des communes disposant ainsi d'éléments techniques et financiers pour lancer les programmes de travaux.
- Jusqu'en 2015, le Département a financé les travaux d'investissement dans le cadre des contrats d'objectifs et à partir de 2016, ce sont les contrats territoriaux qui ont pris le relais. 2017 est la dernière année de programmation.



Contact : Service des Politiques Territoriales  
et Européennes, Conseillers de développement

### Evolution du nombre de cantons diagnostiqués et de communes aidées



N.B : en 2016 cela ne représente plus que 25 cantons suite au redécoupage cantonal défini par la loi du 17 mai 2013

## LES CONTRATS DE TERRITOIRES

### PARTENAIRES INTERNES

SERVICES  
DÉPARTEMENTAUX

### PARTENAIRES EXTERNÉS

COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES

Le Département, suite aux assises départementales, a souhaité porter une nouvelle politique départementale de solidarité territoriale, permettant de passer de l'aménagement du territoire au développement des territoires. Il s'agit d'assurer un développement concerté, harmonieux, juste, équilibré et durable, en soutenant l'investissement local des communes et intercommunalités. Cette politique s'appuie sur plusieurs outils et dispositifs d'ingénierie :

- des schémas départementaux d'aménagement et de développement des territoires,
- une conférence départementale des territoires, outil de concertation et de dialogue,
- un guide de l'ingénierie, répertoriant l'ensemble des services du Département pouvant accompagner les collectivités dans leur montage et suivi de projet,
- les conseils et le suivi des conseillers de développement, conseillers au plus près des collectivités, facilitant l'émergence, le montage des projets en lien avec les politiques départementales,



Les contrats de territoire répondent à plusieurs finalités du développement durable, et il est à signaler que toute collectivité sollicitant une aide départementale doit être signataire de la Charte zéro pesticide.

Contact : Service des Politiques Territoriales  
et Européennes, Conseillers de développement



# Présentation détaillée d'une action phare

## LES CONTRATS DE TERRITOIRES 2016-2020 : LE NOUVEAU CADRE STRATÉGIQUE DÉPARTEMENTAL

En 2016, une nouvelle stratégie départementale a permis de passer de l'aménagement du territoire au développement des territoires, fondée sur la même volonté d'équité et de transparence. Cette nouvelle stratégie départementale s'est inscrite au cœur des compétences de solidarité territoriale, confiées aux Départements dans le cadre de la loi NOTRe.

Le nouveau cadre contractuel avec le bloc communal doit permettre de poursuivre le soutien à l'investissement local des communes et des intercommunalités dans leurs missions d'aménagement du territoire et de développement des services de proximité.

### Les Contrats de Territoires 2016-2020 répondent à 5 enjeux majeurs pour le Département :

- passer de l'aménagement du territoire au développement des territoires,
- conforter et renforcer l'attractivité des territoires,
- assurer et permettre un développement économique équilibré des territoires à l'échelle départementale,
- améliorer et conforter les services publics locaux et les bourgs centres dans un souci de proximité,
- assurer un développement égalitaire du territoire à l'échelle départementale porté avec le bloc communal, conformément aux enjeux des solidarités territoriales.

Les Contrats de Territoires porteront prioritairement sur neuf axes : l'immobilier d'entreprises - le foncier agricole et naturel - les maisons de santé - les équipements culturels et sportifs - les équipements en faveur de l'enfance et de la jeunesse - le patrimoine, l'habitat et les énergies renouvelables - les équipements relatifs à la politique de l'eau - les équipements touristiques d'initiative publique - les infrastructures (traverses, bourgs,...).

La nouvelle politique départementale s'organise autour de deux types de contrats qui intègrent toutes les aides au bloc communal :

- les Contrats d'Objectifs Cantonaux, avec les communes, appliqués aux périmètres des 25 cantons de Dordogne,
- les Contrats de Projets Territoriaux, avec les EPCI, déclinés sur les périmètres des intercommunalités.

Une dotation financière globale de 80.100.000 € a été proposée répartie comme suit :

Une enveloppe de 75.100.000 € à destination des Contrats d'Objectifs Cantonaux et des Contrats de Projets Territoriaux avec les EPCI.

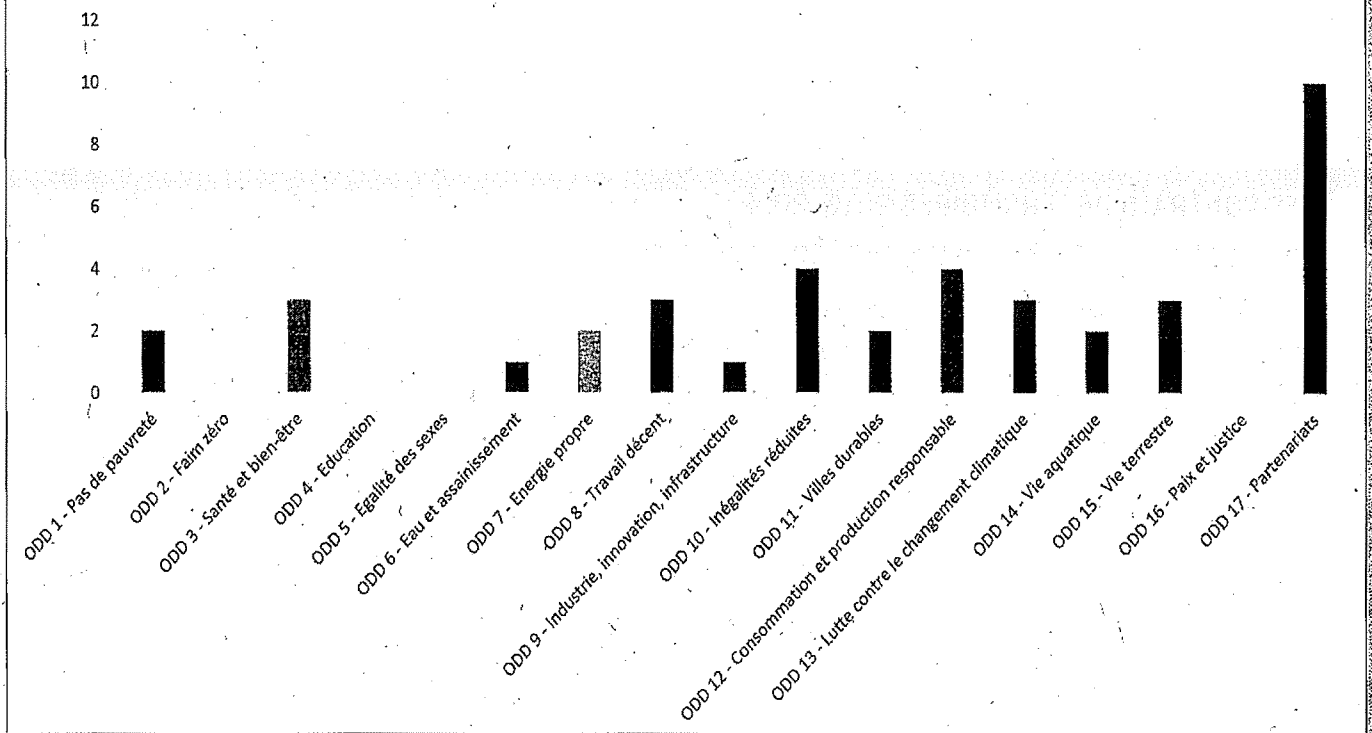
- Contrats d'Objectifs Cantonaux : 46.600.000 €,
- Contrats de Projets Territoriaux : 28.500.000 €.

Une enveloppe de 5.000.000 € pour des projets spécifiques d'envergure départementale.

Cette dotation devrait permettre de générer au moins 350 à 400 millions d'investissements de travaux. L'année 2017 a permis de finaliser l'intégralité des programmations des projets communaux soit 24 contrats de projets programmés pour un montant de 19,7 M€ concernant 589 projets d'investissements.

La programmation des contrats de projets territoriaux a, quant à elle, commencé avec la programmation de 3 contrats pour un coût total de 4,16 M€ concernant 23 projets structurants. Les projets spécifiques d'envergure départementale ont concerné 6 subventions dans le cadre de la vélo-route voie verte de la Vallée de l'Isle pour un montant de 1,2 M€.

## RÉPARTITION DES ACTIONS PAR ODD - 1<sup>ère</sup> COMMISSION



Sur les 10 actions présentées dans ce rapport pour la 1<sup>ère</sup> commission, plus du quart concourt à la lutte contre le changement climatique, et plus de 20% contribue à la préservation de la biodiversité et de la ressource ainsi qu'aux dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

L'épanouissement de tous les êtres humains concerne 17% des actions, puis, dans une moindre mesure, la cohésion sociale. Toutefois, ces 2 finalités concernent 31% des actions.

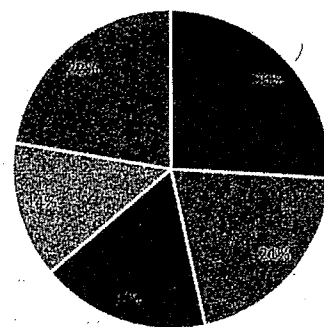
Au regard des objectifs de développement durable, on observe que près de la moitié des actions a un impact sur la réduction des inégalités et la consommation et production responsable. Viennent ensuite les notions de santé et bien-être, de travail décent, de lutte contre le changement climatique et la préservation de la vie terrestre.

L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local [collectivités, associations...] et des partenaires institutionnels.

## ACTIONS PAR FINALITE - 1<sup>ère</sup> COMMISSION

Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable - 1<sup>ère</sup> Commission

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable





# SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018



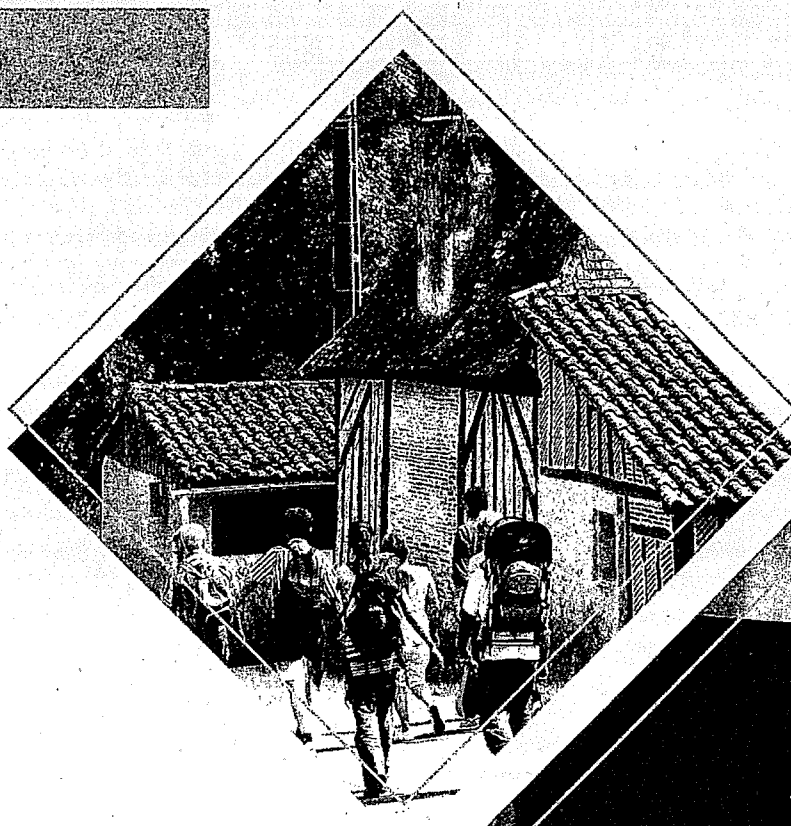
**Direction de l'Environnement  
et du Développement Durable  
Mission développement durable  
Tél. 05 53 06 82 63**

[dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr](mailto:dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr)

**SITUATION**

**EN MATIÈRE DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**2018**



**2<sup>ème</sup>  
Commission**

**EMPLOI ECONOMIE  
TOURISME  
AFFAIRES EUROPÉENNES  
ET COOPÉRATION  
DÉCENTRALISÉE**



LA 2<sup>ème</sup>

## COMMISSION ORGANIQUE



L'économie... Voici un thème sujet à débat, depuis très longtemps. Dans cette période actuelle, face aux défis environnementaux et sociaux nombreux, il est en effet nécessaire de se poser des questions, d'interroger nos modèles de développement construits autour de la croissance, des progrès technologiques, de la productivité, du libéralisme économique, de consommateurs effrénés des ressources de la planète et devenus souvent synonymes de disparités et d'injustices sociales à travers le monde.

Il est nécessaire de trouver et de promouvoir des modes de développement plus vertueux, plus durables et plus justes. Le Département peut jouer un rôle, sans doute mineur, face à des enjeux internationaux, et sachant qu'il peut intervenir dans le champ de l'agriculture et l'agroalimentaire, du tourisme, du bois et de la forêt en collaboration avec la Région.

Et il n'est pas en reste sur ces sujets, en témoigne les exemples décrits dans ce rapport, notamment concernant le tourisme, facteur économique essentiel et majeur pour notre département. De plus en plus la collectivité s'attache à soutenir un mode de développement touristique plus diffus sur le territoire et plus doux autour de son atout principal que sont ses paysages, avec un travail important pour développer et promouvoir les sentiers de randonnée, des vélos routes voies vertes pour ne citer que ces exemples, des modes d'itinérances douces.

De plus, le Département s'efforce à soutenir un développement de qualité avec l'obtention de différents labels de référence comme le pavillon bleu pour les sites de baignades départementaux ou le label « Villes et villages fleuris » pour valoriser notre patrimoine encore plus attrayant.

Il s'évertue également, par l'offre des différents sites départementaux, à permettre l'accès pour tous et en majorité gratuitement à des zones de loisirs bien équipées et offrant des services de qualité.

Au-delà du tourisme, le Département accompagne et suscite le développement de filières économiques, en réunissant les différents acteurs autour de projets innovants et exemplaires comme peut l'être par exemple le pôle d'excellence rural de la filière cuir. Ces actions développées avec succès permettent à la collectivité de promouvoir notre département au niveau national mais aussi au niveau européen, et à créer des collaborations enrichissantes avec d'autres collectivités.

Ces coopérations sont utiles et nécessaires ; La Dordogne, dans un monde ouvert, ne peut pas vivre et se développer en vase clos, et les expériences d'ailleurs peuvent inspirer des acteurs pour de nouvelles actions à adapter à notre territoire, toujours dans le souci d'assurer un développement économique, créateur d'emplois pour nos concitoyens, mais plus à n'importe quel prix.

Carline Cappelle  
Présidente de la 2<sup>ème</sup> Commission Organique

# MÉTHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, se doit d'éditer chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté à l'Assemblée Départementale lors du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 8<sup>ème</sup> édition porte sur les actions réalisées en 2017, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions reportées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissent dans les éditions précédentes du rapport. Celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2017, représentatives de l'action des services.



Un comité de pilotage a été constitué et s'est réuni à 2 reprises afin de valider les orientations et suivre l'avancée des travaux. Il est composé des directeurs généraux adjoints, du Vice-Président chargé de la transition écologique, de la mobilité et du développement durable, des présidents des 6 commissions organiques et des directeurs. Il a notamment approuvé la présentation du rapport par commission organique. Ce choix permet de prêter une ambition plus politique à ce rapport en se détachant d'une présentation organisationnelle (par service).

Tous les services ont été interrogés via un questionnaire en ligne afin de recueillir leurs actions menées en 2017. Leur impact qualitatif sur les ODD n'a pas été mesuré. On estime seulement le fait qu'une action contribue ou non à l'atteinte des ODD.

La gouvernance est symbolisée par un pictogramme indiquant le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation de l'action, comme suit :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

SUIVI ET ACCOMPAGNEMENT

DES ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE

PARTENAIRES  
EXTERNES

L'ENSEMBLE DES  
PARTENAIRES  
DE L'EMPLOI DU  
TERRITOIRE  
(POLE EMPLOI,  
ESPACES ECONOMIE  
EMPLOI, MISSIONS  
LOCALES, MAISONS  
DE L'EMPLOI,  
ENTREPRISES À LA  
RECHERCHE DE  
PERSONNEL...).

En Dordogne, département particulièrement rural, de nombreux bénéficiaires du RSA veulent créer ou ont créé une entreprise mais n'ont pas assez développé leur activité pour en vivre de façon autonome. C'est pourquoi le Département propose :

- un accompagnement et des conseils pour la création d'entreprise sous forme de rendez-vous individuel pour assurer les conditions de réussite de l'entreprise, l'autonomie financière et la sortie du dispositif RSA,
- une mise en relation des besoins d'emplois des entreprises avec les bénéficiaires du RSA.
- un suivi de la clause insertion sur certain marché (fibre optique),
- une communication des offres d'emplois vacantes des entreprises aux bénéficiaires du RSA.

Contact : Service de l'Economie



**110 allocataires accompagnés en 2017  
soit une augmentation de 52% par rapport à 2016**

PÔLE D'EXCELLENCE RURALE DE LA FILIÈRE CUIR EN PÉRIGORD

PARTENAIRES  
EXTERNES

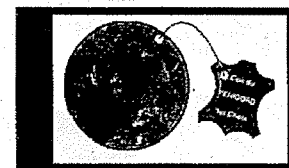
LA FILIÈRE CUIR  
PÉRIGORD,  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES,  
RÉGION

Le Pôle d'Excellence Rurale de la filière cuir en Périgord, labellisé par l'Etat en 2012, a pour objectif de faire face à la demande française de peaux de premiers choix.

Le PER, en s'appuyant sur l'ensemble des acteurs de la filière, vise à :

- Augmenter la qualité des cuirs tout en améliorant le bien-être de l'animal et la rémunération de l'éleveur,
- Promouvoir et valoriser à la fois la production de peaux de cuirs de veaux et de bovins adultes de race limousine, les savoir-faire en matière d'abattage et de traçabilité des peaux (par l'équipement des abattoirs de Thiviers et Ribérac) ainsi que des procédés de tannage (privilégier les techniques de tannage végétal),
- Organiser des circuits-courts de l'élevage à l'utilisation finale.

Contact : Service de l'Economie



- **une centaine d'entreprises potentielles** (50 adhérents actuels au Cluster RESO'CUIR), dont certaines dans le haut de gamme,
- **4 800 emplois dans les métiers du cuir**, tels que la tannerie, la mégisserie, la ganterie, la maroquinerie, la reliure, la sellerie, la chaussure, la bourrellerie...
- les résultats sur la qualité des peaux de premier choix sont plus qu'encourageants : **47 % de peaux de premier choix en 2014, à 71 % fin 2017** expliqué par un dispositif de vaccination contre la teigne, intégralement pris en charge par le Département



## SIGNALISATION D'INTÉRÊT LOCAL

### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITÉS

Pour le Département, la qualité de la signalisation routière est une condition primordiale du confort et de la sécurité de l'utilisateur. C'est pourquoi le service du Tourisme en partenariat avec le Pôle Territoire propose un accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre et/ou à niveau de leur signalisation touristique avec pour objectifs :

- mettre en conformité avec la loi Engagement National pour l'Environnement,
- limiter et réduire les pollutions visuelles sur les territoires,
- apporter une information routière et touristique homogène et cohérente.

### PARTENAIRES EXTERNES

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Contact : Service du Tourisme



## PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE

### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITÉS, DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET NUMÉRIQUE, DIRECTION DES SPORTS, DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,

La randonnée sous toutes ses formes (ludique, sportive, culturelle, ...) est la première activité de pleine nature en France. Le Conseil départemental de la Dordogne, conformément aux exigences réglementaires qui ont confié aux Départements l'élaboration d'un Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée, s'est attaché à mettre en réseau l'ensemble des sites remarquables et patrimoniaux du département.

A ce jour, 9 000 km de parcours sont inscrits et balisés au P.D.I.P.R., soit 95% du territoire couvert et 523 communes adhérentes.

Contact : Service du Tourisme



### PARTENAIRES EXTERNES

CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT, AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES



## VILLES ET VILLAGES FLEURIS

### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DIRECTION DE LA COMMUNICATION,

### PARTENAIRES EXTERNES

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE, COMITÉ DÉPARTEMENTAL DU TOURISME CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE, COLLECTIVITÉS, LYCÉES AGRICOLES, PROFESSIONNELS DU PAYSAGE, ASSOCIATION VILLES ET VILLAGES FLEURIS



Le Département a obtenu en 2016 le Label National « Département Fleuri » récompensant le travail réalisé pour le déploiement du label VVF et l'implication de l'ensemble des services dans le développement touristique.

Pour encourager les collectivités dans la démarche du fleurissement, le Conseil départemental s'engage dans une nouvelle dynamique pour accompagner les communes à promouvoir leur territoire et avoir une reconnaissance auprès du grand public. Le Pôle Paysage et Espaces Verts accompagne les techniciens et les élus des Communes en leur permettant d'accéder à un réseau de compétences, à une charte des bonnes pratiques, à des formations, des outils de communication, des échanges entre praticiens...

### Participation des communes engagées dans le label :

en 2012 : 43 communes - 12 labellisées  
en 2017 : 87 communes - 36 labellisées

Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts

### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITÉS, DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, SERVICE DE LA CONTRACTUALISATION

### PARTENAIRES EXTERNES

COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CYCLO TOURISME/ CYCLISME, ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DU BASSIN DE LA DORDOGNE, DÉPARTEMENTS LIMITROPHES, DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES, RÉGION, ETAT, EUROPE

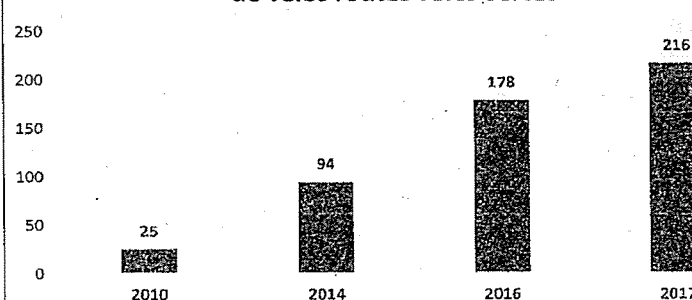
## VELOS ROUTES VOIES VERTES

En Périgord, on dénombre quatre itinéraires inscrits au Schéma régional des Vélos Routes Voies Vertes (trois sont également inscrits au Schéma national) : la vallée de l'Isle V90, la vallée de la Dordogne V91, la Flow vélo (Thiviers- L'île d'Aix), et la Vallée du Céou.

Contact : Service du Tourisme



Evolution du nombre de kilomètres de vélos routes voies vertes





## LA DORDOGNE SANS PÉTROLE

### PARTENAIRES EXTERNES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES, COMMUNES, OFFICES DE TOURISME, PARC NATUREL RÉGIONAL PÉRIGORD LIMOUSIN, COMITÉS DÉPARTEMENTAUX RANDONNÉE, DÉPARTEMENTS LIMITOPHES, RÉGION



Le Département valorise le développement du tourisme en mode de transports doux -sans voiture -au travers de « la Dordogne sans pétrole ». Cette carte indique comment il est possible de voyager en Dordogne sans voiture, grâce aux itinérances pédestres et cyclistes, mais également aux trains et aux bus pour revenir.

Contact : Service du Tourisme



## LABELS ET MARQUES OBTENUS PAR LE DÉPARTEMENT

### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE BÂTIMENTS, DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DIRECTION DE LA CULTURE, DE L'ÉDUCATION ET DES SPORTS, SERVICE DU TOURISME



Avec ses sites départementaux dédiés aux loisirs de pleine nature, le Conseil départemental de la Dordogne a fait le choix de mettre à la disposition des périgourdins et des touristes des espaces naturels et de loisirs de qualité.

Afin que ces sites soient accessibles à tous, des travaux d'aménagement ont été réalisés et ont permis d'obtenir la marque d'Etat Tourisme et Handicap pour les 4 Grands Sites de Baignade et Loisirs [ST-ESTÈPHE, LA JEMAYE, ROUFFIAC, GURSON]. Cette marque a pour objectifs de garantir l'autonomie des personnes en situation de handicap, d'apporter une information fiable et objective sur la prestation touristique et développer et promouvoir une offre touristique adaptée. C'est un complément à la législation sur l'accessibilité et une démarche volontaire de la Collectivité.

Depuis plusieurs années, le Département mène également une politique touristique et environnementale volontariste afin de promouvoir son territoire et sa qualité de vie. C'est ainsi qu'il a obtenu le label PAVILLON BLEU -label à forte connotation touristique, symbole d'une qualité environnementale exemplaire- pour les sites du Grand étang de La Jemaye, du Lac de Gurson et du Grand étang de Saint-Estèphe.

Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts



### COOPÉRATION AVEC LA CANTABRIE

#### PARTENAIRES INTERNES

SERVICE DE L'ARCHÉOLOGIE,  
DIRECTION DU PATRIMOINE  
ROUTIER, PAYSAGER ET DES  
MOBILITÉS

Le Département a engagé un partenariat avec la Cantabrie sur le thème de la valorisation du patrimoine pariétal. Cette coopération s'est formalisée avec :

- la signature d'un protocole de coopération en Dordogne,
- l'adhésion à l'association européenne Chemins de l'Art Rupestre Préhistorique (CARP) inscrivant ainsi parmi les destinations des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe, le Centre International de l'Art Pariétal Lascaux.

Contact : Service des Politiques Territoriales et Européennes



#### PARTENAIRES EXTERNES

PÔLE INTERNATIONAL  
DE LA PRÉHISTOIRE,  
INSTITUT UNIVERSITAIRE  
DE TECHNOLOGIE DE  
PÉRIGUEUX,  
LYCÉE MAINE DE BIRAN

### DISPOSITIF DE SOUTIEN À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

#### PARTENAIRES INTERNES

SERVICE DE LA VIE  
ASSOCIATIVE

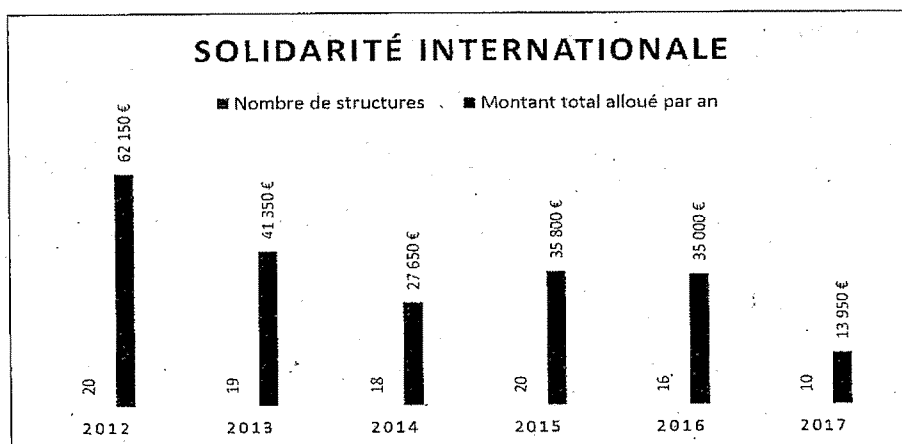
Le Département accorde des aides afin de soutenir des initiatives locales de développement et de solidarité internationale (Europe, Inde, Palestine, Cameroun, Bénin, Burkina Faso, Togo...) ou d'actions locales éducatives visant à sensibiliser le territoire (animation et suivi des actions, gestion des subventions).

Le Département s'est également inscrit dans le cadre de l'évènement national «Festival des Solidarités» [ex Semaine de la Solidarité Internationale].

Contact : Service des Politiques Territoriales et Européennes

#### PARTENAIRES EXTERNES

MAISONS  
FAMILIALES ET RURALES  
ET ASSOCIATIONS



## PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ EUROPÉENNE

### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION ET DES  
SPORTS

Le Département mène des actions de sensibilisation à la citoyenneté européenne auprès des différents publics du territoire :

- animation, coordination et information auprès des services départementaux, des personnes, des associations, des organismes et collectivités locales;
- information communautaire généraliste et mise en œuvre de programmes de coopération territoriale européenne dans le cadre d'appels à projets européens;
- participation aux actions du Conseil Départemental Junior (CDJ) par l'animation de la commission Citoyenneté européenne et relations Internationales, avec l'appui des Francas Dordogne;
- conception, réalisation et diffusion auprès des collèges du Département et autres partenaires d'une exposition "Parlons d'Europe" à l'occasion des 50 ans du traité de Rome.

### PARTENAIRES EXTERNES

ETABLISSEMENTS  
SCOLAIRES, MAISONS  
FAMILIALES ET RURALES  
ET ASSOCIATIONS

- Intervention auprès de 60 jeunes du CDJ : sensibilisation à la citoyenneté européenne
- Proposition de prêt gracieux de l'exposition Parlons d'Europe à l'ensemble des collèges du Département



Contact : Service des Politiques Territoriales et Européennes

## MOBILITÉ À L'INTERNATIONALE DES JEUNES EN MILIEU RURAL

### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE LA CULTURE,  
DE L'ÉDUCATION ET DES  
SPORTS

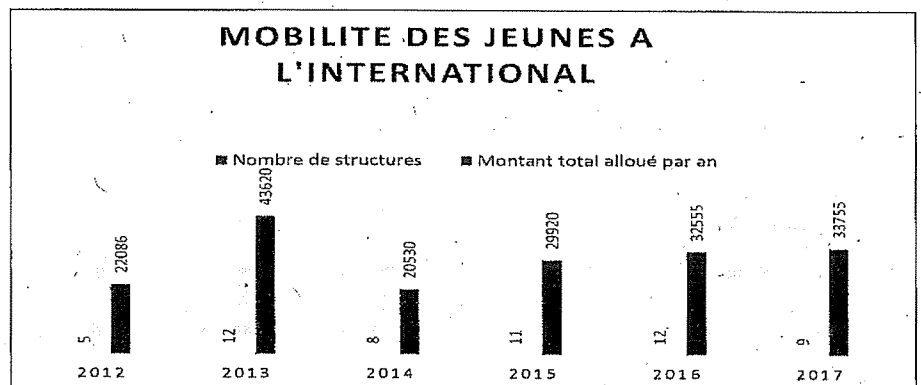
Le Département s'attache à développer la citoyenneté européenne et lever les freins à la mobilité à l'international pour les jeunes en milieu rural grâce :

- au soutien financier départemental apporté aux structures publiques et privées organisatrices ;
- à la participation à la mise en œuvre et au suivi de programmes « Concertation régionale des chantiers de jeunes bénévoles » avec la DRJSCS, et « la plateforme régionale de la mobilité européenne et internationale des jeunes « SO Mobilité », le projet de plateforme pour la mobilité des jeunes du Pays du Périgord Vert.

### PARTENAIRES EXTERNES

FRANCAS DORDOGNE,  
RÉGION, DIRECTION  
RÉGIONALE DE LA JEUNESSE,  
DES SPORTS ET DE LA  
COHÉSION SOCIALE  
NOUVELLE AQUITAINE

Contact : Service des Politiques Territoriales et Européennes



# Présentation détaillée d'une action phare

## VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Le label des Villes et Villages Fleuris, qui fêtera bientôt son 60<sup>ème</sup> anniversaire, mobilise des centaines de communes en France. Durant toutes ces années le label VVF a tenu compte des attentes des citoyens.

Ce label s'engage aujourd'hui en France comme en Dordogne sur des enjeux tels que l'amélioration du cadre de vie, le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique, le respect de l'environnement, la préservation du lien social et surtout la place du végétal dans l'aménagement des espaces publics.

La Dordogne est aujourd'hui reconnue « Département Fleuri » pour l'exemplarité de son accompagnement des communes à l'attention du Label Villes et Villages Fleuris.

Le Pôle Paysage Espaces Verts animateur de la démarche, propose une assistance technique, un accompagnement personnalisé des communes, des sessions de formation spécifiques, voyages d'études... ainsi qu'un site dédié riche en informations.

Cette récompense est le fruit d'un travail partagé avec l'ensemble des acteurs, les collectivités, la filière paysage, les services départementaux, l'Agence Technique Départementale, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement, le Comité Départemental du Tourisme. Elle exprime un engagement fort du Département, de ses élus et techniciens. Aujourd'hui, c'est un véritable réseau de compétences qui se met en place.

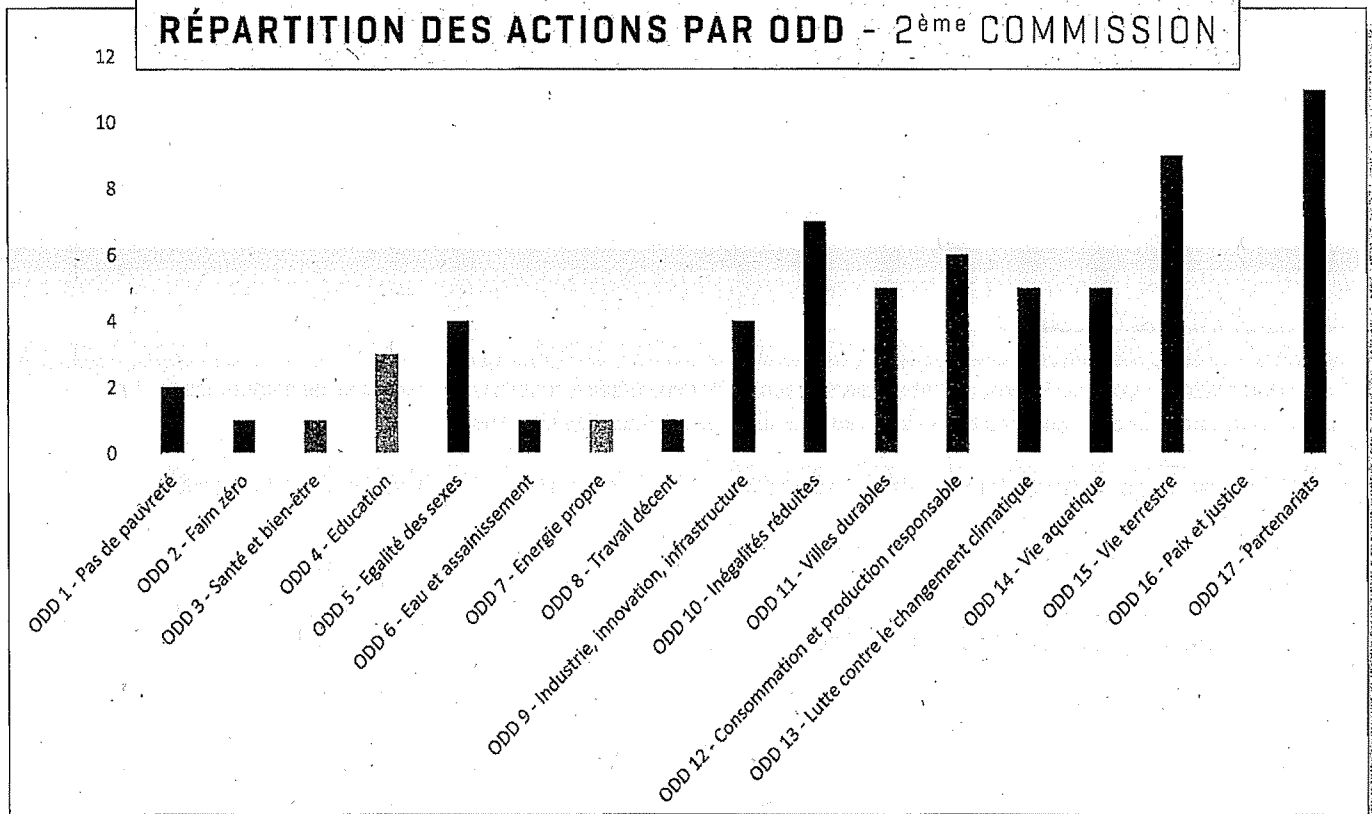
A travers le Label Villes et Villages Fleuris, le Département se donne pour mission de valoriser l'identité paysagère locale, dans le respect et l'excellence environnementale, pour offrir et donner aux visiteurs une bonne raison de séjourner dans notre Département et aux Périgourdins un meilleur cadre de vie.

Le Label Villes et Villages Fleuris est connu et reconnu par tous et au-delà de nos frontières, il permet aux collectivités de développer leur attractivité, de créer du lien social autour de projets environnementaux.

Reconnu pour son ingénierie, le Pôle Paysage et Espaces Verts est d'ailleurs, régulièrement sollicité par d'autres collectivités pour présenter la politique environnementale et paysagère de notre Département et l'accompagnement dispensé auprès des villes et villages de Dordogne.



## RÉPARTITION DES ACTIONS PAR ODD - 2<sup>ème</sup> COMMISSION



Sur les 11 actions présentées dans ce rapport pour la 2<sup>ème</sup> commission, près d'1/4 concourt à la préservation de la biodiversité et de la ressource ainsi qu'aux dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable. Un peu plus de 20% des actions contribue à la lutte contre le changement climatique, et 19 % participe à la cohésion sociale. L'épanouissement de tous les êtres humains concerne 13% des actions.

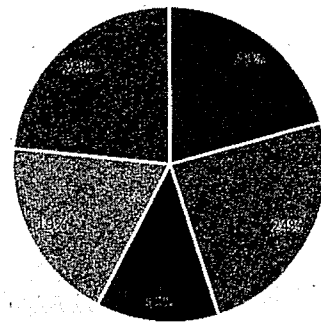
Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la majorité des actions a une incidence sur la protection de la vie terrestre, la réduction des inégalités et la consommation et production responsable.

L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

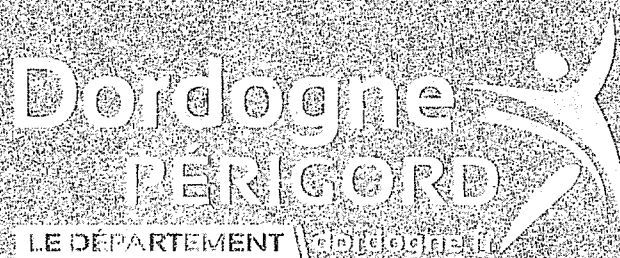
## ACTIONS PAR FINALITÉ - 2<sup>ème</sup> COMMISSION

Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable - 2<sup>ème</sup> Commission

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable



# SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018



**Direction de l'Environnement  
et du Développement Durable  
Mission développement durable  
Tél. 05 53 06 82 63**

[dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr](mailto:dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr)



# SITUATION

# EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 2018



**3<sup>ème</sup>**  
Commission

SOLIDARITÉ  
SANTÉ  
INSERTION  
FAMILLE  
ENFANCE

**Dordogne**  
**PÉRIGORD**  
LE DÉPARTEMENT [dordogne.fr](http://dordogne.fr)



## COMMISSION ORGANIQUE



L'humain est au cœur des problématiques de développement durable. Assurer l'équité sociale, c'est offrir des conditions de vie justes et équitables pour tous les hommes et femmes, afin qu'ils puissent accéder à leurs besoins fondamentaux : se nourrir, se loger, se soigner, avoir une activité, s'instruire...

L'action sociale et médico-sociale menée par le Département s'inscrit donc par nature dans la démarche de développement durable. Elle s'attache ainsi, de manière volontariste et construite, à accentuer le périmètre de ses interventions, à innover en terme de méthodes et à proposer des actions pour de nouveaux publics.

En 2017, le point commun des projets poursuivis ou nouvellement mis en œuvre a été de tendre vers un meilleur épanouissement de tous les êtres en ciblant les publics fragiles bien sûr, mais aussi les agents départementaux, les jeunes retraités, ainsi que l'accès à la culture des enfants mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance.

Nous pouvons citer en exemple le programme initiative pour l'emploi des jeunes qui a permis au Département de mettre en œuvre l'opération « Repérer, coordonner et proposer un parcours d'accompagnement des jeunes Neither in Employment nor in Education nor Training » pour lesquels la rupture avec la sphère extérieure s'accompagne d'un repli sur soi et d'absence de perspectives. Repérer et accompagner ces jeunes est donc apparu comme un enjeu essentiel dans notre département.

Autre initiative, le Département a mis en place une expérimentation, par le biais de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, pour offrir une solution à toutes les personnes en situation de handicap qui ne bénéficient pas de l'accompagnement dont elles ont besoin, par défaut de place ou de structure adaptée.

Au-delà des situations individuelles, la "réponse accompagnée pour tous" vise à faire évoluer les dispositifs existants pour les adapter aux besoins et à susciter des innovations.

Le développement durable s'ancre de plus en plus dans nos démarches usuelles et favorise les décloisonnements. Respecter et aller vers les autres sont des valeurs républicaines durablement liées à l'action sociale départementale.

Marie-Lise MARSAT  
Présidente de la 3<sup>ème</sup> Commission Organique

# MÉTHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, se doit d'éditer chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté à l'Assemblée Départementale lors du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Épanouissement de tous les êtres humains - Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 8<sup>ème</sup> édition porte sur les actions réalisées en 2017, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport. Celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2017, représentatives de l'action des services.



Un comité de pilotage a été constitué et s'est réuni à 2 reprises afin de valider les orientations et suivre l'avancée des travaux. Il est composé des directeurs généraux adjoints, du Vice-Président chargé de la transition écologique, de la mobilité et du développement durable, des présidents des 6 commissions organiques et des directeurs. Il a notamment approuvé la présentation du rapport par commission organique. Ce choix permet de prêter une ambition plus politique à ce rapport en se détachant d'une présentation organisationnelle (par service).

Tous les services ont été interrogés via un questionnaire en ligne afin de recueillir leurs actions menées en 2017. Leur impact qualitatif sur les ODD n'a pas été mesuré. On estime seulement le fait qu'une action contribue ou non à l'atteinte des ODD.

La gouvernance est symbolisée par un pictogramme indiquant le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation de l'action, comme suit :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens



## menées en 2017

### RENOUVELLEMENT DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL

EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP POUR LA PÉRIODE 2017-2022

#### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE LA CULTURE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS ET SERVICE DU TOURISME

L'élaboration du nouveau schéma, qui définit les grandes orientations de la politique du Département pour les cinq ans à venir, a fait l'objet d'une démarche participative, associant une centaine d'acteurs du secteur du handicap via des groupes de travail.

Le projet ainsi établi a donné lieu à une consultation du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA), instance regroupant notamment des représentants de personnes handicapées et de leurs familles. Le document adopté par l'assemblée départementale en novembre 2017 pour la période 2017-2022 fixe 4 grands axes majeurs, déclinés en 19 actions.

#### PARTENAIRES EXTERNES

ACTEURS DU SECTEUR DU HANDICAP

Contact : Pôle Personnes Handicapées



### 5<sup>ÈME</sup> APPEL À PROJETS CULTURELS EN ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

#### PARTENAIRES EXTERNES

AGENCE CULTURELLE DÉPARTEMENTALE, AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ET DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES NOUVELLE AQUITAINE

Le Département émet un appel à projet pour permettre à des établissements pour adultes handicapés de la Dordogne de bénéficier de l'appui technique et logistique de l'Agence Culturelle Départementale, tant dans la conception que la réalisation du projet. Ces projets, permettent un triple changement de regard :

- des résidents sur eux-mêmes, qui se découvrent capables de prendre part à la réalisation d'une œuvre artistique ;
- des professionnels sur les résidents, en sortant du cadre quotidien de l'accompagnement ;
- du grand public sur le handicap, ces projets devant associer autant que possible des partenaires extérieurs (école, centre de loisirs, ...) et les restitutions étant souvent ouvertes au public du territoire.

En 2017, 5 établissements ont pu bénéficier de ce dispositif.

Contact : Pôle Personnes Agées



### TÉLÉASSISTANCE DÉPARTEMENTALE POUR LES PERSONNES ÂGÉES ET LES PERSONNES HANDICAPÉES

#### PARTENAIRES INTERNES

SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES MARCHÉS

Souhaitant permettre au plus grand nombre de rester à domicile dans les meilleures conditions, et cela malgré la perte d'autonomie, le Département a pris l'initiative d'assurer une téléassistance sur l'ensemble du territoire. Depuis 2008, ce service, délégué à l'association CASSIOPEA, est en constante progression, indicateur du vieillissement de la population et de l'isolement des personnes âgées.

Le Département couvre une partie du coût de ce service. L'utilisateur paie une somme modeste en fonction du ticket modérateur. C'est un service d'écoute et de régulation qui permet d'éviter l'isolement de la personne et les hospitalisations inopportunes.

2 820 bénéficiaires de l'APA et de la PCH représentent 48% des adhérents au service de téléassistance.

Contact : Pôle Personnes Agées



#### PARTENAIRES EXTERNES

ASSOCIATION CASSIOPEA, SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

## EXPÉRIMENTATION "UNE RÉPONSE ACCOMPAGNÉE POUR TOUS"

### PARTENAIRES EXTERNES

MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES, AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ, EDUCATION NATIONALE

En 2017, une expérimentation a été mise en place pour offrir une solution à toutes les personnes en situation de handicap qui ne bénéficient pas de l'accompagnement dont elles ont besoin, par défaut de place ou de structure adaptée.

Pour atteindre cet objectif, la Maison Départementale des Personnes Handicapées peut réunir tous les partenaires susceptibles d'apporter tout ou partie d'une solution. Au-delà des situations individuelles, la "réponse accompagnée pour tous" vise à faire évoluer les dispositifs existants pour les adapter aux besoins et à susciter des innovations.

Les premiers résultats sont attendus en 2018.

Contact : Pôle Personnes Handicapées - MDPH



## CONFÉRENCE DES FINANCEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE DES PERSONNES ÂGÉES DE 60 ANS ET PLUS EN DORDOGNE

### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE LA COMMUNICATION, DIRECTION DES SERVICES GÉNÉRAUX, DIRECTION DES SPORTS

En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, l'ensemble des acteurs de la prévention de la perte d'autonomie est réuni au sein d'une conférence pour favoriser la synergie de tous les financements consacrés à la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées et déclinés dans un Programme coordonné touchant 6 axes d'intervention prioritaires, tels que fixés par la loi.

En 2017 :

- **33 actions de prévention retenues** au titre des axes pour l'accès à l'équipement et à l'aide technique individuelle, ainsi que le soutien aux services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) ;

- **27 structures financées** pour mener ces actions pour un montant de 589 000 € ;

- **22 Résidences en autonomie** (ex foyer logement ou RPA) contribuent à cet effort de prévention pour 274 707 €.

### PARTENAIRES EXTERNES

ACTEURS DE LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE ET DU BIEN VIEILLIR



Contact : Pôle Personnes Agées

## PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT DE L'ACCUEIL FAMILIAL À CARACTÈRE SOCIAL

### PARTENAIRES INTERNES

SERVICE DE L'HABITAT, SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DIRECTION DE LA COMMUNICATION

227 particuliers ou couples ont un agrément d'accueillant familial leur permettant d'héberger à titre onéreux des personnes âgées ou des adultes handicapés pour une capacité de d'accueil de 534 places.

Le Département apporte son soutien et son conseil auprès des collectivités qui portent des projets de création de maisons d'accueillants familiaux. A ce jour, 3 maisons sont opérationnelles et deux projets en cours d'étude sur Jumilhac et Saint Pierre d'Eyraud.

Contact : Pôle Personnes Agées



## menées en 2017

### LA CLAUSE D'INSERTION DANS LES MARCHÉS PUBLICS

#### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITÉS, DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI, DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE, SERVICE DE LA COMMANDE PUBLIQUE ET DES MARCHÉS, SERVICE DES ACHATS

#### PARTENAIRES EXTERNES

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE, STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE), PARTENAIRES DE L'EMPLOI

La clause d'insertion est un dispositif innovant et efficace relatif aux marchés publics pour promouvoir dans l'emploi les personnes qui en sont éloignées. Il s'agit de réserver une partie des heures de main-d'œuvre des travaux d'un chantier à l'embauche de ces personnes. La notion de personne éloignée de l'emploi recouvre principalement les allocataires du RSA et des minimas sociaux, les demandeurs d'emploi de longue durée (12 mois), les jeunes peu ou pas qualifiés, les personnes en situation de handicap.

En 2017, le Pôle RSA-LCE a continué à travailler sur des marchés internes au Département mais a également répondu au souhait des élus départementaux de développer la clause d'insertion auprès des communes, des communautés de communes, des établissements publics et parapublics. Le Pôle RSA-LCE est intervenu sur 4 chantiers qui posent la clause d'insertion comme une condition d'exécution du marché (article 38.1).

Pour la première fois, le Pôle RSA-LCE a accompagné une Communauté de Communes sur un marché qui pose l'insertion sociale comme l'objet même du marché (article 28). Il est à noter que ces 5 chantiers s'étalent sur 2017 et 2018. En outre, le Pôle RSA-LCE a conventionné avec 2 syndicats, 4 communes et 4 communautés de communes.

Ces conventions proposent l'ingénierie du Département en matière de clause d'insertion sur 8 marchés qui ont été publiés ou qui vont l'être.

**23 personnes concernées pour des missions de durée variable, soit 5 077 heures d'insertion.**



Contact : Pôle RSA-Lutte contre l'exclusion

### L'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION BUDGÉTAIRE

#### PARTENAIRES EXTERNES

BANQUE DE FRANCE, CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES, MUTUELLE SOCIALE AGRICOLE, ORGANISMES CARITATIFS

Les Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) et les Mesures d'Aide Educative Sociale et Familiale (MAESF) sont mises en place depuis le 15 mars 2009. La MASP s'adresse à toute personne majeure qui perçoit des prestations sociales et/ou familiales et dont la santé ou la sécurité est menacée par les difficultés qu'elle éprouve à gérer ses ressources. Les MAESF visent à aider les parents dans la gestion de leur budget au quotidien afin de prendre en compte les besoins des enfants. Ce sont des mesures administratives contractuelles qui requièrent l'adhésion du bénéficiaire. Pour ouvrir droit à une de ces mesures, la personne doit, par ailleurs, remplir les conditions suivantes : - être majeure et bénéficier d'au moins une des 28 prestations fixées par le décret - adhérer à la mesure proposée - être en capacité, au terme de la mesure, de pouvoir gérer à nouveau seule ses prestations sociales et/ou familiales.

**187 mesures en 2017, dont 164 MASP et 23 MAESF.**

Contact : Pôle RSA - Lutte contre l'exclusion



## L'ACCÈS OU LE MAINTIEN DANS UN LOGEMENT AVEC LA MOBILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT

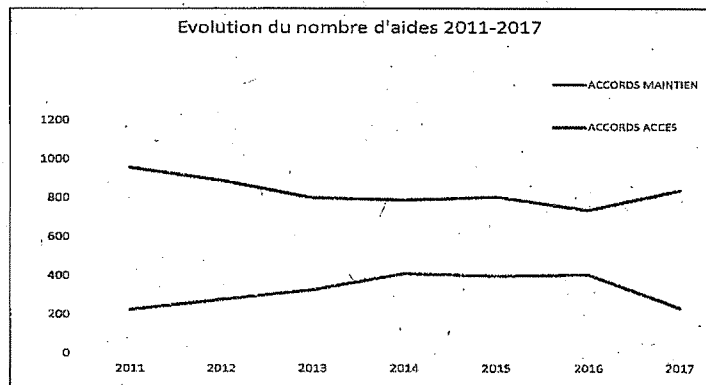
### PARTENAIRES EXTERNÉS

SERVICES DE L'ÉTAT,  
CAISSE D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES,  
MUTUELLE SOCIALE  
AGRICOLE, BAILLEURS  
SOCIAUX, CENTRES  
COMMUNAUX D'ACTION  
SOCIALE, FOURNISSEURS  
D'ÉNERGIE ET DE  
TÉLÉPHONIE



En lien avec les travailleurs sociaux des Unités Territoriales, des associations œuvrant dans le domaine et de nombreux partenaires institutionnels (Etat, fournisseurs d'énergie, bailleurs sociaux, etc.), le dispositif du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), piloté par le Département, permet le traitement des situations individuelles pour l'accès ou le maintien dans un logement de personnes défavorisées. L'intervention de ce dispositif est inscrite au Plan Départemental d'Actions pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD). Le FSL demeure un outil majeur de la politique du logement en faveur des personnes défavorisées qui s'articulent autour d'aides directes à ces personnes et d'aides à des organismes chargés de les accompagner dans leurs difficultés et ou démarches.

**En 2017, les aides directes à l'accès au logement accordées aux personnes ont fait l'objet de plus de 800 demandes et de plus de 200 demandes pour les aides au maintien dans le logement.**



Les organismes soutenus par le FSL ont pour missions de mettre en œuvre :

- des Accompagnements Sociaux Liés au Logement (ASLL) permettant notamment la recherche d'un logement adapté à la problématique de la personne (santé, composition familiale, budget, etc.). Il est observé que les travailleurs sociaux du Département restent très majoritairement les prescripteurs de ces mesures dont le nombre reste stable : **318 (y compris en structures d'hébergement) par an.**

- des enquêtes dans le cadre d'expulsions locatives. En 2017, le FSL a permis de financer la réalisation de près de **533 enquêtes et 33 protocoles de règlement ont été mis en place.** Ces enquêtes sont sollicitées par La Commission de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions (CCAPEX), copilotée par l'Etat et le Département. La CCAPEX a fait l'objet de 555 saisines dont 312 relevant du parc social et 243 du parc privé.

- le dispositif de sous-location avec bail glissant. **33 situations ont été prises en charge en 2017.** Au total, 4.591 ménages ont sollicité une aide auprès du FSL en 2017. Ces demandes ont donné lieu à l'attribution d'un montant global d'aides de 783.062 €.

En outre, la Commission d'Orientation Relogement a traité 175 situations en 2017, qui ont donné lieu à la saisine des différents dispositifs du PDALHPD.

Contact : Service de l'Habitat

# Les politiques menées en 2017

## SANTÉ-ENFANCE

### INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES (IEJ)

#### PARTENAIRES EXTERNÉS

CLUBS DE PRÉVENTION,  
ÉDUCATEURS,  
MISSIONS LOCALES,  
PÔLE EMPLOI,  
ÉDUCATION NATIONALE ET  
ORGANISMES DE FORMATION  
PROFESSIONNELLE

Le programme IEJ permet le repérage et l'accompagnement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui ne sont ni en formation, ni scolarisés, ni en emploi. Le repérage est réalisé en grande partie par les 3 clubs de prévention du département, ainsi que par les travailleurs sociaux de secteurs. Ils sont ensuite suivis et accompagnés au niveau des plateformes départementales.

- 321 jeunes bénéficiaires sur les 3 ans de programme.

Contact : Pôle Aide Sociale à l'Enfance



### BILAN SANTÉ POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

#### PARTENAIRES EXTERNÉS

CENTRE D'EXAMEN DE SANTÉ  
DE LA CAISSE PRIMAIRE  
D'ASSURANCE MALADIE  
ET CENTRE DE LUTTE  
ANTI-TUBERCULEUSE

Les jeunes mineurs non accompagnés arrivant dans le département peuvent bénéficier d'un bilan de santé et d'examens médicaux pendant la période d'évaluation de leur minorité et de leur isolement.

Parallèlement, une demande d'Aide médicale de l'Etat est effectuée pour ces jeunes.

15 mineurs ont bénéficié de ce parcours en 2017.

Contact : Pôle Aide Sociale à l'Enfance



## SENSIBILISATION DES PROFESSIONNELS DE LA PETITE ENFANCE À LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET À LA QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR

### PARTENAIRES EXTERNES

GESTIONNAIRES ET DIRECTRICES DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS



Le Plan National Santé Environnement (PNSE), décliné au niveau régional, a défini l'amélioration de la qualité de l'air intérieur comme un axe de travail prioritaire en particulier dans les lieux accueillant de jeunes enfants et des femmes enceintes. C'est pourquoi, le pôle PMI-PS a mis en place plusieurs actions :

- organisation d'une conférence le 17 mai 2017 au centre de la communication de Périgueux sur la santé environnementale avec l'intervention du Dr FARBOS,
- élaboration d'un module sur la santé environnementale dans la formation initiale des assistants maternels (démarrage en 2018),
- intégration de critères concernant le respect d'un environnement sain dans les évaluations de l'agrément des assistants maternels ainsi que dans l'évaluation et le suivi de l'agrément des établissements d'accueil du jeune enfant,
- participation à la mise en place du nettoyage écologique au sein des services du Département.



Formation sur la santé environnementale auprès de 33 professionnels de PMI.

Contact : Pôle Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé

## RÉALISATION DES BILANS DE SANTÉ EN ÉCOLES MATERNELLES

### PARTENAIRES EXTERNES

EDUCATION NATIONALE ET L'INSTANCE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ NOUVELLE-AQUITAINE



La PMI-PS est chargée de réaliser un bilan de santé des enfants de 4 ans auprès des élèves de moyenne section de maternelle : dépistages visuels, auditifs, de corpulence, dentaire, de développement, avec un examen médical en présence des parents.

L'objectif est de repérer au plus tôt des troubles du développement ou des troubles de santé afin de proposer une prise en charge adaptée le plus précocement possible.

- 90% des élèves de 4 ans ont bénéficié d'un dépistage auditif,
- 73% d'un dépistage visuel, 66 % d'un examen médical,
- Au total, 8 445 actes de santé ont été réalisés.

Contact : Pôle Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé

# Les politiques menées en 2017

## SANTÉ-ENFANCE

### INTERVENTION SUR LA SANTÉ AFFECTIVE ET SEXUELLE

#### PARTENAIRES EXTERNES

CENTRE DE PLANIFICATION  
ET D'ÉDUCATION FAMILIALE  
(CPEF), ÉDUCATION  
NATIONALE ET L'INSTANCE  
RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET  
DE PROMOTION DE LA SANTÉ  
NOUVELLE-AQUITAINE

Les 5 Centres de Planification et d'Éducation Familiale (CPEF) proposent des interventions d'éducation à la vie affective et sexuelle auprès des élèves de collèges et lycées du département, ainsi qu'auprès de centres de jeunes et autres établissements spécialisés. L'objectif est de permettre aux jeunes et aux adultes de mieux appréhender et de mieux maîtriser leur vie affective et sexuelle, d'éviter les grossesses non désirées et de réduire le risque des infections sexuellement transmissibles.

339 séances d'éducation à la vie affective et sexuelle auprès de 5 379 participants, soit une augmentation de 12% de séances par rapport à 2016.

Contact : Pôle Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



### EXTENSION DES CONSULTATIONS PRÉ ET POST-NATALES ET DE CONTRACEPTION PAR LES SAGES-FEMMES DE PMI

#### PARTENAIRES INTERNES

UNITÉS TERRITORIALES

Les CMS de Montpon, Thenon et Mussidan ont été équipés d'une salle dédiée aux consultations pré et post-natales et de contraception. L'objectif est d'élargir l'offre de soins en matière de suivi pré et post-natal ainsi qu'en contraception, au plus proche de la population. Le projet est d'étendre progressivement l'ouverture de nouvelles consultations [Vergt en 2018].

Au total, 1 143 actes de sages-femmes réalisés en 2017.

Contact : Pôle Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé

#### PARTENAIRES EXTERNES

MATERNITÉS ET  
PROFESSIONNELS DE  
SANTÉ LIBÉRAUX,  
CAISSE PRIMAIRE  
D'ASSURANCE MALADIE





## PROMOTION DE LA VACCINATION

### PARTENAIRES INTERNES

PÔLE AIDE SOCIALE À L'ENFANCE, DIRECTION DE LA COMMUNICATION ET SERVICE REPROGRAPHIE



Dans le cadre de la promotion de la vaccination par le centre départemental de vaccination, l'infirmière du centre intervient deux fois par an auprès des étudiants du Campus Universitaire Dordogne Périgord pour des actions de sensibilisation à la vaccination.

Le Centre a également participé à la Semaine Européenne de la Vaccination qui s'est déroulée du 23 au 29 avril 2017 :

- diffusion de documentation auprès des crèches, des relais d'assistants maternels, des assistants familiaux,
- exposition et animation au Centre Hospitalier de Périgueux, à la Gare SNCF de Périgueux et au Collège de Saint-Astier,
- organisation d'une Journée Portes Ouvertes au Centre Départemental de Vaccination.

156 étudiants vus au Campus universitaire et création de 86 carnets électroniques de vaccination,

55 personnes rencontrées au CHU Périgueux et 35 personnes à la gare SNCF de Périgueux,

100 élèves au Collège Saint-Astier,

23 personnes rencontrées au Centre Départemental de Vaccination,

360 assistants familiaux informés.

Contact : Pôle Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé

## EDUCATION À LA SANTÉ AUPRÈS DES ENFANTS EN ÉCOLES MATERNELLES

### PARTENAIRES INTERNES

PÔLE PROTECTION MATERNELLE ET INFANTILE

Le Pôle PMI-Promotion de la Santé développe des interventions dans les écoles maternelles auprès des élèves de moyenne section.

Elles portent sur les principes de base d'hygiène de vie : l'hygiène bucco-dentaire, l'alimentation, le sommeil et les accidents domestiques. Elles se sont déroulées en 2017 sur les secteurs des Unités territoriales de Périgueux, Bergerac, Mussidan, Hautefort et Nontron.

### PARTENAIRES EXTERNES

EDUCATION NATIONALE ET L'INSTANCE RÉGIONALE D'ÉDUCATION ET DE PROMOTION DE LA SANTÉ NOUVELLE-AQUITAINE

En 2017, 602 séances d'éducation, 2 273 enfants concernés dans 140 écoles maternelles, soit 62% des élèves de moyenne section du département.

Contact : Pôle Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé



## DÉPISTAGE DE LA TUBERCULOSE

### PARTENAIRES EXTERNES

ASSOCIATIONS, CENTRES DE DÉTENTION, CENTRES HOSPITALIERS DE PÉRIGUEUX ET BERGERAC, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE ASSOCIATIONS, CENTRES DE DÉTENTION, CENTRES HOSPITALIERS DE PÉRIGUEUX ET BERGERAC, CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

Le Département dispose de la compétence déléguée de lutte contre la tuberculose. A ce titre, il oriente son action, par le biais du Centre de Lutte Antituberculeuse, vers les personnes les plus à risque vis-à-vis de la tuberculose. Des radiographies pulmonaires de dépistage sont réalisées en milieu carcéral auprès des détenus. Des conventions sont par ailleurs conclues avec les associations travaillant auprès des publics précaires pour proposer un dépistage de la tuberculose à leurs bénéficiaires (migrants, primo-arrivants...).

En 2017, 690 radiographies pulmonaires ont été réalisées, dont 377 auprès des détenus de la Maison d'Arrêt de Périgueux et du Centre de Détention de Neuvic et 313 auprès de publics précaires.

Contact : Pôle Protection Maternelle et Infantile - Promotion de la Santé





# Présentation détaillée d'une action phare

## PROGRAMME INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

« Initiative pour l'Emploi des Jeunes » finance les actions en faveur des jeunes de moins de 26 ans, sans emploi, ne suivant ni études, ni formation (NEET : Neither in Employment nor in Education nor Training). Ce programme, unique en France et reconnu au niveau national, bénéficie de fonds européens.

Dans le cadre de ce programme, qui a débuté au 1er janvier 2015 et s'est achevé au 31 décembre 2017, le Département a mis en œuvre l'opération « Repérer, coordonner et proposer un parcours d'accompagnement des jeunes NEET ».

En effet, pour ces jeunes, la rupture avec la sphère extérieure s'accompagne de repli sur soi et d'absence de perspectives. Repérer et accompagner ces jeunes est donc apparu comme un enjeu essentiel dans notre département.

**Cela s'est concrétisé par l'organisation de deux types d'intervention :**

### **Les clubs de prévention :**

Il en existe 3 sur le Département : Le Chemin à Périgueux, l'Atelier à Bergerac et Itinérance à Sarlat-la-Canéda.

Le repérage s'effectue grâce au travail de rue qui est le cœur de métier de la prévention spécialisée. Les jeunes repérés sont, s'ils le souhaitent, orientés sur les plateformes territoriales et les chantiers éducatifs. Ceux-ci sont également organisés par les clubs de prévention, en lien avec le secteur associatif et les collectivités territoriales.

Ainsi, la réalisation d'un chantier éducatif mené sur le territoire de Sarlat en 2015, 2016 et 2017, a consisté à la mise en œuvre d'un festival intitulé "Ecaussystème" avec des actions de sensibilisation sur les questions de développement durable notamment le tri sélectif, l'éco-citoyenneté ou encore le commerce équitable.

De même en 2016, sur Coulounièux-Chamiers, un chantier éducatif s'est effectué sur le thème de la permaculture en lien avec des producteurs en agricultures biologique.

Enfin sur Bergerac, un chantier a été réalisé sur l'aménagement des berges de la Dordogne durant lequel les jeunes ont nettoyé des berges, consolidé des bassins ou encore ont effectué un comptage de poissons, etc. Ce chantier a également été l'occasion de les sensibiliser aux questions environnementales au travers du travail sur l'écosystème avec la plantation d'arbustes, l'entretien des espaces verts, ...

### **Les plateformes territoriales**

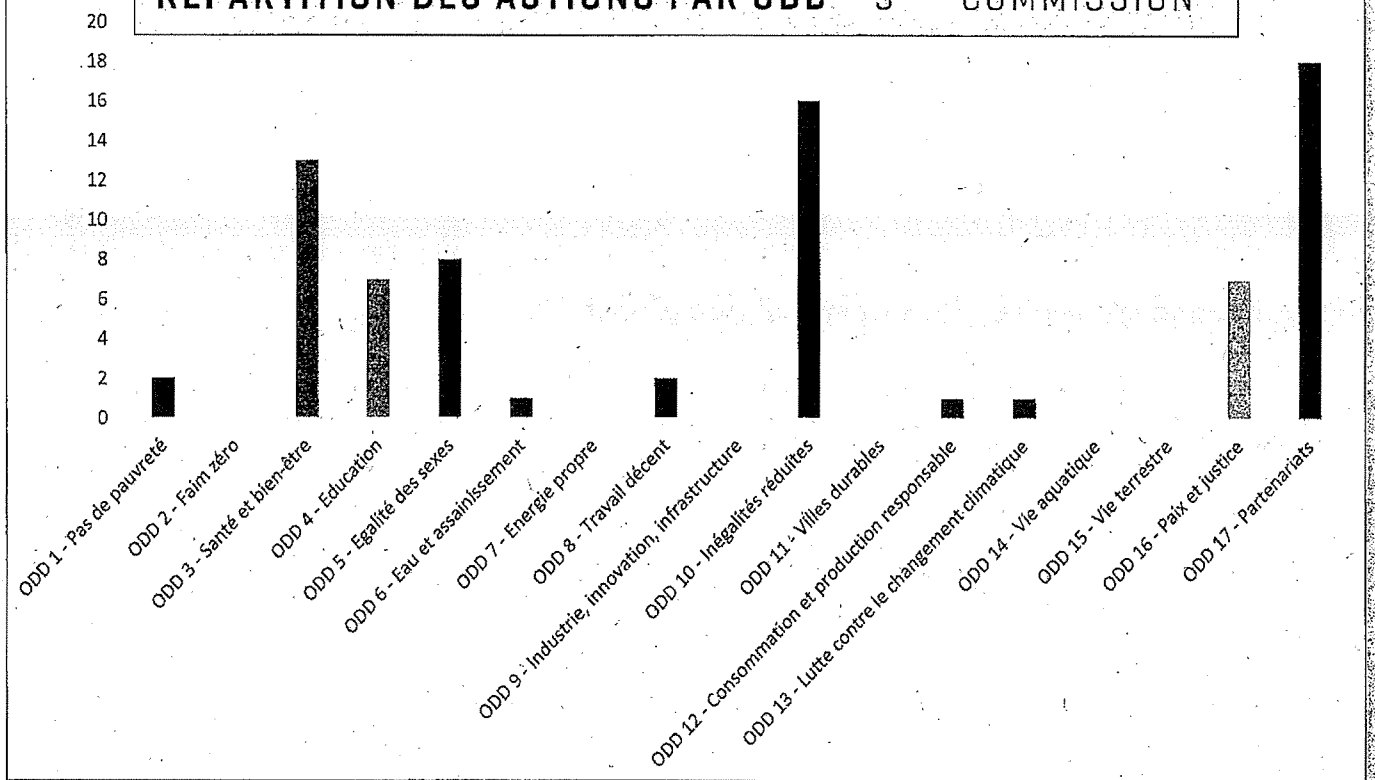
Elles se sont réunies environ une fois par mois. Il existe 4 plateformes sur le département : Périgueux, Bergerac, Sarlat/Hautefort et Mussidan/Ribérac/Nontron.

Elles sont composées de l'ensemble des partenaires pouvant intervenir dans l'accompagnement des jeunes NEET : Unités territoriales, Clubs de Prévention, Missions Locales, Pôle Emploi, Education Nationale, Protection Judiciaire de la Jeunesse...

Leur but est de proposer une orientation pour les jeunes qui sont présentés (retour à l'école, entrée en formation, accompagnement vers l'emploi, suivi mission locale dans le cadre de la Garantie Jeune, suivi santé...)

Au total, « Initiative pour l'Emploi des Jeunes » a permis de repérer et d'accompagner, sur 3 ans, 321 jeunes vers une resocialisation, une reprise de liens sociaux et la construction d'un projet d'autonomie.

## RÉPARTITION DES ACTIONS PAR ODD - 3<sup>ème</sup> COMMISSION



Sur les 18 actions présentées dans ce rapport pour la 3<sup>ème</sup> commission, plus de la moitié concourt à la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, ce qui est en toute adéquation avec la politique de la commission. 38% des actions concourent également à l'épanouissement de tous les êtres humains. Les autres finalités du développement durable sont très secondaires dans toutes ces actions sociales.

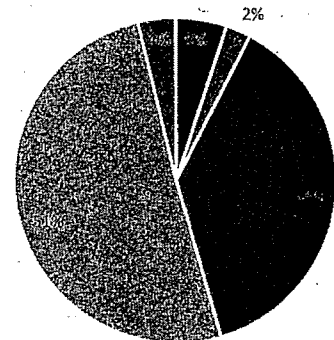
Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la grande majorité des actions concernent les domaines des inégalités et de la santé et du bien-être. Dans une moindre mesure, elles impactent également l'égalité des sexes, l'éducation et la paix et la justice.

L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

## ACTIONS PAR FINALITE - 3<sup>ème</sup> COMMISSION

Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable - 3<sup>ème</sup> Commission

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable



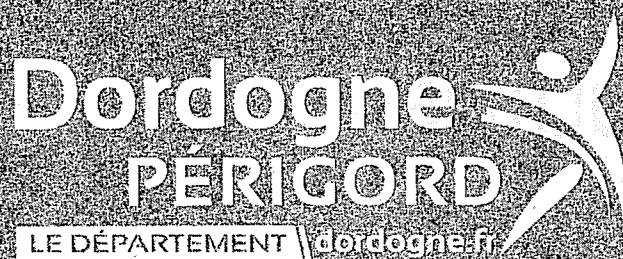
# NOTE

A series of horizontal dotted lines for writing notes, spanning the width of the page.

# NOTE

A series of horizontal dotted lines for writing notes, with a shaded horizontal band across the middle.

# SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018



**Direction de l'Environnement  
et du Développement Durable  
Mission développement durable  
Tél. 05 53 06 82 63**

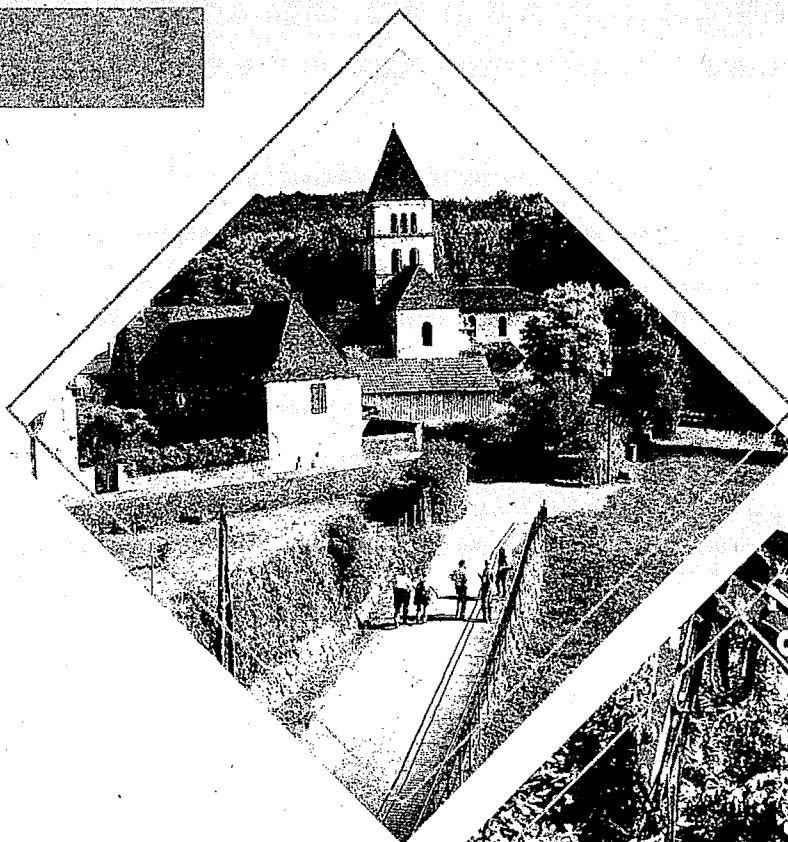
dédd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr



**SITUATION**

**EN MATIÈRE DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**2018**



**4<sup>ème</sup>  
Commission**

**AGRICULTURE  
FORÊT  
AMÉNAGEMENT RURAL  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**Dordogne  
PÉRIGORD**  
LE DÉPARTEMENT [dordogne.fr](http://dordogne.fr)



LA 4<sup>ème</sup>

## COMMISSION ORGANIQUE



La commission que j'ai l'honneur de présider recouvre des compétences qui sont au cœur de la notion même de développement durable. Elle travaille à ce titre en toute transversalité avec les autres commissions. L'agriculture, la forêt, la biodiversité, le climat sont autant d'enjeux pour nos modes de vie qui pourraient bien se voir bouleverser, à l'avenir. Ce sont des sujets d'actualité quasi quotidiens maintenant : la dérégulation du climat, la chute vertigineuse de la biodiversité, les problèmes de santé liés aux pollutions de notre environnement que ce soit l'air, l'eau, l'alimentation, l'accès à l'énergie, bref, les problématiques sont nombreuses.

Face à ses enjeux, le Département n'est pas en reste. Pourtant, il possède très peu de compétences propres sur ces sujets. Cela ne l'empêche pas d'agir activement, sous l'impulsion du Président qui souhaite faire du Département un territoire d'excellence environnementale.

Avec les autres membres de la commission, je suis le témoin de l'engagement et des actions quotidiennes des services départementaux lors de l'analyse des dossiers. Les actions décrites dans ce rapport sont des exemples non exhaustifs de l'implication et de l'intérêt des services pour ces sujets cruciaux. Des actions ambitieuses sont menées, par exemple pour développer une agriculture de qualité, locale et préservant notre environnement, que ce soit en terme de production, mais aussi pour l'approvisionnement de la restauration collective.

La Maison Numérique de la Biodiversité est aussi une action innovante qui sera un outil important, mis à disposition de tous, afin d'intéresser tout un chacun à ce qui nous entoure, fragile équilibre, mais indispensable à notre épanouissement. Le choix de faire un focus sur nos rivières n'est pas dénué de sens, ce sont des milieux importants à préserver, où les enjeux environnementaux, économiques et sociaux se croisent.

Nous n'avons plus le choix, il s'agit d'agir de manière urgente pour préserver, voire reconquérir un équilibre entre l'activité humaine et notre environnement, le Département et notamment les élus composant la commission essaient d'y contribuer.

Michel Lajugie  
Président de la 4<sup>ème</sup> Commission Organique

# METHODOLOGIE

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 8<sup>ème</sup> édition porte sur les actions réalisées en 2017, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissent dans les éditions précédentes du rapport. Celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2017, représentatives de l'action des services.



Un comité de pilotage a été constitué et s'est réuni à 2 reprises afin de valider les orientations et suivre l'avancée des travaux. Il est composé des directeurs généraux adjoints, du Vice-Président chargé de la transition écologique, de la mobilité et du développement durable, des présidents des 6 commissions organiques et des directeurs. Il a notamment approuvé la présentation du rapport par commission organique. Ce choix permet de prêter une ambition plus politique à ce rapport en se détachant d'une présentation organisationnelle (par service).

Tous les services ont été interrogés via un questionnaire en ligne afin de recueillir leurs actions menées en 2017. Leur impact qualitatif sur les ODD n'a pas été mesuré. On estime seulement le fait qu'une action contribue ou non à l'atteinte des ODD.

La gouvernance est symbolisée par un pictogramme indiquant le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation de l'action, comme suit :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens



## menées en 2017

### MANGER LOCAL

#### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE L'ÉDUCATION,  
DIRECTION GÉNÉRALE  
ADJOINTE DE LA SANTÉ  
ET DE LA PRÉVENTION

#### PARTENAIRES EXTERNES

PARTENAIRES  
AGRICILES, COLLECTI-  
VITÉS, AGRICULTEURS,  
CONSEIL RÉGIONAL  
NOUVELLE AQUITAINE

Le Département adhère depuis 2016 à l'association nationale Agrilocal. C'est une plate-forme gratuite de mise en relation simple, directe et instantanée entre fournisseurs locaux et acheteurs ayant une mission de restauration collective (collèges, lycées, maisons de retraite, etc...). Grâce à cet outil, le Département offre, gratuitement, la possibilité à tous les responsables de restaurations collectives ou de restaurations hors-domicile de la Dordogne, de s'approvisionner auprès de fournisseurs locaux, proposant pour certains d'entre eux des produits biologiques. Cela permet de maintenir de la valeur ajoutée chez les producteurs locaux, de développer les circuits courts, d'encourager le développement de l'agriculture biologique, de participer à l'éducation aux goûts, et de contribuer à la vitalité économique de la Dordogne.

93 fournisseurs inscrits sur la plateforme

Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro alimentaire



### DU CONSEIL EN CUISINE

#### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE L'ÉDUCATION

En 2017, le Département a recruté un animateur, conseiller technique, qui accompagne les cuisiniers dans l'achat, l'utilisation, la valorisation et la gestion des produits locaux et/ou biologiques et la conception de menus. Il intervient prioritairement au sein des établissements départementaux mais il est aussi mis à disposition, gratuitement, des collectivités.

5 restaurants scolaires labellisés ECOCERT

Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro alimentaire



### ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS ALLOCATAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE (RSA)

#### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE  
DE LA SANTÉ ET DE LA  
PRÉVENTION

Le service de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire vient en appui de la DGA-SP pour une analyse technique approfondie et individuelle des exploitations au travers desquelles les agriculteurs perçoivent une allocation RSA. Le diagnostic permet de faire un état objectif de la situation de l'entreprise, de dresser des perspectives d'évolution, et de mettre en place un accompagnement personnalisé jusqu'à la sortie du dispositif RSA.

130 Exploitations accompagnées en 2017

Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro alimentaire



#### PARTENAIRES EXTERNES

PARTENAIRES  
AGRICILES,  
COLLECTIVITÉS,  
AGRICULTEURS, CAISSE  
D'ALLOCATIONS  
FAMILIALES, MUTUELLE  
SOCIALE AGRICOLE

# MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES : POUR UNE AGRICULTURE DURABLE



**PARTENAIRES EXTERNES**  
L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES PROFESSIONNELS AGRICOLES (CA24, AGROBIO, MAISON DES PAYSANS, CENTRES DE GESTION...), COLLECTIVITÉS, BANQUES, CONSEIL RÉGIONAL NOUVELLE AQUITAINE, SERVICES DE L'ÉTAT

Le Département finance les investissements relatifs à la baisse voire à l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires, au maintien de la biodiversité, aux optimisations de la gestion de l'eau, la création de réserve d'eau de substitution...

En parallèle, dans la continuité de sa politique de valorisation des produits locaux, il intervient pour des investissements spécifiques à la transformation et commercialisation en circuits courts : création d'atelier de diversification, création/mises aux normes et aménagements de laboratoires, création d'exploitations école et de boutiques collectives.

Pour 2017, plus de 850 dossiers pour un montant de plus de 1 400 000 € d'aides directes.  
Contact : Service de l'Agriculture et de l'Agro alimentaire

# PLAN DÉPARTEMENTAL FORÊT BOIS 2016-2020 VOLET FONCIER

**PARTENAIRES EXTERNES**  
INTER BOIS PÉRIGORD, CENTRE RÉGIONAL DE LA PROPRIÉTÉ FORESTIÈRE NOUVELLE AQUITAINE, CHAMBRE D'AGRICULTURE, DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Pour ce plan, le Département vise l'amélioration des peuplements forestiers et le développement de toute une filière. Cet objectif encourage notamment le regroupement foncier forestier pour lutter contre le morcellement et améliorer le développement de l'exploitation de la forêt.

## MESURES COMPENSATOIRES D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE SAINT MICHEL L'ECLUSE ET LÉPARON

Entre 2009 et 2017, le Département a investi 800 000 € pour restructurer et sécuriser l'essentiel du massif forestier de la commune. Cet aménagement a permis de diviser par 4 le nombre de parcelles et d'augmenter la surface de l'îlot de 0,91 à 2 hectares. Afin de compléter la restructuration foncière, des travaux connexes ont été programmés pour compenser les impacts environnementaux de l'opération. Une étude d'impact réalisée par le bureau d'études environnementales ADRET Environnement de Toulouse, a permis l'adoption par la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier, des mesures suivantes:

Le reboisement sur 4 sites pour une surface de 39 000 m<sup>2</sup> soit un ratio de compensation moyen de 3.5. pour un montant de 20 600 € H.T

Une convention de "bonnes fins" avec les propriétaires des parcelles concernées et un suivi environnemental sur 5, 10 et 15 ans sont prévus via une convention avec la commune pour un montant de 14 000 €.

Le Département prend à sa charge 80% du montant HT de l'ensemble de ces mesures (plantations et suivi environnemental) pour un montant global de 27 680 €. En 2017, cela a représenté 60 dossiers et 192 hectares de travaux, pour 87.000 € de subvention.

Contact : Service Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique



# PLAN BOIS ENERGIE

**PARTENAIRES EXTERNES**  
AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE, RÉGION NOUVELLE AQUITAINE, FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES COOPÉRATIVES D'UTILISATION DU MATÉRIEL AGRICOLE

Initié par le Département il y a plus de 20 ans, ce plan a permis la création de 45 chaufferies consommant 22 500 tonnes de bois chaque année, évitant ainsi la consommation de près de 7 000 Tep (1 tonne équivalent pétrole = 1 tonne de fioul) et l'émission de 16 700 tonnes de CO2 dans l'atmosphère.

Le développement de cette énergie sur le département permet de dynamiser la filière du bois : des exploitants forestiers, aux sociétés d'entretien des chaufferies en passant par les structures de stockage et de transformation du bois.

En 2017, 6 études de pré-faisabilité ont été effectuées par la Fédération Départementale des CUMA.

Contact : Service Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique



## MAISON NUMÉRIQUE DE LA BIODIVERSITÉ



MILIEUX NATURELS  
ET BIODIVERSITÉ

### PARTENAIRES INTERNES

SERVICE DU TOURISME,  
DIRECTION DU PATRIMOINE  
ROUTIER, PAYSAGER ET DES  
MOBILITÉS, DIRECTION DES  
SYSTÈMES D'INFORMATION  
ET DU NUMÉRIQUE,  
SERVICE DES MARCHÉS  
PUBLICS, SERVICE DES  
AFFAIRES JURIDIQUES,  
DIRECTION DES SPORTS

### PARTENAIRES EXTERNES

AGENCE TECHNIQUE  
DÉPARTEMENTALE,  
CONSEIL D'ARCHITECTURE,  
D'URBANISME ET  
D'ENVIRONNEMENT

Le Département porte le projet global de Maison Numérique de la Biodiversité qui comprend plusieurs volets. L'objectif est de développer l'ingénierie offerte aux collectivités dans le domaine de l'écodéveloppement, de la reconquête de la biodiversité et de mettre en place un portail Web 3.0 de sensibilisation des publics aux enjeux de la biodiversité en Dordogne.

L'idée est d'amener les collectivités qui décident de leur développement à préserver et reconquérir les espaces pour favoriser la biodiversité.

**1,8 M€ pour préserver la biodiversité en Dordogne.**  
**L'ADEME finance 60% du montant du projet**

Contact : Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité

## LABELS, CLASSEMENTS ET MARQUES OBTENUS PAR LE DÉPARTEMENT



### PARTENAIRES EXTERNES

ASSOCIATIONS  
PLANTE ET CITÉ ET  
LPO AQUITAINE



Le parc de  
Campagne  
labellisé  
en 2017



Le parc François  
Mitterrand  
à Périgueux  
est reconnu  
refuge LPO  
depuis 2015



Le parc de  
Campagne et  
le parc François  
Mitterrand  
labellisés

Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts

## EXPERTISE BIODIVERSITÉ ET MILIEUX AQUATIQUES

### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DU  
PATRIMOINE ROUTIER,  
PAYSAGER ET DES  
MOBILITÉS, SERVICE  
DU TOURISME;  
DIRECTION DU  
PATRIMOINE BÂTI;  
DIRECTION DES SPORTS

### PARTENAIRES EXTERNES

COLLECTIVITÉS,  
ASSOCIATIONS  
NATURALISTES,  
SERVICES DE L'ÉTAT ET  
COLLECTIVITÉS

Le service MNB accompagne les porteurs de projets impactant la biodiversité ou les milieux aquatiques dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets. Cet expertise garantit le respect de la réglementation et permet d'impliquer d'autres partenaires (syndicat de rivière, associations naturalistes...) et d'apporter les données nécessaires à la bonne conduite du projet.

10 projets accompagnés en 2017

Contact : Service des milieux Naturels et de la Biodiversité



## ZONE DE PRÉEMPTION, ACQUISITION, VIDANGE ET EFFACEMENT D'ÉTANGS DANS LE BASSIN DE LA DOUE

### PARTENAIRES EXTERNES

PARC NATUREL RÉGIONAL  
PÉRIGORD LIMOUSIN, AGENCE  
DE L'EAU ADOUR GARONNE,  
RÉGION NOUVELLE AQUITAINE,  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE  
DES TERRITOIRES, CHAMBRE  
D'AGRICULTURE, SYNDICAT  
INTERCOMMUNAL DES EAUX DE  
LA RÉGION DE NONTRON

Le Département s'est fortement investi dans le contrat territorial du bassin versant de la Doue qui vise à limiter la prolifération des cyanobactéries dans les plans d'eau et rivières. Dans ce cadre, le Département a créé une zone de préemption qui lui permet d'être prioritaire pour l'acquisition lors de la vente d'étangs. Le Département choisit en premier lieu les étangs très impactants sur la qualité des eaux. En 2017, des travaux ont été engagés pour les 5 étangs acquis afin de réduire leur impact : vidange et ouverture d'une brèche dans les digues. Ces étangs seront effacés pour laisser place à un vallon humide en 2018.

Amélioration de la qualité du milieu,  
Limitation des effets du réchauffement climatique  
Amélioration de la biodiversité [eau plus froide, déclouisonnement des ruisseaux et rivières...]

Contact : Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité



## SAUVETAGE DE BATRACIENS ET POISSONS

PARTENAIRES  
INTERNES

DIRECTION DU  
PATRIMOINE ROUTIER,  
PAYSAGER ET DES  
MOBILITÉS

Les travaux routiers de la déviation de Mussidan ayant entraîné la destruction d'une zone humide, le Département a réalisé en 2017 un aménagement compensatoire et le transfert des espèces animales vers leur nouvel habitat conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation des travaux. Cette opération de transfert a permis de sauver 60 batraciens et une centaine de têtards, 160 insectes et des gastéropodes.



Triton palmé

Contact : Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité

## PASSAGE POUR LA PETITE FAUNE SOUS LA RD 2

PARTENAIRES  
INTERNES

DIRECTION DU  
PATRIMOINE ROUTIER,  
PAYSAGER ET DES  
MOBILITÉS

Des collisions routières avec des loutres d'Europe ont été observées au niveau d'un pont de la RD2 sur la commune de Saint-Just (cours d'eau de l'Euhe et Sandonle). Un groupe de travail s'est constitué afin d'éviter ces collisions (Agence de l'Eau Adour Garonne, Syndicat de Rivière du Bassin de la Dronne, Conservatoire des Espaces Naturels en Aquitaine, Département). Le Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité en collaboration avec l'Unité d'Aménagement de Ribérac a piloté les travaux d'aménagements des abords de cet ouvrage pour améliorer le passage sous la route de la Loutre d'Europe mais aussi du Vison d'Europe. Il s'agit d'un ouvrage pilote qui devrait être suivi d'autres - une étude sur le bassin de la Dronne, voire sur tout le département est envisagée.

PARTENAIRES  
EXTERNES

SYNDICAT DE RIVIÈRES  
DU BASSIN DE LA  
DRONNE, AGENCE  
DE L'EAU ADOUR  
GARONNE,  
CONSERVATOIRE  
D'ESPACES NATURELS  
AQUITAINE

Contact : Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité

## SUIVI DES EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

PARTENAIRES  
INTERNES

LABORATOIRE  
DÉPARTEMENTAL  
D'ANALYSES ET DE  
RECHERCHES

Depuis 2009, le Département réalise un suivi de la qualité des eaux de surface. En 2017, les 4 plans d'eau départementaux ont été intégrés au réseau de suivi départemental déjà riche de 27 stations en rivières. Les analyses sont confiées au Laboratoire Départemental d'Analyses et de Recherches pour un montant global de plus de 100.000 €, financé à 60% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Un bilan est réalisé chaque année.

Le suivi concerne également les eaux souterraines, qui a été mis en place dès 2001. Le suivi piézométrique de 84 ouvrages permet une représentation des niveaux de chaque masse d'eau de Dordogne. Ce suivi est effectué par le BRGM pour le compte du Département et de la DREAL. Le réseau qualité est constitué de 45 points. Les analyses sont confiées au LDAR24. Un bilan annuel est effectué par le service gestion de l'eau du Département. L'ensemble de l'opération s'élève à environ 105 000 € financé à 64% par l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Les données recueillies alimentent le système d'information sur l'eau du bassin Adour Garonne pour l'évaluation de l'état écologique des masses d'eau, conformément à la Directive cadre sur l'eau de 2000. Concernant les eaux souterraines, les données sont bancarisées dans la banque de données « ades.eaufrance.fr », portail d'accès aux données sur les eaux souterraines.

PARTENAIRES  
EXTERNES

AGENCE DE L'EAU  
ADOUR GARONNE,

Contact : Service des Milieux Naturels et de la Biodiversité,  
Service de la gestion des eaux, Mission développement durable



## menées en 2017

### CHARTRE ZÉRO PESTICIDE

#### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DU PATRIMOINE  
ROUTIER, PAYSAGER ET DES  
MOBILITÉS, DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DU  
DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
SERVICE DES POLITIQUES  
TERRITORIALES ET  
EUROPÉENNES



Le Département est très engagé auprès des collectivités pour proposer une démarche d'excellence environnementale en matière de conception et d'entretien des espaces publics (Parcs et Jardins, voiries, cimetières, terrains de sport, etc...) et donc pour supprimer définitivement les pesticides. Toutes les communes et EPCI du département doivent adhérer à la charte " 0 pesticide" dans le cadre de la nouvelle politique de Contractualisation du Territoire pour bénéficier des accompagnements financiers du Département.

- 347 collectivités signataires contre 286 en 2016
- 400 agents formés aux nouvelles techniques d'entretien
- 19 sessions de formation soit 160 communes représentées
- 100 plans de désherbage réalisés et 20 en cours
- 15 réunions publiques organisées en 2017
- 10 interventions par an hors département

Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts



### LE 1<sup>ER</sup> FESTIVAL DES ENERGIES

#### PARTENAIRES EXTERNÉS

CONSEIL DE  
DÉVELOPPEMENT DU PAYS  
DU PÉRIGORD VERT,  
GRANDS ACTEURS  
TERRITORIAUX DE LA  
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE  
COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DU PAYS  
RIBÉRACOIS



Le Festival des Energies a été organisé pour la première fois les 29 et 30 septembre 2017 par le Conseil de Développement du Pays Périgord Vert et par la Communauté de Communes du Pays Ribéracois, en collaboration avec les grands acteurs territoriaux de la transition énergétique, dont le Conseil départemental. Il a pour objectif de valoriser le potentiel de la Dordogne, et du Périgord Vert en particulier, en matière de croissance verte.

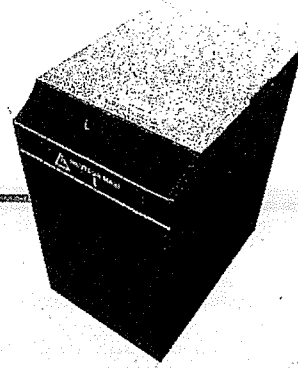
Issu d'une initiative citoyenne, le Festival des Energies comprend une exposition, des conférences, des visites de sites exemplaires.

Il intéresse tout à la fois le grand public, les collectivités territoriales, les entreprises, et les porteurs de projets.

Sa finalité est de démontrer que le Périgord dispose d'atouts majeurs à partir desquels, il peut générer une nouvelle croissance et des nouveaux modes de vie, basés sur :

- Les économies d'énergie,
- Les investissements conduisant à une meilleure efficacité énergétique,
- Les énergies renouvelables adaptées à son territoire.

Contact : Service Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique



## RECYCLAGE DU PAPIER DE BUREAU : CROC' FEUILLES

### PARTENAIRES EXTERNES

ASSOCIATION 3S,  
ENTREPRISE PAPREC

Depuis octobre 2017, est mis en place un test de collecte sélective du papier à plat, en partenariat avec le prestataire du marché de collecte de déchets (NCI environnement, Paprec). Des cartons de collecte où l'on glisse les papiers à plat sont distribués dans des endroits stratégiques de la collectivité. Le papier collecté est ensuite récupéré par l'association d'insertion 3S à Coulounieix-Chamiers, sous-traitante du titulaire du marché. Le papier est directement pressé et recyclé en évitant de nombreuses manutentions inutiles, coûteuses sur le plan économique et énergétique.

- Sur 6 mois, 3,52 tonnes de papier récolté grâce à la mise en place de 329 croc'feuilles sur la collectivité



Contact : Service Aménagement de l'Espace et de la Transition Energétique

## ECO PÂTURAGE

### PARTENAIRES INTERNES

SERVICE DES MILIEUX  
NATURELS ET DE LA  
BIODIVERSITÉ

Depuis 2016, le pâturage avec des ovins de race Landaise a été mis en place sur 2 grands sites départementaux :

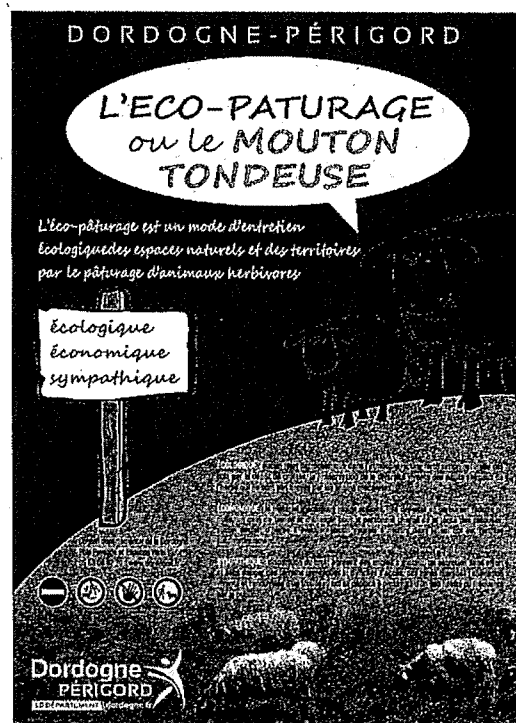
Grand Etang de la Jemaye : Enclos fixe de 2 ha + assainissement (environ 2200 m<sup>2</sup>) + parcours. 10 brebis.

Lac de Gurson : Enclos fixe de 4 ha + assainissement. 14 brebis

Contact :  
Pôle Paysage et Espaces Verts

### PARTENAIRES INTERNES

AGRICULTEURS/ÉLEVEURS,  
VÉTÉRINAIRES



# Présentation détaillée

## d'une action phare

### RIVIERES PROPRES EN PERIGORD

En Dordogne, la question de la ressource en eau est très présente, en lien direct avec la qualité des milieux naturels, l'activité économique (agriculture et industrie agroalimentaire notamment) et le développement des activités de loisirs de pleine nature.

Le Président a souhaité initier, en 2017, une opération « Rivières propres en Périgord » pour établir un bilan de l'impact des rejets de stations d'épuration sur la qualité bactériologique des cours d'eau en zone de loisirs nautiques. Par cette étude, le Département s'assure que la politique d'assainissement des collectivités est bien compatible avec le développement des sports et loisirs de pleine nature sur les rivières du territoire.

En 2017, les résultats sont globalement prometteurs mais cachent des disparités par bassin versant. Si la situation est satisfaisante sur la Dronne et la Dordogne - à l'exception d'un point en amont de Bergerac -, des points noirs subsistent sur l'axe Vézère malgré le travail réalisé sur les hébergements touristiques.

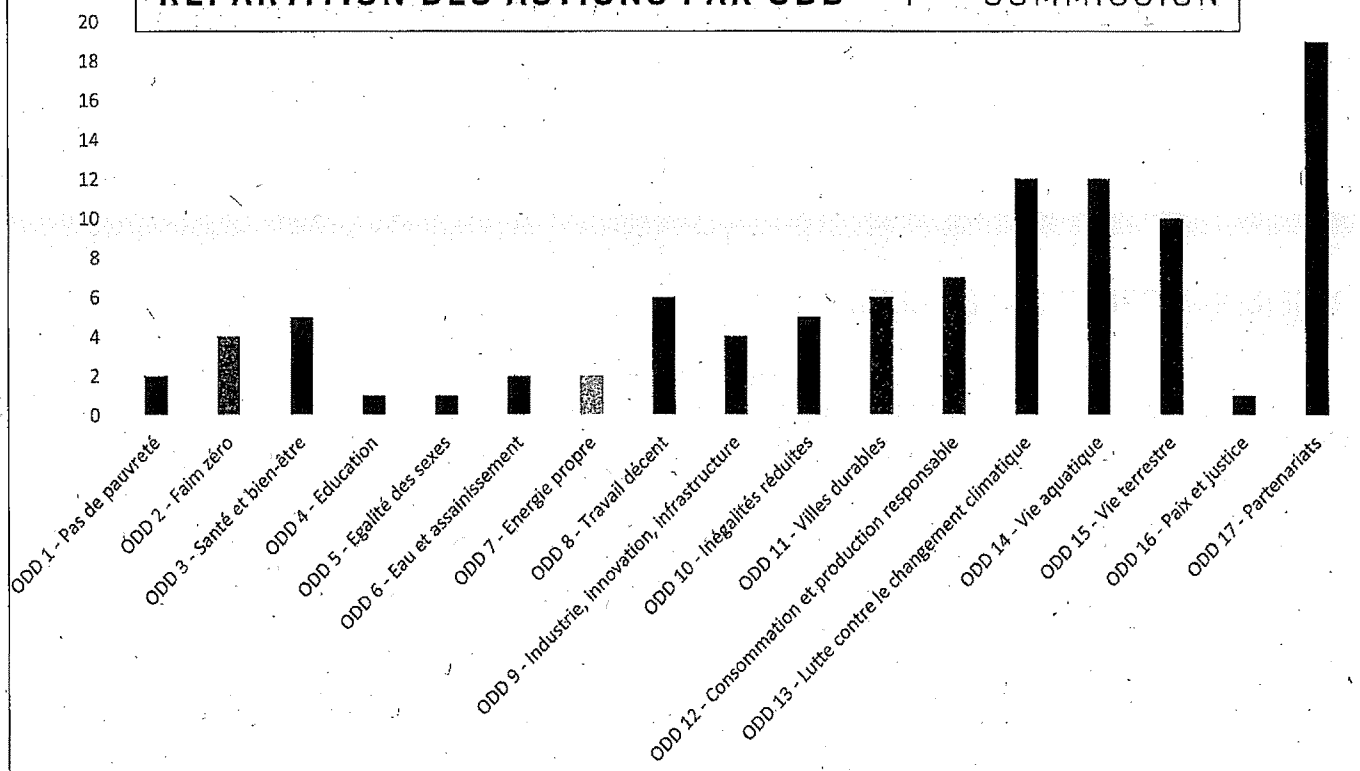
Sur l'Isle et l'Auvézère, les résultats sont encourageants à l'amont mais l'impact de l'Agglomération de Périgueux est fort à l'aval; les rejets directs à la rivière ou les déversements d'eaux usées par temps de pluie sont souvent avancés comme des causes des dégradations.

Le premier bilan est encourageant sur l'intérêt de la démarche en faveur de l'Excellence environnementale. Il incite le Département à affirmer une doctrine départementale en faveur de l'eau : améliorer les systèmes d'assainissement existants, limiter les impacts aux abords des zones de loisirs, supprimer les rejets « sauvages » d'eaux usées non traitées et maintenir le soutien du Département aux collectivités.





## RÉPARTITION DES ACTIONS PAR ODD - 4<sup>ème</sup> COMMISSION



Sur les 19 actions présentées dans ce rapport pour la 4<sup>ème</sup> commission, les 3/4 concourent à la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et de la ressource ainsi qu'aux dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

Le dernier quart des actions concourt à la cohésion sociale et à l'épanouissement de tous les êtres humains.

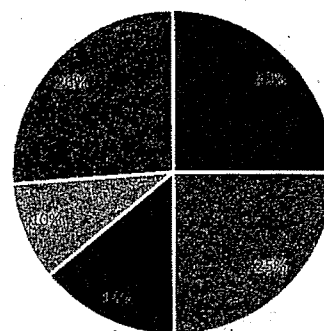
Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la majorité des actions a une incidence potentielle sur la lutte contre le changement climatique, la protection de la vie aquatique et de la vie terrestre.

L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

## ACTIONS PAR FINALITE - 4<sup>ème</sup> COMMISSION

Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable- 4<sup>ème</sup> Commission

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable



# SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018



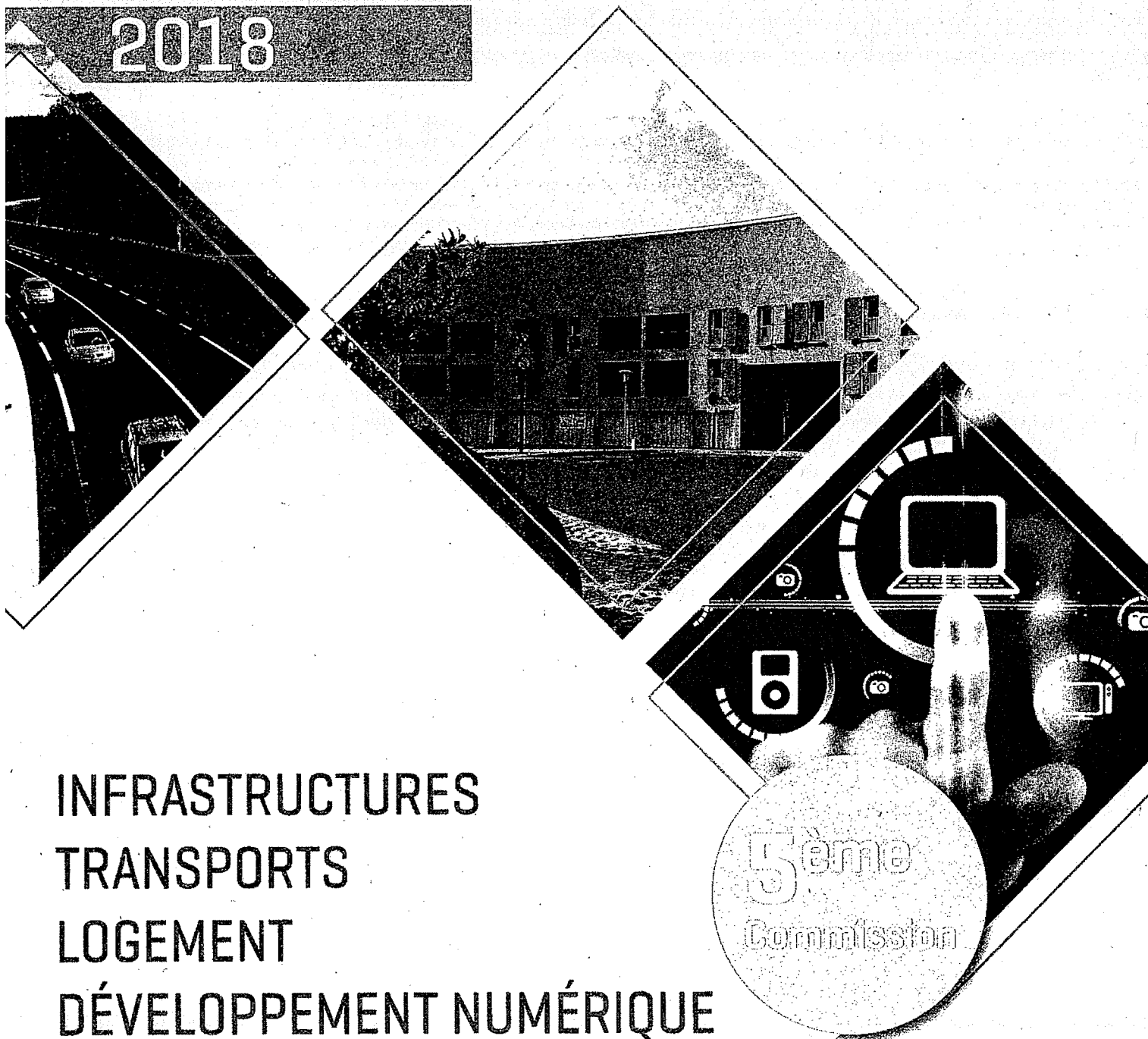
**Direction de l'environnement  
et du Développement Durable  
Mission développement durable  
Tél. 05 53 06 82 63**

[dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr](mailto:dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr)

**SITUATION**

**EN MATIÈRE DE  
DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**2018**



**INFRASTRUCTURES  
TRANSPORTS  
LOGEMENT  
DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE**

# LA 5<sup>ème</sup>

## COMMISSION ORGANIQUE



Infrastructures, transports, logement, développement numérique... Notre commission est en charge de thématiques au cœur des débats d'aujourd'hui, notamment sur le changement climatique. En effet, tous les diagnostics le montrent, le transport et le logement sont les plus gros contributeurs en émission de CO<sub>2</sub>, un des principaux gaz à effet de serre participant au réchauffement de la planète. Ce n'est pas étonnant dans notre société dépendante du carbone, du pétrole en particulier. Agir sur ces deux priorités, le transport et le logement, est devenu impératif et la meilleure garantie de lutter efficacement contre le réchauffement climatique.

Le sujet des infrastructures est complexe : il est en effet nécessaire de posséder des axes routiers de qualité, tous nos concitoyens le demandent, ne serait-ce qu'en terme de sécurité et de désenclavement, mais cela demande un entretien régulier, des investissements permanents, la réalisation de nouveaux axes parfois, avec la consommation nécessaire de matériaux bitumineux et de granulats. Il s'agit donc d'un juste équilibre à trouver, et les techniques nous aident à changer les modes opératoires pour limiter les impacts sur les ressources.

C'est notamment l'objet de la convention d'engagement volontaire, qui favorise le réemploi de matériaux, diminue leur consommation, améliore les pratiques pour limiter les émissions de gaz. Concernant le transport, la technologie des véhicules qui évolue petit à petit avec l'électricité, fait partie des solutions. Le Département, à son niveau, travaille ainsi sur le développement d'alternatives au tout routier en favorisant les pratiques de covoiturage par exemple.

Le logement, autre grande priorité, sur laquelle le Département peut agir, fait l'objet de plusieurs dispositifs d'aides financières pour inciter les propriétaires à améliorer leur habitat, surtout sur le volet de la rénovation énergétique, politique vertueuse puisqu'elle diminue la consommation des énergies fossiles, et diminue les factures énergétiques des propriétaires, charges souvent lourdes pour les budgets des ménages.

Quant au développement numérique, le Département, aux côtés du syndicat mixte Périgord Numérique, investit de manière importante notamment pour le déploiement de la fibre optique, facilitant ainsi la vie quotidienne de nos concitoyens, et permettant dans un avenir proche d'imaginer d'autres modes de travail, avec le développement du télétravail, du coworking, autre façon de limiter les déplacements routiers et de contribuer ainsi à la lutte contre le réchauffement climatique.

Concilier l'impérieuse nécessité d'une transition écologique avec la liberté de circulation dans les meilleures conditions possibles à des coûts raisonnables, avec la nécessité de disposer d'énergies pour nos habitats, est un défi majeur, notamment dans notre territoire rural, défi que l'on peut relever dans les années à venir, grâce au développement technologique et à l'implication de chacun d'entre nous.

Michel KARP

Président de la 5<sup>ème</sup> commission organique

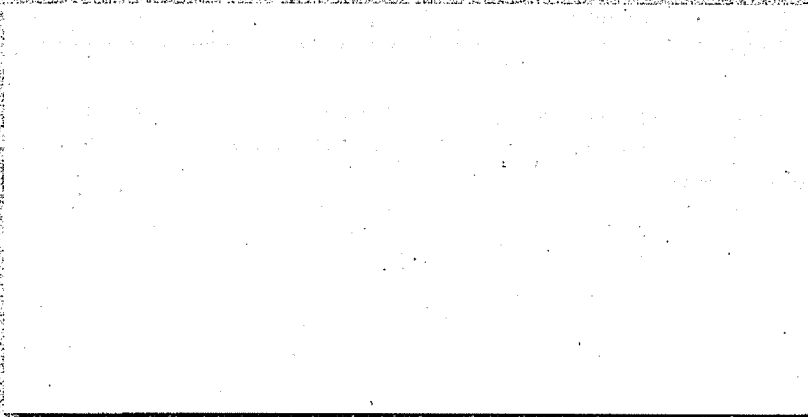


# MÉTHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, se doit d'éditer chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté à l'Assemblée Départementale lors du débat sur les orientations budgétaires.

Ce rapport est le fruit d'un processus de concertation et de consultation des acteurs locaux, des professionnels, des associations, des citoyens et des administrations de la région. Il est le résultat d'un processus de concertation et de consultation des acteurs locaux, des professionnels, des associations, des citoyens et des administrations de la région. Il est le résultat d'un processus de concertation et de consultation des acteurs locaux, des professionnels, des associations, des citoyens et des administrations de la région.

Cette démarche a pour objectif de permettre au Département de la Dordogne de mieux connaître sa situation au regard du développement durable et de définir des orientations budgétaires adaptées. Elle est le fruit d'un processus de concertation et de consultation des acteurs locaux, des professionnels, des associations, des citoyens et des administrations de la région.



Le processus de concertation et de consultation des acteurs locaux, des professionnels, des associations, des citoyens et des administrations de la région est le fruit d'un processus de concertation et de consultation des acteurs locaux, des professionnels, des associations, des citoyens et des administrations de la région.

Cette démarche a pour objectif de permettre au Département de la Dordogne de mieux connaître sa situation au regard du développement durable et de définir des orientations budgétaires adaptées. Elle est le fruit d'un processus de concertation et de consultation des acteurs locaux, des professionnels, des associations, des citoyens et des administrations de la région.

## GRADUATION



## IMPLICATION

Service pilote seul



Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental



Collaboration avec des partenaires extérieurs



Ensemble des citoyens

## CONVENTION D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE

### AVEC LES REPRÉSENTANTS DES PROFESSIONS DES TRAVAUX PUBLICS

#### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE  
L'ENVIRONNEMENT ET  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE

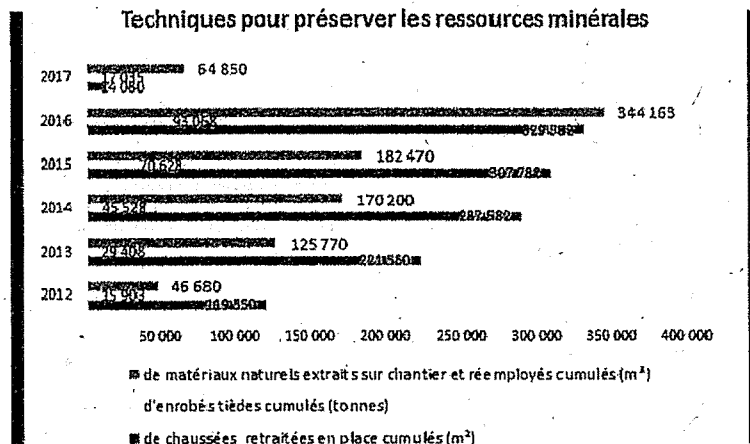
#### PARTENAIRES EXTERNÉS

FÉDÉRATION  
RÉGIONALE DES  
TRAVAUX PUBLICS,  
SYNDICAT RÉGIONAL  
DES TRAVAUX  
PUBLICS

A travers la « Convention d'Engagement volontaire » initiée dans le cadre du « Grenelle 2 », le Département a confirmé son engagement dans une politique d'entretien routier plus respectueuse de l'environnement en augmentant notamment le tonnage d'enrobés tièdes et le volume de retraitement en place. Cette convention permet, en favorisant le recours à des techniques routières économes, de :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et la consommation d'énergie,
- préserver les ressources non renouvelables,
- d'accroître la performance environnementale des chantiers en diminuant leur empreinte environnementale.

Techniques pour préserver les ressources minérales



Contact : Pôle Territoire - Direction du Patrimoine Routier,  
Paysager et des Mobilités

## SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES AIRES DE COVOITURAGE

#### PARTENAIRES EXTERNÉS

COMMUNES,  
COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES,  
AGGLOMÉRATIONS

Dans le cadre du premier Plan Climat Énergie Territorial, le Département s'est engagé dans l'élaboration d'un schéma des aires de covoiturage qui vise à :

- Identifier les espaces à aménager, en lien avec les communes, et accompagner les projets communaux,
- Aménager des aires de covoiturage sur le domaine départemental,
- Communiquer et faire la promotion des aires de covoiturage sur les plateformes, de covoiturage, auprès des opérateurs GPS et du grand public.

**12 aires de covoiturage départementales ou subventionnées par le Département existantes d'une capacité de 361 places.  
Le schéma en prévoit 22 de plus à terme.**

Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts  
Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités



PARTENAIRES  
INTERNES

UNITÉS  
D'AMÉNAGEMENT

PARTENAIRES  
EXTERNÉS

SYNDICAT DE  
COLLECTE DES  
DÉCHETS

## SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES AIRES DE REPOS

Le schéma départemental des aires de repos élaboré par le Département de la Dordogne a pour objectif une meilleure répartition des aires sur le territoire et un redéploiement des moyens de gestion. Ce schéma a pour objectif :

- de créer des aires de repos réparties sur le territoire en fonction de la fréquentation touristique,
- d'aménager et entretenir les aires de repos pour garantir le meilleur service aux usagers,
- de gérer la collecte des déchets,
- de communiquer et faire la promotion des aires de repos.

60 aires de repos sur le département

Près de 128 000 €, c'est le coût de la collecte des déchets sur ces aires de repos en 2017



Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts  
Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités

## ACHATS ECO RESPONSABLES



Le Département prône une attention particulière à la qualité, la durabilité des achats qu'il effectue. Il privilégie également des produits d'entretien, des équipements naturels et / ou éco-labellisés. Il s'attache à être exigeant en terme environnemental dans le cadre des consultations qu'il lance pour l'entretien et l'aménagement des espaces.

### Matériaux et fournitures :

- qualité et durabilité des mobiliers installés, privilégiant des matériaux disponibles localement.
- mobiliers en bois commandés ou réalisés principalement avec du châtaignier (tables de pique-nique, bancs, supports des panneaux, piquets, clôtures Girondine), du robinier (piquets) ou du douglas (platelages, bardages),
- en fin de vie ces matériaux sont broyés puis compostés.

### Produits naturels et/ou éco-labellisés :

- peintures et vernis NF environnement, huile de lin, etc,
- toiles en polyéthylène et toiles tissées remplacées par toiles de paillage biodégradables,
- plants commandés dans des godets biodégradables et plantations en racines nues ou en mottes pour ne plus utiliser de contenants PVC.

### Matériels et équipements :

- matériel électroportatif pour les tâches courantes (moins de bruit, plus de confort, pas de consommation d'énergie fossile) et tronçonneuses fonctionnant avec de l'huile de chaîne végétale,
- matériel thermique fonctionnant avec du carburant sans benzène, toluène et autre hydrocarbure aromatique, réduisant très largement les éléments toxiques et cancérigènes émis par l'échappement, tout en réduisant la formation des gaz à effet de serre de 70 %.

Contact : Pôle Paysage et Espaces Verts  
Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités



## menées en 2017

Dans un souci d'accompagnement des ménages les plus précaires, d'amélioration des conditions de vie et d'égalité et solidarité territoriale, le Département mène une politique dynamique en matière de logement en encourageant la construction, la rénovation, l'amélioration des performances énergétiques. Cette politique s'inscrit dans le plan départemental de l'habitat 2012-2017.

### LES AIDES « À LA PIERRE » ; POUR LA CRÉATION ET L'AMÉLIORATION DES LOGEMENTS SOCIAUX

#### PARTENAIRES EXTERNÉS

SERVICES DE  
L'ÉTAT,  
DORDOGNE HABITAT



Le Département soutient le parc de logements sociaux en attribuant des agréments et des subventions aux bailleurs sociaux, publics et privés, pour la construction ou l'acquisition-amélioration de patrimoine ancien dans les centres bourgs. Ainsi, le Département a versé 1,616 M€ pour la construction et la rénovation de 449 logements en 2017.

D'autre part, le Département a confié à l'opérateur Dordogne Habitat une mission de création de logements, de réhabilitation thermique du parc, de rénovation du parc et de démolition du parc obsolète. De 2014-2017, le Département a versé 1,2 M €/an, soit 4,8 M€ sur 4 ans. Pour la seule année 2017, cette convention a conduit à la mise en service de 117 logements et à la création de 89 logements neufs, 87 autres sont en chantier.

Contact : Service de l'Habitat

### PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE 2016-2018

#### PARTENAIRES EXTERNÉS

SOLHA  
DORDOGNE-PÉRIGORD



Ce programme, initié en 2013, a été reconduit 3 fois en raison de son succès. Il consiste à :

- Repérer et identifier les besoins des ménages propriétaires occupants « très modestes » ;
- Effectuer des visites de logements pour les ménages intéressés avec préconisations de travaux et conseils sur les démarches à engager ;
- Accompagner 10 ménages sur le plan technique, social et financier par an dans un projet de réalisation de « petits travaux » et/ou l'achat et la pose d'équipements nécessaires à un bon usage du logement.

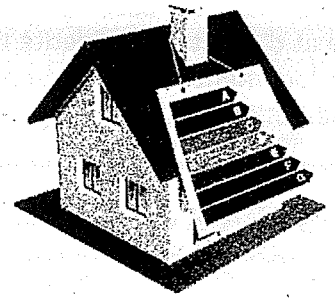
Contact : Service de l'Habitat

En 2017 :  
ce programme a  
représenté une enveloppe  
de 35 928 €

1 012 ménages ont bénéficié  
d'une visite gratuite depuis  
2013



# LOGEMENT



## AIDE DÉPARTEMENTALE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT DES PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS MODESTES ET TRÈS-MODESTES

**PARTENAIRES  
EXTERNÉS**  
  
DORDOGNE HABITAT,  
AGENCE NATIONALE  
DE L'HABITAT

Le Département propose une aide directe aux ménages les plus modestes, en complément des aides classiques de l'Anah et des aides du programme « Habiter Mieux ». Cette aide soumise au plafond de ressource Anah permet de réaliser des travaux d'amélioration de logement favorisant un gain d'au moins 25 % sur la consommation énergétique de leur logement.

Depuis 2014, ce sont 1.186 ménages qui ont bénéficié d'une prime de 500 € versée par le Département en complément des aides de l'Anah.

Contact : Service de l'Habitat



## SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE : 2012-2017

**PARTENAIRES  
INTERNES**  
  
SERVICES  
SOCIAUX  
DÉPARTEMENTAUX

Ce schéma a pour objectif la création et le fonctionnement d'équipements publics, ainsi que l'accompagnement des personnes afin de réguler le stationnement des caravanes de passage sur l'ensemble du département.

Le bilan de ce schéma est positif, les objectifs ont été atteints et l'accueil de la communauté des gens du voyage se déroule de manière plus efficace dans notre département grâce à la création d'équipements répondant aux besoins :

- 13 aires d'accueil (258 places) réparties sur le territoire (9 communautés de communes concernées),
- 3 aires de grands passage (300 places).

Un nouveau schéma a été adopté pour la période 2018-2023 afin d'orienter l'action du Département sur un accompagnement plus qualitatif de ce public sur des questions de scolarisation et de santé.

Contact :  
Service de l'Habitat



**PARTENAIRES  
EXTERNÉS**  
  
ETAT,  
COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES,  
REPRÉSENTANTS  
DES GENS DU VOYAGE  
ET ASSOCIATIONS DES  
GENS DU VOYAGE



# Les politiques menées en 2017

## DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

### RECYCLAGE DU MATÉRIEL INFORMATIQUE ET TÉLÉPHONIQUE

#### PARTENAIRES EXTERNÉS

SOCIÉTÉ PAPREC  
DE CÉSTAS,  
LES ASSOCIATIONS  
« JETER L'ENCRE »  
DE CAHORS ET  
EMMAÛS  
INTERNATIONAL



La Direction des Systèmes d'Information et du Numérique met en place un processus de renouvellement des matériels afin que chaque agent puisse bénéficier de matériel adapté et fonctionnel.

- matériel obsolète stocké et donné par convention à une société de recyclage agréée,
- cartouches de toner vides collectées à la DSIN et récupérées par convention par une société de recyclage agréée.

En 2017 : 387 PC et 201 téléphones portables sont partis au recyclage  
**Effets attendus** : baisse significative de la consommation énergétique de la collectivité

Contact : Direction des Systèmes  
d'Information et Numérique



#### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION  
DU PATRIMOINE BÂTI,  
SERVICE  
DES ACHATS



### ACHAT DE MATÉRIEL DE FAÇON RAISONNÉE POUR LES CENTRES DE TRAITEMENTS DES DONNÉES

La Direction des Systèmes d'Information et du Numérique prend en compte de la consommation énergétique au moment de l'achat pour les centres de traitement des données, locaux sécurisés et ventilés où se trouvent l'ensemble des serveurs. Elle fait le choix de la virtualisation des serveurs compte tenu du grand nombre de serveurs nécessaires pour répondre aux besoins de la collectivité. Elle permet de réduire le nombre de serveurs physiques et donc la consommation électrique ainsi que l'impact environnemental.

Contact : Direction des Systèmes d'Information et Numérique

#### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION  
GÉNÉRALE ADJOINTE  
DE LA SANTÉ ET DE LA  
PRÉVENTION, DSIN

#### PARTENAIRES EXTERNÉS

STRUCTURES  
PUBLIQUES

### SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES PUBLICS

L'accessibilité des services au public est au cœur des préoccupations du Département. C'est un vecteur fondamental de cohésion sociale et d'attractivité. Le Schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public, vise ainsi à garantir un maillage équilibré de l'offre de services de proximité sur l'ensemble du territoire, et à garantir un bon accès pour tous les habitants. De plus, un accompagnement aux usagers est proposé en partenariat avec la DGASP.

Contact : Direction des Politiques Territoriales et Européennes





# DÉVELOPPEMENT NUMERIQUE

## ACHAT DE MATÉRIEL NORMÉ SUR LE PARC DE MATÉRIEL BUREAUTIQUE DE LA COLLECTIVITÉ

**PARTENAIRES INTERNES**

DIRECTION DU PATRIMOINE BÂTI, SERVICE DES ACHATS

Tous les ordinateurs et moniteurs achetés doivent répondre aux normes EnergyStar et Epeat (Epeat Gold recommandé). Ces préconisations sont inscrites dans les appels d'offre lors de l'achat des matériels.  
La DSIN installe une mise en veille systématiquement activée lors de l'installation.



Contact : Direction des Systèmes d'Information et Numérique

## LES OUTILS COLLABORATIFS

**PARTENAIRES INTERNES**

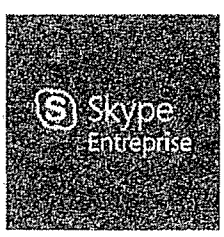
RÉSEAU DES RÉFÉRENTS NUMÉRIQUES, DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Au sein des services sont développés des outils collaboratifs afin de faciliter le travail en mobilité des agents et proposer aussi une alternative aux déplacements physiques (One drive, Sharepoint, Skype, Teams)  
● un agent sur 50 utilise skype ou teams.

Contact : Direction des Systèmes d'Information et Numérique

**PARTENAIRES EXTERNES**

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE



# Zoom une politique ou une action



## LES ENJEUX DE DÉPLACEMENTS DÉVELOPPEMENT DES AIRES DE COVOITURAGE

Fort de ses compétences en matière d'aménagement du territoire et dans le cadre de son Agenda 21, le Département de la Dordogne a souhaité impulser une dynamique nouvelle en faveur des mobilités durables et alternatives, notamment à travers le covoiturage.

A ce titre, le Département a adopté un schéma départemental en 2015, avec pour objectif d'accompagner le développement de cette pratique en priorisant des implantations le long des axes routiers départementaux à fort trafic et en confortant des pratiques actuelles. Le besoin est estimé à une trentaine d'aires de covoiturage.

**A ce jour, 6 aires ont été réalisées par le Département ou sont en cours et proposent une capacité totale de 103 places pour les véhicules légers, le long des axes suivants :**

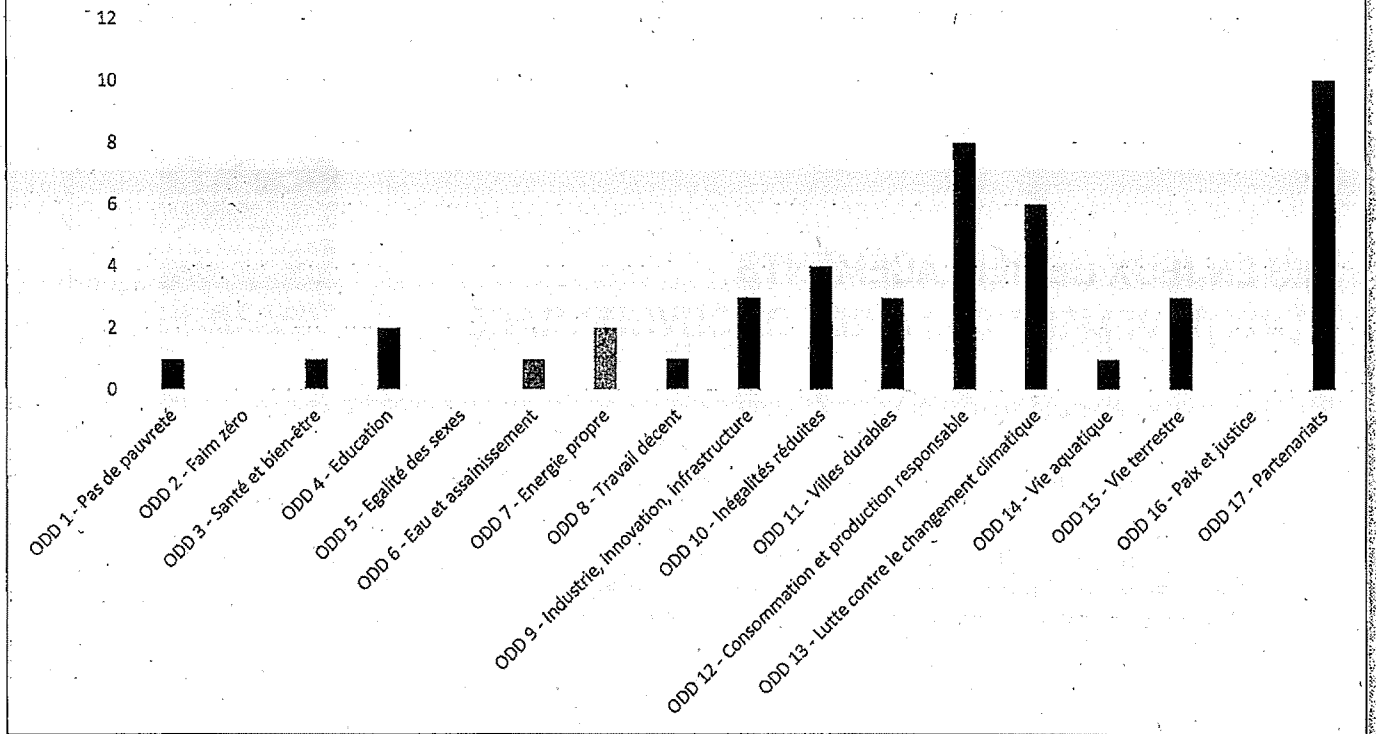
- La Bachellerie – Les Chasselines [RD 6089] – Aire d'une capacité de 21 places,
- Saint Astier [RD 6089] – Aire d'une capacité de 11 places,
- Sourzac [RD 6089] – Aire d'une capacité de 9 places,
- Sarlat – Bonnefond [RD 6 / 704] – Aire d'une capacité de 10 places,
- Contournement de Mussidan [RD709E1] – Aire d'une capacité de 40 places,
- Bergerac – La Ressègue [RD4E3] – Aire d'une capacité de 12 places (mise en service programmée début 2019).

Le Département accompagne également les démarches d'autres collectivités soucieuses de développer l'offre de covoiturage en finançant la signalisation des aires, notamment par la mise en place de totems, ayant vocation à signaler ces aires.

**Le Département a accompagné les Communes suivantes, en finançant la signalisation :**

- la Commune de Mareuil a mis en service une aire de covoiturage, située le long de la RD939, sur l'axe Périgueux-Angoulême ;
- La Commune de Thiviers a mis en service une aire de covoiturage, située le long de la RN21, sur l'axe Périgueux-Limoges.

## RÉPARTITION DES ACTIONS PAR ODD - 5<sup>ème</sup> COMMISSION



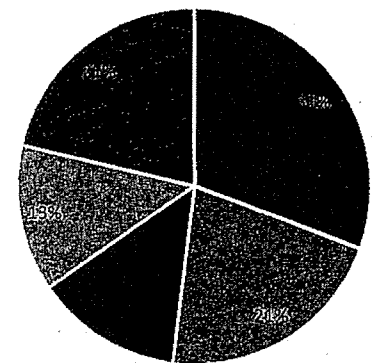
Sur les 10 actions présentées dans ce rapport pour la 5<sup>ème</sup> commission, près d'1/3 concourt à la lutte contre le changement climatique, plus de 20 % contribue à la préservation de la biodiversité et de la ressource et autant participe aux dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable.

Un peu plus du quart des actions concourt à la cohésion sociale et à l'épanouissement de tous les êtres humains.

Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la majorité des actions a une incidence potentielle sur la consommation et production durable ainsi que sur la lutte contre le changement climatique. L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

## ACTIONS PAR FINALITE - 5<sup>ème</sup> COMMISSION

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable



# SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018

Dordogne  
PÉRIGORD

LE DÉPARTEMENT [dordogne.fr](http://dordogne.fr)



**Direction de l'Environnement  
et du Développement Durable  
Mission développement durable  
Tél. 05 53 06 82 63**

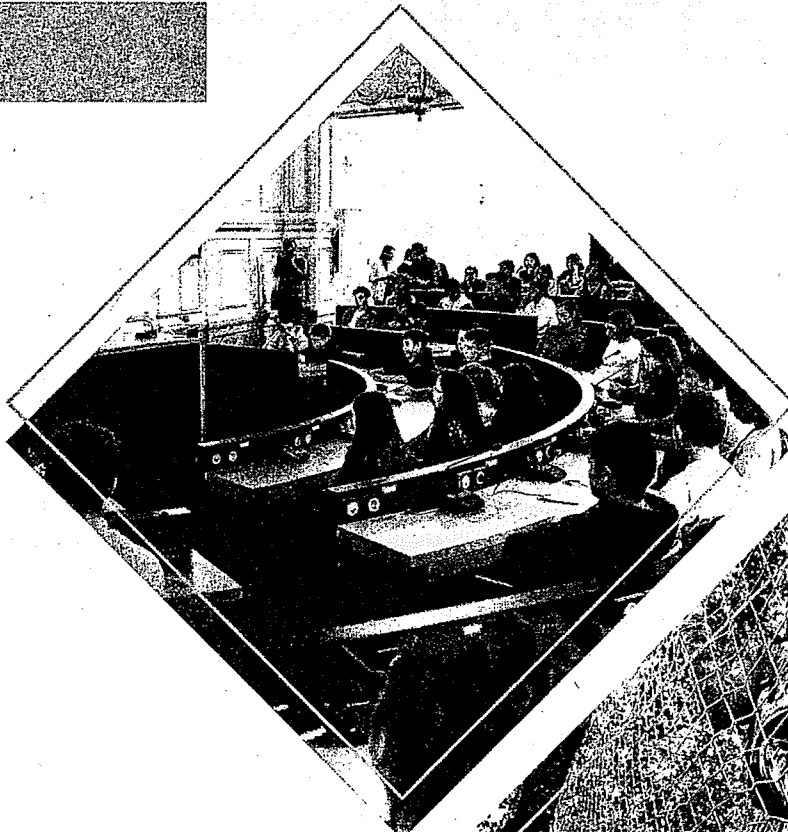
[dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr](mailto:dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr)



# SITUATION

# EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

## 2018



JEUNESSE  
EDUCATION  
CULTURE  
SPORT

Bême  
Commission

LA 6<sup>ème</sup>

## COMMISSION ORGANIQUE



La 6<sup>ème</sup> commission organique « Jeunesse - Education - Culture- Sports » concourt pleinement aux enjeux de développement durable portés par la collectivité départementale.

A ce titre, le dispositif « Minjatz goiats ! » en faveur du manger local dans les collèges illustre parfaitement l'engagement de notre collectivité : outil de solidarité territoriale, il promeut les modes de production et de consommation responsables et participe à l'amélioration de la santé et du cadre de vie de nos jeunes.

D'une manière générale, les actions engagées par la collectivité dans les domaines de la jeunesse, de la culture, des sports ou de l'éducation constituent un catalyseur et un vecteur des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable :

- La promotion de la diversité culturelle au cœur de nos territoires, le développement de l'accès aux connaissances ou encore le caractère profondément partenarial de nos politiques culturelles, participent des fondements même de la démarche de mise en œuvre de l'Agenda 2030.

- Parce qu'elle porte des valeurs éducatives et sociales, mais également parce qu'elle positionne notre collectivité comme acteur de référence de la gestion durable des espaces naturels de pratique, notre politique sportive et de jeunesse s'inscrit au cœur des piliers du développement durable.

- Grâce à notre politique éducative volontariste, nous nous engageons pour offrir le meilleur environnement de travail pour une éducation de qualité et favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales.

Tout en poursuivant les actions mises en œuvre, le Conseil départemental accroît pour l'avenir son engagement en faveur d'une meilleure prise en compte de la soutenabilité environnementale des manifestations culturelles et sportives, de la promotion de l'égalité homme/femme et d'une meilleure intégration des enjeux relatifs au patrimoine.

Juliette NEVERS  
Présidente de la 6<sup>ème</sup> commission

# MÉTHODOLOGIE

Le Département de la Dordogne, collectivité territoriale de plus de 50 000 habitants, se doit d'éditer chaque année un rapport sur sa situation au regard du développement durable. Ce rapport est présenté à l'Assemblée Départementale lors du débat sur les orientations budgétaires.

Ce document a pour objet de présenter une analyse des actions, des politiques publiques et des programmes de la collectivité au regard des cinq finalités du développement durable : Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations - Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsable - Epanouissement de tous les êtres humains - Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources - Lutte contre le changement climatique.

Cette 8<sup>ème</sup> édition porte sur les actions réalisées en 2017, analysées au regard des 17 objectifs du développement durable (ODD), conformément à la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020. La liste des actions répertoriées n'est pas exhaustive, certaines sont développées annuellement et apparaissaient dans les éditions précédentes du rapport. Celles retenues cette année sont en majorité des actions initiées ou qui se sont terminées en 2017, représentatives de l'action des services.



Un comité de pilotage a été constitué et s'est réuni à 2 reprises afin de valider les orientations et suivre l'avancée des travaux. Il est composé des directeurs généraux adjoints, du Vice-Président chargé de la transition écologique, de la mobilité et du développement durable, des présidents des 6 commissions organiques et des directeurs. Il a notamment approuvé la présentation du rapport par commission organique. Ce choix permet de prêter une ambition plus politique à ce rapport en se détachant d'une présentation organisationnelle (par service).

Tous les services ont été interrogés via un questionnaire en ligne afin de recueillir leurs actions menées en 2017. Leur impact qualitatif sur les ODD n'a pas été mesuré. On estime seulement le fait qu'une action contribue ou non à l'atteinte des ODD.

La gouvernance est symbolisée par un pictogramme indiquant le degré de collaboration mis en œuvre pour la réalisation de l'action, comme suit :

GRADUATION	IMPLICATION
	Service pilote seul
	Transversalité entre plusieurs services du Conseil départemental
	Collaboration avec des partenaires extérieurs
	Ensemble des citoyens

# Les politiques

## menées en 2017

### DES CLASSES ULTRA MOBILES DANS 20 COLLÈGES

**PARTENAIRES  
INTERNES**

DIRECTION DES  
SYSTÈMES  
D'INFORMATION ET  
DU NUMÉRIQUE

Afin de favoriser le développement des nouvelles technologies dans les collèges publics et privés, ces établissements se sont vus dotés d'une classe comprenant 15 ordinateurs hybrides. Ces ordinateurs associent 1 tablette tactile et un clavier. L'année 2017 marque la fin d'un programme national qui s'est déroulé sur 3 ans. Au total, ce sont **26 collèges** qui ont été dotés.

Contact : Direction de l'Education

**PARTENAIRES  
EXTERNÉS**

EDUCATION  
NATIONALE



### MINJATZ GOJATS

**PARTENAIRES  
INTERNES**

SERVICE DE  
L'AGRICULTURE ET DE  
L'AGROALIMENTAIRE

Le dispositif Minjatz Gojats, ou « Mangez les enfants » en occitan, a été mis en place en 2016 avec pour objectif de promouvoir l'agriculture biologique et l'approvisionnement local dans la restauration scolaire.

Sous la forme d'un appel à projet, les collèges de Dordogne sont invités à proposer leur projet portant sur l'introduction de produits bio et/ou locaux en circuits courts ainsi que sur la sensibilisation au gaspillage alimentaire, la réduction et la valorisation des déchets ou la démarche de certification Ecocert.

25 collèges ont répondu à l'appel à projet ECOCERT  
5 restaurants scolaires labellisés

Contact : Direction de l'Education



## ATTRIBUTIONS DE BOURSES



Le Département octroie une bourse aux collégiens, aux apprentis et aux étudiants en mobilité Erasmus, en thèse de 3<sup>ème</sup> cycle.

27 étudiants ERASMUS  
3 étudiants en thèse  
4 322 boursiers dans le secondaire  
111 apprentis

Contact : Direction de l'Education



## TRANSPORT ADAPTÉ



La gratuité du transport des enfants handicapés vers les établissements scolaires « en milieu ordinaire » est due, quel que soit le niveau scolaire de l'élève et son lieu de scolarisation. Depuis le transfert à la Région de la compétence transport scolaire, c'est la direction de l'éducation qui poursuit l'action.

Si les enfants concernés peuvent prendre un transport en commun classique, le coût est remboursé à la famille. Il en va de même pour les familles qui transportent personnellement leur enfant. Quand ce n'est pas possible, les jeunes sont acheminés en taxi.

370 élèves pris en charge

Contact : Direction de l'Education

## BOURSES DE SÉJOUR EN COLONIES DE VACANCES

**PARTENAIRES  
EXTERNES**

LIGUE  
DE L'ENSEIGNEMENT



202 enfants bénéficiaires en 2017 ont bénéficié d'une bourse pour un séjour dans un centre départemental ou dans les centres de Blscarosse et St Jean de Luz

Contact : Direction de l'Education



## menées en 2017

### FONDS DÉPARTEMENTAL D'ART CONTEMPORAIN

#### PARTENAIRES EXTERNES

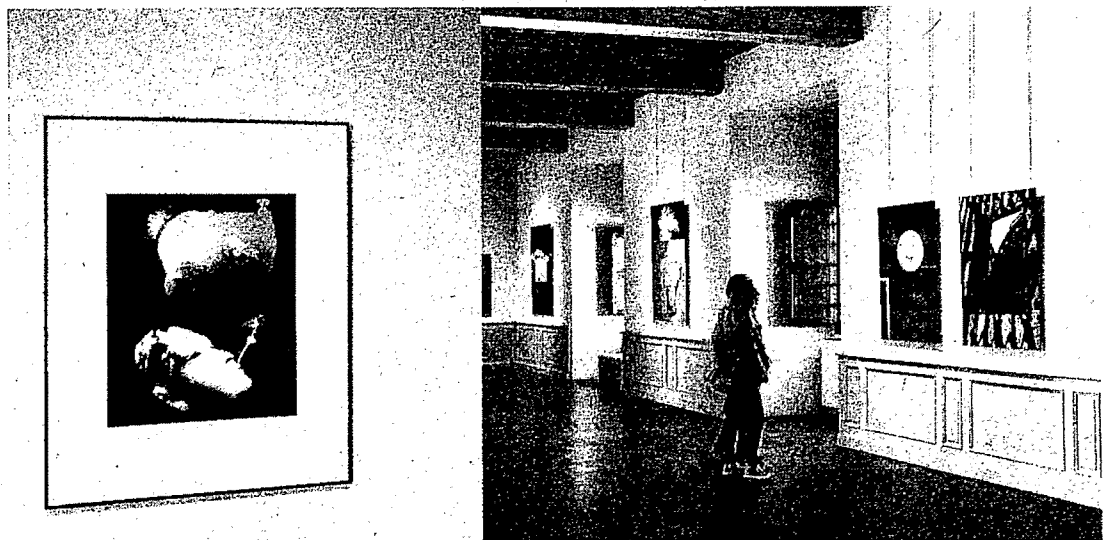
COLLECTIVITÉS,  
ARTISTES ET  
ÉTABLISSEMENTS  
SCOLAIRES ET  
MÉDICO-SOCIAUX



Le fonds départemental d'art contemporain regroupe 450 œuvres datant des années 1990 à aujourd'hui : peintures, sculptures, dessins, photographies et installations mobilisant des techniques classiques ou nouvelles sur des supports classiques ou inattendus.

**En 2017, ce sont 185 jours d'exposition dans 6 lieux différents qui ont permis à 2 424 visiteurs, dont 441 élèves, d'accéder à ces œuvres.**

Contact : Service de l'Action Culturelle



### SOUTIEN AUX INITIATIVES CULTURELLES CONCERTÉES

#### PARTENAIRES EXTERNES

ASSOCIATIONS ET  
ÉTABLISSEMENTS  
PUBLICS DE  
COOPÉRATION  
INTERCOMMUNALE



Le Département accompagne les collectivités au moyen d'une concertation territoriale à l'échelle des cantons qui aboutit à la signature d'une convention pour favoriser le développement du territoire et du tissu associatif local. Cet accompagnement permet de créer un environnement local encourageant les individus et les groupes sociaux à créer, produire, diffuser et distribuer, et donner accès à leurs expressions culturelles dans une dynamique de mise en réseau et de mutualisation.

**En 2017, cela a concerné 20 communautés de communes pour 137 associations bénéficiaires.**

Contact : Service de l'Action Culturelle

## CONSULTATION DE RESSOURCES NUMÉRIQUES GRATUITE

**PARTENAIRES  
EXTERNES**

VILLE DE  
PÉRIGUEUX



La plateforme de consultation de ressources numériques permet un accès à des contenus de qualité 24h/24 et de réserver à distance les documents référencés dans le catalogue départemental (collections départementales et collections des 55 bibliothèques du réseau départemental informatisées). Ce service, dans un souci d'ouverture et d'égalité dans l'accès à ces ressources, fournit à l'ensemble des habitants du département une offre culturelle de qualité gratuite et dématérialisée.

De plus, dans le cadre du plan d'informatisation en réseau élaboré en 2016, le Département accompagne chaque année l'informatisation d'une dizaine de bibliothèques et enrichit ainsi le catalogue départemental. La plateforme de ressources numériques s'enrichit aussi chaque année de nouvelles ressources.

58 819 réservations en ligne en 2017

Contact : Bibliothèque Départementale de Prêt

## JARDIN NÉOLITHIQUE

**PARTENAIRES  
INTERNES**

DIRECTION DU  
PATRIMOINE ROUTIER,  
PAYSAGER ET DES  
MOBILITÉS

**PARTENAIRES  
EXTERNES**

INSTITUT  
NATIONAL DE  
RECHERCHES  
ARCHÉOLOGIQUES  
PRÉVENTIVES,  
PÔLE INTERNATIONAL  
DE LA PRÉHISTOIRE,  
UN ARTISAN POTIER,  
ASSOCIATION LES  
JARDINS DE LIMEUIL



Le Département a créé, en régie et en association avec les jardins de Limeuil, un jardin néolithique dans le parc du domaine de Campagne, qui a pour vocation :

d'évoquer une période de la fin de la préhistoire où l'homme commence à domestiquer les espèces végétales et à produire directement les produits nécessaires à son existence d'être un lieu d'animation qui invite à réfléchir à la relation qu'on entretient avec le vivant, notamment aux questions de biodiversité, de permaculture, et de conservation des espèces végétales.

17 rencontres organisées :  
348 personnes

Contact : Service de l'Archéologie

**ANIMATIONS**

Parc du Domaine  
départemental  
de **CAMPAGNE**

le 25 Août  
8 et 22 septembre  
10h30

Visites  
du jardin  
néolithique

Les visiteurs du Musée et du Musée Départemental de la Préhistoire du Parc de Campagne, découvriront les premiers agriculteurs du site de la fin de la préhistoire. Ils observeront les espèces végétales domestiquées et les outils en pierre et en bois utilisés par les hommes néolithiques. Ils visiteront le site de la fin de la préhistoire. Ils découvriront les premiers agriculteurs du site de la fin de la préhistoire. Ils observeront les espèces végétales domestiquées et les outils en pierre et en bois utilisés par les hommes néolithiques. Ils visiteront le site de la fin de la préhistoire.

Coordonnées : Accueil Général - tél 05 52 02 41 41 - Pôle Paysage et Espaces Verts - tél 05 52 02 41 41

ANIMATION GRATUITE

Dordogne  
Musée  
Départemental  
de la Préhistoire



## menées en 2017

### VAL NATURA

#### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE LA COMMUNICATION,  
DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATION ET DU NUMÉRIQUE

#### PARTENAIRES EXTERNES

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Val Natura est un rallye pédestre, nature et culturel réservé aux séniors (+ de 55 ans), afin de leur faire découvrir la Dordogne et les sensibiliser sur les bienfaits du sport pour la santé.

La 6<sup>ème</sup> édition en 2017 a réuni 62 équipes de 2 personnes

Contact : Service Animation Sportive Territoriale



### SENIORS SOYEZ SPORT !

#### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

#### PARTENAIRES INTERNES

ORGANISMES INSTITUTIONNELS ET ASSOCIATIONS S'OCCUPANT DE SENIORS

Le Département a lancé l'opération Seniors Soyez Sport ! Dans le but de sensibiliser les séniors aux bienfaits du sport pour la santé (physique, psychologique), et maintenir du lien social. En 2017, c'était la 13<sup>ème</sup> édition.

1 800 participants et 300 animateurs

42 activités physiques et sportives et 33 ateliers de santé

Contact : Service Animation Sportive Territoriale



### SOUTIEN AU MOUVEMENT SPORTIF ET AU SPORT SCOLAIRE

#### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

#### PARTENAIRES INTERNES

EDUCATION NATIONALE, FÉDÉRATIONS SPORTIVES

Intervention sur le temps scolaire et sur le temps extra scolaire pour le temps fédéral. Pour les écoles primaires, découverte d'une activité. Pour les sections sportives, approfondissement de la pratique. Pour le temps fédéral, perfectionnement et détection de l'élite départementale

Plus de 5 000 écoliers sur l'année scolaire !

Contact : Service Développement des Activités Physiques et Sportives



### ANIMATION SPORTIVE AUPRÈS DES BÉNÉFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

#### PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE LA COMMUNICATION

#### PARTENAIRES EXTERNES

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

L'objectif de cette animation est de promouvoir le sport, notamment les sports de nature, auprès d'un public socialement empêché. 5 animateurs organisent de nombreuses animations destinées aux bénéficiaires du RSA, adolescents et familles.

60 projets sportifs - 7 507 participants

Contact : Service Développement des Activités Physiques et Sportives



## ÉTÉ ACTIF

## PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE LA COMMUNICATION, DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITÉS

## PARTENAIRES EXTERNES

COMITÉ DÉPARTEMENTAUX SPORTIFS, ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE ET COMMUNES, ASSOCIATIONS SPORTIVES, ASSOCIATIONS SENIORS, GESALT (GROUPEMENT D'EMPLOYEURS) : EMPLOYEUR D'ÉDUCATEURS SPORTIFS

L'été actif est un programme d'activités physiques de pleine nature pour tous les publics à tarif réduit qui se déroule pendant l'été sur 16 communautés de communes.

Contact : Service Développement des Activités Physiques et Sportives



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL JUNIOR

## PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE LA COMMUNICATION, DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITÉS, SERVICES DES POLITIQUES TERRITORIALES ET EUROPÉENNES, DIRECTION GÉNÉRALE DE ADJOINTE DE LA SOLIDARITÉ ET DE LA PRÉVENTION

## PARTENAIRES EXTERNES

COMPAGNIE L'ILO (THÉÂTRE), LA LICRA, LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME, LES FRANCAS, L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE PARENTS ET D'AMIS DES PERSONNES HANDICAPÉES MENTALES, PÔLE INTERNATIONAL DE LA PRÉHISTOIRE, ERGO 24

Le conseil départemental junior participe à l'éveil civique des collégiens qui découvrent les missions et compétences de la collectivité au travers d'un mandat d'élu de 2 ans. Ils représentent leurs collègues à l'échelle du département.

46 collèges - 70 jeunes - 12 rencontres

Contact : Direction des Sports et de la Jeunesse



## PARTENAIRES INTERNES

DIRECTION DE LA COMMUNICATION, DIRECTION DU PATRIMOINE ROUTIER, PAYSAGER ET DES MOBILITÉS

## VACANCES SPORTIVES DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Durant les petites vacances scolaires, le Département propose des stages gratuits multisports et de pleine nature pour les enfants de 8 à 17 ans.

**69 journées « découverte sportive » organisée en 2017 pour 1.823 jeunes.**

## CARAVANE SPORT

La caravane sport amène les éducateurs sportifs à se déplacer au cours de l'été sur 26 communes pour initier les enfants de 8 à 11 ans à des activités multisports.

**En 2017, 400 enfants ont participé.**

## VACANCES SPORTIVES SUR LES SITES DÉPARTEMENTAUX

Dans l'objectif d'éduquer par le sport et de faire découvrir les sites départementaux, le Département propose aux enfants des ALSH une journée sportive avec découverte de 2 à 3 activités et baignade encadrée :

**400 enfants de 8 à 11 ans inscrits dans 26 Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)**

## APPRENDRE À NAGER

Le Département propose des cours de natation gratuits pour des enfants, adolescents et adultes en 10 séances d'une heure afin qu'ils acquièrent les bases nécessaires pour être autonomes et ainsi prévenir les risques de noyade. Ces séances se déroulent sur le grand étang de La Jemaye et sur la base de loisirs de Rouffiac.

**En 2017, 40 enfants ont ainsi appris à nager.**

Contact : Service Animation Sportive Territoriale



# Présentation détaillée

## d'une action phare

### MINJATZ GOIATS I

#### « Les collégiens de Dordogne à l'initiative d'une démarche de circuits courts en restauration hors domicile »

Le Département impliqué depuis de nombreuses années pour le « Bien manger » en restauration collective. Depuis 2009, le Département s'est engagé fortement en faveur de l'introduction de produits bio locaux en restauration scolaire en soutenant financièrement les collèges dans la mise en œuvre de cette politique. Fort du succès de cette initiative, le Département a mis en place un nouveau dispositif « Minjatz Goiats I » dont l'objectif majeur est de permettre aux collèges de s'inscrire dans une démarche pérenne pour une restauration scolaire de qualité. Tous les collèges y participent, même s'ils ne demandent pas tous une subvention.

#### « Minjatz Goiats I » : un dispositif ambitieux pour un service de restauration scolaire respectueux de l'environnement

« Minjatz Goiats I » apporte un soutien aux collèges publics dans différents domaines :

- l'achat de produits locaux en circuits courts
- L'achat de produits bio locaux en circuits courts
- La sensibilisation au gaspillage alimentaire
- Le tri et la valorisation des déchets
- La labellisation des services de restauration scolaire des collèges ECOCERT

Une ingénierie départementale et différents outils sont déployés par la collectivité pour épauler les collèges dans leur démarche :

- Sécurisation des achats alimentaires et recherche de proximité, notamment via l'outil AGRILocal
- Facilitation des échanges entre les producteurs bio locaux et les collèges
- Conseils techniques et aide à la confection de repas composés de produits bio locaux par un chef de cuisine formateur
- Mise en place d'un réseau des chefs de cuisine facilitant l'échange de pratiques et les actions innovantes en cuisine

#### « Minjatz Goiats I » en chiffres : des collèges fortement impliqués

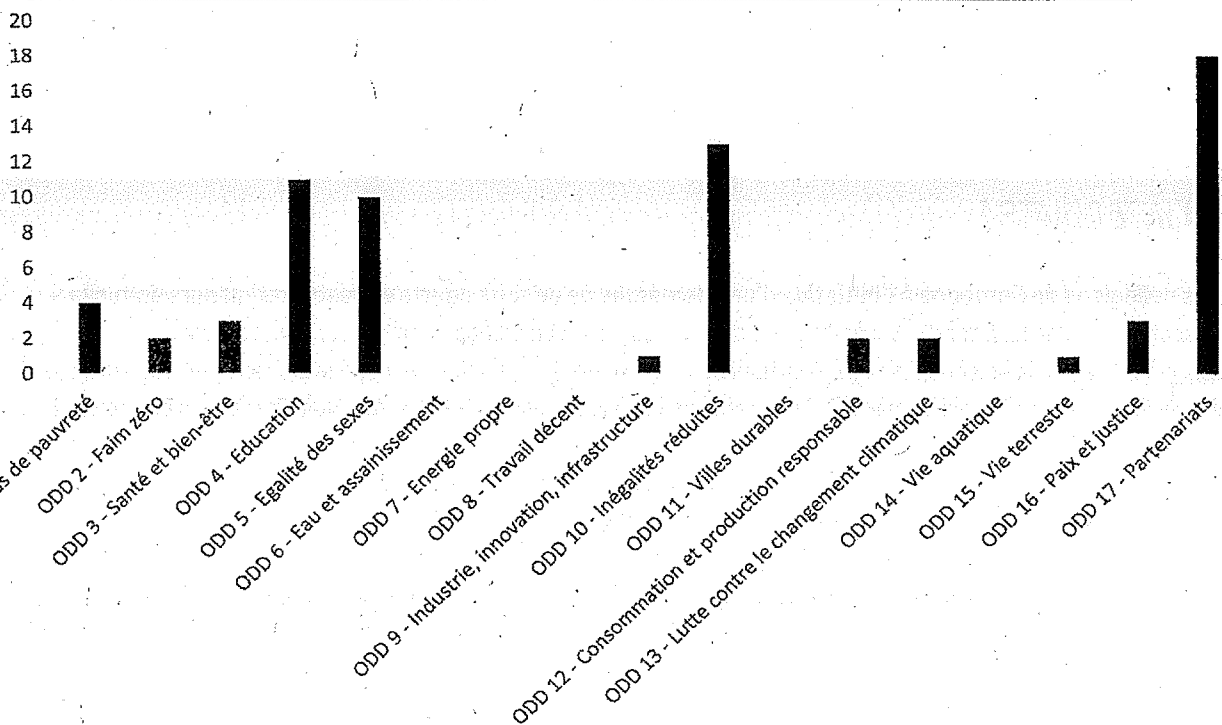
2017 (janvier à septembre)	2018 (janvier à octobre)	variation
25 collèges sur 35 soutenus	31 collèges sur 35 soutenus	+ 19,36 %
24,4 % d'achat en produits locaux	25,22 % d'achat en produits locaux	+ 0,82 points
7,40 % d'achat en produits bio locaux	11,87 % d'achat en produits bio locaux	+ 4,47 points
Subvention : 33 570 €	Subvention : 47 633 €	+ 29,50 %

#### De « Minjatz Goiats I » à la labellisation ECOCERT

La participation des collèges au dispositif « Minjatz Goiats I » a permis à certains d'entre eux d'avoir un service de restauration scolaire certifié par ECOCERT :

- **Certification Niveau 3** (> 50% de produits bio) : Michel de Montaigne [Périgueux]
- **Certification Niveau 2** (30 à 50% de produits bio) : Clos Chassaing [Périgueux] ; La Roche Beaulieu [Annesse et Beaulieu] ; Jean Rostand [Montpon-Menestérol] ; Charles de Gaulle [La Coquille]
- **Certification Niveau 1** (10 à 30% de produits bio) : La Boétie [Sarlat] ; Les Châtenades [Mussidan]

## RÉPARTITION DES ACTIONS PAR ODD - 6<sup>ème</sup> COMMISSION



Sur les 18 actions présentées dans ce rapport pour la 6<sup>ème</sup> commission, plus d'1/3 concourt à améliorer la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, et près d'1/4 vise à l'épanouissement de tous les êtres humains.

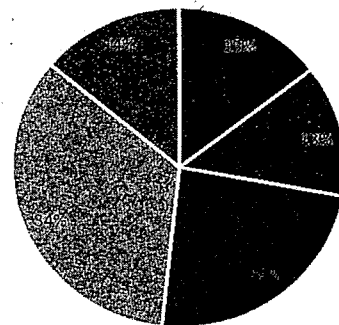
Au regard des objectifs de développement durable, on observe que la majorité des actions a une incidence potentielle sur l'éducation, l'égalité des sexes et la réduction des inégalités.

L'ensemble des actions est mené en collaboration transversale au sein des services départementaux d'une part, et d'autre part avec des partenaires issus du réseau local (collectivités, associations...) et des partenaires institutionnels.

## ACTIONS PAR FINALITE - 6<sup>ème</sup> COMMISSION

Proportion d'actions contribuant aux 5 finalités du développement durable

- Lutte contre le changement climatique
- Préservation de la biodiversité, des milieux et de la ressource
- Épanouissement de tous les êtres humains
- Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
- Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsable



# SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018



**Direction de l'Environnement  
et du Développement Durable  
Mission développement durable  
Tél. 05 53 06 82 63**

[dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr](mailto:dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr)



# LES SIX COMMISSIONS ORGANIQUES

Les commissions de travail recouvrent les grands domaines de compétences du Conseil départemental. Elles sont chargées d'instruire les dossiers avant leur examen par l'assemblée. Les conseillers départementaux se répartissent entre les six commissions.

## **1<sup>ère</sup> COMMISSION :**

FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – PATRIMOINE – AIDE AUX COMMUNES

## **2<sup>ème</sup> COMMISSION :**

EMPLOI – ÉCONOMIE – TOURISME – AFFAIRES EUROPÉENNES ET COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

## **3<sup>ème</sup> COMMISSION :**

SOLIDARITÉ – SANTÉ – INSERTION – FAMILLE – ENFANCE

## **4<sup>ème</sup> COMMISSION :**

AGRICULTURE – FORÊT – AMÉNAGEMENT RURAL – DÉVELOPPEMENT DURABLE

## **5<sup>ème</sup> COMMISSION :**

INFRASTRUCTURES – TRANSPORTS – LOGEMENT – DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE

## **6<sup>ème</sup> COMMISSION :**

JEUNESSE – ÉDUCATION – CULTURE – SPORT

# SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2018



**Direction de l'Environnement  
et du Développement Durable  
Mission développement durable  
Tél. 05 53 06 82 63**

**[dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr](mailto:dedd.missiondeveloppementdurable@dordogne.fr)**



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

#### Délibération n° 19-06 du 14 janvier 2019

Politique Départementale de l'Habitat.

Protocole de rétablissement à l'équilibre de Grand Périgueux Habitat.

Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS).

DATE DE LA CONVOCATION : 2 janvier 2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier BAZINET, Gaëlle BLANC-LAJONIE, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Corinne DE ALMEIDA, Henri DELAGE, Stéphane DOBBELS, Jean-Fred DROIN, Maryline FLAQUIÈRE, Nicole GERVAISE, Cécile LABARTHE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Paul LOTTERIE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Elisabeth MARTY, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Thierry NARDOU, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Marie-Claude VARAILLAS, Colette VEYSSIÈRE, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON, Régine ANGLARD.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Jacques AUZOU	pouvoir à	Marie-Claude VARAILLAS	Pascal BOURDEAU	pouvoir à	Juliette NEVERS
Christel DEFOULNY	pouvoir à	Thierry BOIDÉ	Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE
Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE	Michel KARP	pouvoir à	Colette LANGLADE
Nathalie MANET-CARBONNIÈRE	pouvoir à	Régine ANGLARD	Natacha MAYAUD	pouvoir à	Laurent MOSSION
Serge MERILLOU	pouvoir à	Marie-Lise MARSAT	Christian TEILLAC	pouvoir à	Jean-Fred DROIN
Michel TESTUT	pouvoir à	Mireille BORDES			

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR :

Adib BENFEDDOUL, Pascal PROTANO

RAPPORTEUR : Henri DELAGE

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Pour : 48

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 2

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

---

Délibération n° 19-06 du 14 janvier 2019

Politique Départementale de l'Habitat.  
Protocole de rétablissement à l'équilibre de Grand Périgueux Habitat.  
Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS).

---

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

VU l'avis favorable du Comité d'Entreprise de Dordogne Habitat,

VU l'avis favorable du Conseil d'Administration de Dordogne Habitat,

VU l'avis favorable de la Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux (CAGP) sur le protocole de redressement de Grand Périgueux Habitat avec la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social,

VU l'avis favorable de la CAGP sur la fusion des offices publics et leur rattachement à un futur syndicat mixte ouvert,

VU l'avis favorable du Conseil d'Administration de Grand Périgueux Habitat du 11 décembre 2018,

VU l'avis des 5ème et 1ère Commissions,

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**DECIDE** du principe de la fusion des deux offices publics d'HLM (Habitation à Loyer Modéré) du département : Grand Périgueux Habitat et Dordogne Habitat.

**APPROUVE** le protocole de rétablissement à l'équilibre de la CGLLS (Caisse de Garantie du Logement Locatif Social) pour l'Office Grand Périgueux Habitat annexé à la délibération.

**AUTORISE** M. le Président du Conseil départemental à signer et exécuter le protocole, au nom et pour le compte du Département.

Le Président du Conseil départemental  
de la Dordogne  
  
Germain PEIRO

Annexe à la délibération n° 19-06 du 14 janvier 2019.

Le Conseil municipal de la commune de ...

**PROTOCOLE DE RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE**  
**GRAND PERIGUEUX HABITAT**  
**ANNEES 2017 – 2024**

Les soussignés :

L'OFFICE PUBLIC GRAND PERIGUEUX HABITAT  
ENREGISTRE SOUS LE NUMERO SIREN 272 400 029  
REPRESENTE PAR LA DIRECTRICE GENERALE,

MADAME AGNES CHAROUSSET

L'OFFICE PUBLIC GRAND PERIGUEUX HABITAT  
ENREGISTRE SOUS LE NUMERO SIREN 272 400 029  
REPRESENTÉ PAR LE VICE- PRESIDENT,

MONSIEUR LAURENT MOSSION

LA CDA DE GRAND PERIGUEUX  
REPRESENTE PAR LE PRÉSIDENT,

MONSIEUR JACQUES AUZOU

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE DORDOGNE  
REPRESENTE PAR LE PRÉSIDENT,

MONSIEUR GERMINAL PEIRO

L'ETAT,  
REPRESENTE PAR LA PREFETE DE DORDOGNE,

MADAME ANNE-GAËLLE BAUDOUIN-CLERC

LA CAISSE DE GARANTIE DU LOGEMENT LOCATIF SOCIAL,  
CI-APRES DESIGNEE CGLLS,  
REPRESENTEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL,

MONSIEUR DENIS BURCKEL

Arrêtent les termes du présent plan d'aide.

# A - PREAMBULE

## I) Introduction

Périgueux Habitat, OPH créé par décret ministériel en avril 1926 est devenu Grand Périgueux Habitat suite à son rattachement à la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux (43 communes) au 1er janvier 2017.

Grand Périgueux Habitat, opérateur historique, est le premier bailleur du territoire. Son parc représente 60% de l'offre sociale.

Au 31 décembre 2016, l'Office gère 4 222 logements et équivalents-logements essentiellement situés sur la ville de Périgueux (81% du parc). Cet office loge 6332 personnes soit environ 6% de la population de la Communauté d'Agglomération. 57% des ménages sont bénéficiaires de l'APL.

C'est un organisme qui construit peu avec une moyenne de livraison d'environ 25 logements neufs par an entre 2001 et 2017. L'âge moyen de son patrimoine était de 40 ans au 31 décembre 2016.

### Le contexte territorial (CDA du Grand Périgueux)<sup>1</sup>

#### Un territoire qui connaît un accroissement démographique

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le territoire de la CDA de Grand Périgueux compte 103 000 habitants soit près de 25% des habitants de la Dordogne.

Le territoire de la CDA de Grand Périgueux est considéré comme un territoire détendu au sens de l'article R304-1 du Code de la Construction et de l'Habitat<sup>2</sup>. Les communes de la Communauté d'agglomération sont situées en zone III / C (hors communes de Périgueux et limitrophes de Périgueux qui sont classés en B2).

Pour autant, Grand Périgueux n'est pas un territoire en décroissance démographique. Sa population, entre 2010 et 2015, a augmenté de +0,3% contre une moyenne de 0,1% pour le département. Ce gain de population est lié à un solde migratoire positif et donc à l'arrivée de nouvelle population.

Ces nouveaux entrants profitent aux communes péri-urbaines et favorisent l'étalement urbain.

#### Un bassin d'emploi attractif

Grand périgueux est un territoire créateur d'emplois (+ 900 emplois sur la période 2007-2012). Pour autant, ce sont des emplois de type présentiel, avec des niveaux de salaires peu élevés.

Le marché du travail sur le territoire du Grand Périgueux est largement drainé par le secteur public et assimilé.

#### Une population qui se paupérise

Environ 8 700 ménages vivent en-dessous du seuil de pauvreté en 2013 (soit près de 20% des ménages). Ce nombre a augmenté de 10% entre 2007 et 2013.

Près de la moitié d'entre eux vivent sur la commune de Périgueux :

- 26 % sont logés dans le parc locatif social,
- 42 % sont logés dans le parc locatif privé, qui concentre donc les ménages aux revenus les plus faibles.

#### Le marché locatif : un taux de vacance important

- 3000 logements sont vacants à plus de deux ans (soit 5% du parc immobilier).
- 45% de cette vacance est sur la ville de Périgueux et est liée au parc vétuste et inadapté au regard de la demande.

<sup>1</sup> Données issues du PLH 2017-2022

<sup>2</sup> classe le territoire en zones géographiques au regard du déséquilibre constaté entre l'offre et de la demande de logements

## A - PREAMBULE

### Une offre sociale concurrentielle

Le marché locatif social se révèle relativement concurrentiel. Grand Périgueux Habitat est en effet confronté à :

- Une concurrence directe

Pas moins de 6 bailleurs HLM sont présents sur le territoire. Les deux acteurs historiques (Grand Périgueux Habitat et Dordogne Habitat) sont confrontés à la concurrence de nouveaux entrants, qui viennent de la Gironde, département limitrophe et pénètre le marché.

- Une concurrence indirecte

- Produit de défiscalisation

Un marché de défiscalisation sur la ville de Périgueux (B2), déconnecté des besoins réels du territoire qui a eu pour effet de détendre le marché locatif (baisse des loyers, augmentation du turnover) et d'amplifier le phénomène de vacance.

A contrario d'autres bailleurs sociaux en difficulté car intervenant sur des territoires « en déclin », Grand Périgueux Habitat est l'opérateur historique d'une intercommunalité attractive toutes choses égales par ailleurs. Compte tenu de l'arrivée de nouveaux entrants et du desserrement de la taille des ménages, le Programme Local de l'Habitat 2017-2022 de la CDA de Grand Périgueux identifie le besoin de création d'une offre nouvelle d'habitat à loyer modéré de 1190 logements (dont 950 par les bailleurs sociaux) sur la période.

### L'ANRU et le NPNRU

Grand Périgueux Habitat est engagé dans le NPNRU au titre du Programme d'Intérêt Régional (PRIRE) de Chamiers (cité Jacqueline Aurio) situé sur la commune de Coulournieix-Chamiers. Ce quartier compte 563 logements sociaux soit près de 12% du parc HLM de l'agglomération.

Outre le désenclavement du quartier, il est prévu la démolition de 201 logements, la réhabilitation de 312 logements et la reconstitution/diversification de l'offre sociale avec la construction de 49 LLS et 5 PSLA.

Grand Périgueux Habitat porte la maîtrise d'ouvrage du volet Habitat social. Le montant d'investissement estimé représenterait 20 M€.

- 7,8 M€ pour la réhabilitation de 312 logements ;
- 5,8 M€ pour démolitions de près 201 logements ;
- 6,5 M€ pour la reconstitution de l'offre sur site (49 logements + 5 PSLA).

La subvention ANRU prévisionnelle minimale attendue serait de 4,5 M€ et représenterait 22,5% du financement du programme NPNRU.

### Un projet de fusion avec l'OPDHLM Dordogne Habitat

Afin de se conformer aux dispositions de la loi ELAN relatives à la restructuration du secteur HLM d'une part, et à la volonté des pouvoirs publics locaux de disposer d'un outil habitat solide financièrement et garant de la mission de service public d'autre part, le conseil d'administration de Grand Périgueux habitat a acté par délibération en date du 27 septembre 2018 son engagement dans une procédure de fusion avec Dordogne Habitat qui devra être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Au préalable, le département de la Dordogne et la CDA de Grand Périgueux ont fait part de leur intention de créer un syndicat mixte ouvert à l'échelle du Département, dédié au logement social et ouvert à tous les EPCI du territoire dans lequel entrera Grand Périgueux Habitat, conformément à la délibération de son Conseil d'administration du 26 septembre 2018 ainsi que Dordogne Habitat, conformément à la délibération de son Conseil d'Administration du 25 octobre 2018.

## A - PREAMBULE

L'adhésion à un syndicat mixte entraîne un transfert de compétences de ses membres qui ne peuvent plus alors intervenir dans les matières relevant de l'objet du syndicat. Ce syndicat mixte se verrait ainsi transférer la compétence stratégique de programmation des politiques publiques en matière d'Habitat et le rattachement juridique des organismes locatifs sociaux qui y auront adhéré.

Le plan de rétablissement de l'équilibre ci-après présenté est réalisé et calibré dans la perspective de remettre à l'équilibre le patrimoine de Grand Périgueux Habitat. Cet objectif est inhérent à la mise en place d'une politique de « ré-attractivité » du parc afin d'enrayer la vacance et de dégager des marges d'autofinancement assurant la viabilité et la pérennité financière de l'entité fusionnée.

PROJET



## A - PREAMBULE

### II) Analyse de la situation financière de Grand Périgueux Habitat en 2016

L'analyse de la situation financière de l'organisme a été réalisée sur la base des comptes clos de l'exercice comptable 2016.

#### La structure d'exploitation

Elle se caractérise par :

- un niveau de loyers inférieur à la moyenne des offices : 13,7 M€, soit 3 254 € par logement alors que la médiane est de 3 977 € par logement (-18%);
- Un taux de vacance de 11,3% (soit 2,3 fois supérieur à la médiane nationale) qui engendre une perte de loyers de 1,52 millions d'euros par an. 40% des logements vacants sont en prévision de démolition.  
Un poids des annuités d'emprunt faible, qui s'élève à 813 € par logement, soit 25 % des loyers (médiane 2016 : 36,4%, 1447 € par logement).  
Le patrimoine immobilier de GPH, dont l'âge moyen est de 40 ans, est pour partie amorti. L'absence d'une politique patrimoniale adaptée à la vétusté du parc et la faiblesse du développement de l'offre nouvelle expliquent ce poids de l'annuité d'emprunt inférieur à la moyenne nationale.
- un poids de la TFPB qui grève les marges d'exploitation. Elle représente 21,7% des loyers et est supérieure de près de 10 points à la médiane de référence.
- Des dépenses de maintenance de 573 €/logement sont inférieures de 12% au montant investi par les bailleurs de taille et sur un territoire similaires (652 €/logement). Pour autant, compte tenu de la faiblesse des loyers ; le poids de la maintenance représente près de 17,6% des loyers contre une moyenne de 16,3%.
- Un coût des impayés maîtrisé. Il est en baisse continue depuis 2013. Il représente en 2016 0,9 % des loyers alors que la médiane nationale est de 1,3%.
- des frais de structure (frais de gestion + frais de personnel) de 841 € par logement inférieurs de 15% au ratio moyen des offices (987 €/logement). Mais le poids sur les loyers est correspond à la médiane nationale.
- En coût au logement, les frais de personnel sont inférieurs de près de 20% à la médiane nationale. Grand Périgueux Habitat compte 16,8 ETP pour 1000 logements (la médiane de référence est de 19,8 ETP pour 1000 logements)
- Une exploitation qui dégage peu de ressources : autofinancement de 0,318 millions d'euros en 2016 soit 2,3% des loyers ce qui place Grand Périgueux Habitat sous le seuil de fragilité.

Depuis 2012, l'autofinancement de l'Office est inférieur à 3% des loyers. Il fluctue entre -0,8% des loyers en 2012 et 2,3% des loyers en 2016.

La situation de l'Office est d'autant plus préoccupante, qu'au regard des comptes 2016, les différents postes de dépenses sont dans les moyennes identifiées par la Fédération des Offices voire en-deça. Les leviers d'actions permettant de dégager des marges d'autofinancement semblent donc relativement réduits. La réduction de la vacance est le premier levier à actionner pour améliorer le Chiffre d'Affaires de l'organisme (9% du parc est vacant à plus de 3 mois y compris logements en attente de démolition).

La structure d'exploitation de l'organisme révèle une particularité. Le poste de dépenses « TFPB » représente 22% des loyers de Grand Périgueux Habitat (alors que la moyenne nationale, tout office confondu, est de 11,3%). Le poids de cet impôt asphyxie les marges d'exploitation de l'organisme et neutralise toutes les actions engagées pour gagner des points d'autofinancement supplémentaires.

## A - PREAMBULE

### La structure financière

Les capitaux propres de l'OPH au 31 décembre 2016 s'élèvent à 79,80 M€. Les ressources permanentes couvrent le besoin de financement généré par les immobilisations de structure, locatives et incorporelles (Fonds de Roulement de 1,9 millions).

Le besoin en Fonds de Roulement est de - 0,863 M€. L'écart négatif s'explique principalement par les délais fournisseurs supérieurs aux délais de recouvrements des créances (loyers).

Le potentiel financier à terminaison de l'organisme est de -0,624 M€ en 2016.

La faiblesse de son exploitation associée à de faibles ressources financières disponibles ne lui permet pas d'assurer sa politique d'investissement et notamment ses engagements NPNRU.

### La politique d'investissement (en euros constants)

- Des travaux de réhabilitation permettant d'apporter une nouvelle attractivité à son patrimoine.  
Le PSP acté en 2017 rattrape les défaillances d'entretien et de maintenance des 10 dernières années. Le programme d'investissement au titre des réhabilitations (réhabilitations logements, foyers et renouvellement de composants) prévu sur la période 2017-2026 représente 35 millions d'euros dont près de 12 millions d'euros au titre des renouvellements de composants et 7,8 millions d'euros au titre du NPNRU.  
Le programme d'investissements au titre des travaux immobilisés représente 30 millions d'euros sur la période 2017-2024.
- Un programme de démolition de 500 logements dont 201 au titre du NPNRU pour un coût total de 8,7 millions d'euros. Ce programme de démolition intègre également une démolition de 220 logements au titre de l'ANRU 1 prévue en 2018.
- Un programme de développement de l'offre nouvelle de 549 logements pour un coût d'investissement de 72 millions d'euros sur la période 2017-2026 (dont 59 millions sur la période 2017-2024). Ce programme de développement permet de compenser l'offre démolie sur la période, de maintenir les ressources d'exploitation de l'organisme et de répondre aux objectifs chiffrés fixés par le Programme Local de l'Habitat.  
⇒ Soit près de 98 M€ d'investissements sur la période 2017-2024 qui nécessitent 27 M€ de ressources gratuites.

*Pour rappel : les fonds gratuits sont constitués des fonds propres et des subventions des collectivités territoriales, nécessaires au financement équilibré des opérations, après déduction des emprunts, des aides de droit commun de l'Etat et de l'ANRU.*

### Le dispositif de réduction de loyer de solidarité (RLS)

L'article 126 de la loi de finances 2018 introduit la création d'une réduction de loyer de solidarité applicable dans le parc social des organismes HLM et des SEM pour 3 ans.

Cette remise sur les loyers acquittés par les locataires engendre pour Grand Périgueux Habitat une perte de chiffre d'affaires estimée à 2,029 M€ sur la période 2018-2020.

Au regard de ces éléments (RLS et NPNRU), Grand Périgueux Habitat n'est plus en mesure d'assurer son développement, ni d'assurer son exploitation courante.

## A - PREAMBULE

L'ensemble des acteurs locaux sont conscients de ces difficultés et de la nécessité de trouver des solutions rapides permettant de sécuriser cet outil d'intérêt général œuvrant sur la frange très sociale du marché du logement (près de 57% des locataires bénéficient de l'APL).

Il est considéré entre les partenaires que les aides apportées au titre du présent protocole sont exclusivement destinées à remettre à l'équilibre le patrimoine de l'office de Grand Périgueux Habitat et de lui permettre de dégager des marges d'autofinancement afin d'assurer sa pérennité financière dans le cadre de rapprochement.

### III) Programme patrimonial de l'Office (annexes : 3 à 3c)

#### Programmation pour 2017-2024

##### *a) Récapitulatif des différentes opérations*

Au total, la programmation patrimoniale de l'Office se décompose de la façon suivante :

##### ***Des constructions ou acquisitions qui s'élèvent à 59 M€***

La mise en service de 492 logements est prévue sur la période du plan. 388 logements sont d'ores et déjà identifiés (22 opérations, 80% de la production neuve). Ces opérations sont réalisées dans l'optique de reconstituer l'offre démolie et d'assurer ainsi la pérennité financière de l'organisme.

Par ailleurs, afin de répondre à la demande de nouveaux habitants et au phénomène de décohabitation, le PLH 2017-2022 estime un besoin d'offre nouvelle de 846 logements sociaux sur le territoire soit un rythme de livraison de 141 logements par an. Ce développement d'offre nouvelle permettra donc de répondre aux attentes du territoire.

Ces opérations sont financées de manière prévisionnelle en moyenne à hauteur de 86 % par emprunt, à hauteur de 10% par des ressources dites gratuites (FP+ subventions des collectivités locales).

##### ***Des interventions sur le patrimoine existant (réhabilitation et renouvellement de composants) pour un coût total de 30 M€***

995 logements devraient être réhabilités d'ici 2024 (soit près de 24% du parc). Près de 3000 € seront injectés au logement au titre des renouvellements de composants. En moyenne, ces réhabilitations sont financées par des ressources gratuites (fonds propres et subventions des collectivités locales) à hauteur de 56% et par un recours à l'emprunt à hauteur de 42%.

##### ***Des démolitions pour un montant estimé à 8,7M€ (dont remboursement des CRD)***

Compte tenu de l'obsolescence du parc et de la perte d'attractivité de certains groupes immobiliers, des arbitrages ont été réalisés. Grand Périgueux Habitat a décidé de démolir, sur la période 2017-2024, 500 logements (12% du parc) dont 220 logements dans le cadre de l'ANRU 1 et 201 logements au titre du NPNRU. Ce programme de démolition est financé, à ce jour, à hauteur de 50% par l'ANRU, 22% par les collectivités locales et à hauteur de 28% par fonds propres.

## A - PREAMBULE

### IV) Simulation prévisionnelle 2017-2024 (annexes: 2a à 3c)

#### 1) Hypothèses :

La simulation de gestion prévisionnelle repose sur les hypothèses suivantes :

IRL et inflation : taux d'évolution 1,4 % par an ;

ICC : Taux d'évolution de 1,4 % par an

Loyers : taux d'évolution de 1,2 % à compter de 2019 ;

Frais de gestion : taux d'évolution de 2 % par an ;

Charges de personnel : taux d'évolution de 2 % par an ;

TFPB : taux d'évolution de 2,5 % par an par logement; le dégrèvement ZUS est supposé se poursuivre au-delà de 2018

PGERC : taux d'évolution de 1,7% par an

Livret A : 1,7 % à partir de 2018.

#### 2) Résultats de la simulation de gestion prévisionnelle au « fil de l'eau » (A2a) :

##### L'exploitation :

Les postes de dépenses d'exploitation (en volume financier) sont conformes à la médiane de gestion considérée pour des offices de taille similaire en zone B2 – peu tendue. Les leviers d'actions permettant de dégager des marges d'autofinancement semblent donc relativement réduits.

Neutralisée de toutes nouvelles opérations patrimoniales et toutes choses égales par ailleurs, la simulation dite au « fil de l'eau » présente un autofinancement cumulé négatif sur la période 2017-2024. La perte de gestion courante cumulée est estimée à 5,88 millions d'euros, soit une moyenne de 5 % des loyers.

Ces difficultés de gestion sont essentiellement liées à une vacance importante dite structurelle (9% du parc est vacant à plus de 3 mois y compris logements en attente de démolition) qui induit une perte de recettes de près de 17 millions d'euros sur la période de référence (15% des loyers théoriques).

La gestion de l'office et les arbitrages réalisés sur la politique d'entretien et de maintenance permettent de limiter l'impact des pertes de loyers liées à la vacance.

##### La structure financière :

Le potentiel financier en 2024 est de - 5,5 millions d'euros. Le déficit de potentiel financier est multiplié par 8 entre 2016 et 2024. L'incapacité de l'office à dégager des ressources de son exploitation ne lui permet pas d'envisager d'investissements financés par fonds propres.

## A - PREAMBULE

### 3) Impact des mesures Internes 2017-2024 (A2b-2c) :

#### La réduction de la vacance

Grand Périgueux Habitat s'engage à réduire la vacance afin que celle-ci n'impacte le chiffre d'affaire qu'à hauteur de 4,5% maximum des loyers théoriques en 2024.

La réduction de la vacance est envisagée au regard du programme patrimonial dans lequel s'engage Grand Périgueux Habitat (démolition de plus de 500 logements sur la période et réhabilitation de près de 24% de son parc).

#### Les cessions

En complément des mesures liées à l'exploitation, l'office prévoit à compter de 2018, la cession de 175 logements (dont 40 équivalents logements) ainsi que deux cessions foncières.

Les produits de ces cessions sont envisagés à hauteur de 7,413 millions d'euros et permettront d'améliorer le potentiel de financement sur fonds propres de l'office.

en K€	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits nets de cessions	259	1 459	1 076	1 579	1 005	1 505	530
En cumulé	259	1 718	2 794	4 373	5 378	6 883	7 413

### 4) Impact des mesures patrimoniales 2017-2024 (A2d-2e-2f) :

La projection après mesures patrimoniales et mesures internes met en évidence les besoins de financement liés au programme de travaux et permet de calculer les besoins d'aides externes.

Sur la période 2017-2024, les mesures patrimoniales impactent l'exploitation et la structure financière de la manière suivante:

- les opérations d'amélioration et de renouvellements de composants nécessitent 16,5 millions d'euros de fonds gratuits ;
- les démolitions nécessitent 4,40 millions d'euros de fonds gratuits,
- Les opérations de développement de l'offre nouvelle nécessitent 6,12 millions d'euros de fonds gratuits.

Après engagement des mesures patrimoniales, l'autofinancement courant devrait être négatif jusqu'en 2023 (-203 K€) et devrait atteindre 525 K€ en 2024 (soit 3,1% des loyers). La résorption de la vacance associée au développement d'une offre locative adaptée et attractive devrait permettre d'assurer la viabilité de l'exploitation de Grand Périgueux Habitat.

Compte tenu des besoins de financement des opérations patrimoniales, le potentiel financier de l'OPH devrait être déficitaire de 31,38 millions d'euros fin 2024.

## A - PREAMBULE

### 5) Aides externes 2017-2024 (A2g-A2h) :

Les aides externes comprennent les aides des collectivités territoriales et celle de la CGLLS figurant dans la simulation. Elles seront affectées aux opérations et versées au regard de l'état d'avancement du programme d'investissement annexé.

- Les collectivités s'engagent à apporter 13,564 M€ sur la période 2019-2024 réparti de la façon suivante
  - 8,221 M€ par la CDA de Grand Périgueux
  - et 5,343M€ par les communes de la communauté d'agglomération sur lesquelles intervient Grand Périgueux Habitat sur la période, notamment :

- Périgueux :	1,888 M€	
- Chamlers :	2,394 M€	(NPNRU compris)
- Boulazac :	0,364 M€	
- Champcevinel :	0,089 M€	
- Sanilhac :	0,088 M€	
- Coursac :	0,050 M€	
- Château l'évêque :	0,025 M€	
- Antonne :	0,072 M€	
- Bassillac :	0,119 M€	
- La CGLLS comblera le déficit à hauteur de 7 M€.

La participation des collectivités est fixe et forfaitaire, proratisée selon le rythme d'exécution du PSP, et indépendante des autres participations. Ces soutiens financiers permettront à Grand Périgueux Habitat d'engager son programme patrimonial ANRU et hors ANRU nécessaire au regain d'attractivité de son parc. Ces aides sont apportées sous objectifs de renforcer la structure financière de l'organisme et de lui permettre de dégager des marges d'exploitation indispensables à la viabilité à long terme de son activité.

# A - PREAMBULE

**Tableau Emplois-Ressources 2017-2024**

2017-2024		%	Emplois
Ressources			
Mesures internes	14 942 k€	39,7%	723 k€
vacances (dont liées aux actions patrimoniales) impayés	6 788 k€ 295 k€	18,0% 0,8%	5 878 k€ 2 029 k€
frais de personnel	446 k€		1 209 k€ - 2 468 k€ 160 k€
Cessions	7 413 k€	19,7%	5 493 k€
<b>Total aides collectivités locales</b>	<b>15 718 k€</b>	<b>41,7%</b>	<b>32 320 k€</b>
COMMUNES RATTACHEES A LA CDAGP	5 412 k€		3 595 k€
GRAND PERIGUEUX	8 621 k€		6 176 k€
CONSEIL DEPARTEMENTAL	1 028 k€		- 2 583 k€
CONSEIL REGIONAL	657 k€		18 908 k€ 17 685 k€
CGLLS	7 000 k€	18,6%	1 223 k€
<b>Total ressources</b>	<b>37 660 k€</b>	<b>100%</b>	<b>37 660 k€</b>
RLS au titre de la péréquation	2 029 k€		1 876 k€
<b>Total ressources avec RLS</b>	<b>39 689 k€</b>		<b>39 689 k€</b>
			Déficit potentiel financier 2016 Déficit exploitation courante 2017-2024 fil de l'eau dont impact RLS Variation de PGE Éléments exceptionnels d'auto-financement Autres variations potentiel financier Déficit potentiel financier avant mesures internes et mesures patrimoniales avec RLS Mesures patrimoniales Opérations nouvelles Besoins de financements Impacts liés aux opérations nouvelles (hors impact vacances induit) Améliorations Besoins de financements Impacts liés aux améliorations (hors impact vacances induit) Démolitions Besoins de financements Impacts liés aux démolitions (hors impact vacances induit) Cessions Besoins de financements Impact liés aux cessions (hors impact vacance induit) Potentiel Financier 2024 Total emplois potentiel Financier 2024 avec péréquation Total emplois avec RLS



## B - ENGAGEMENTS

L'objectif de ce protocole de rétablissement de l'équilibre est de permettre à Grand Périgueux Habitat de dégager des marges d'autofinancement via le lancement d'une stratégie patrimoniale adaptée, axée sur la reconquête de parts de marché et le renforcement de l'attractivité du parc.

Ce protocole de rétablissement de l'équilibre vise à assurer une exploitation courante positive afin de dégager des marges d'autofinancement.

La signature du présent protocole est le préalable à la fusion entre Grand Périgueux Habitat et l'Office Public Départemental HLM de Dordogne qui devrait intervenir en 2019 sous la forme d'un syndicat mixte ouvert, ad hoc du Département de la Dordogne et des EPCI à fiscalité propre. Cette fusion devra être effective au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Compte tenu de ce qui précède, les signataires du présent protocole souscrivent aux engagements suivants :

### ARTICLE 1<sup>ER</sup> ENGAGEMENTS DE L'OPH GRAND PERIGUEUX HABITAT

#### 1.0 – Rapprochement avec Dordogne Habitat

Grand Périgueux Habitat s'attachera à mettre en œuvre tous les moyens à sa disposition pour engager et achever le dispositif de fusion avec Dordogne Habitat, au 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

#### 1.1 Loyers

Dans le cadre de ce protocole, l'OPH Grand Périgueux Habitat s'engage à faire évoluer en valeur la masse des loyers des logements de 2019 à 2024 (hors effet des démolitions, opérations nouvelles, réhabilitations et vacance) en tenant compte de l'IRL et au minimum de 1,2 % par an, dans la limite des loyers plafonds de chaque programme. Cette évolution des loyers sera appréciée au regard de la capacité contributive des locataires afin de ne pas générer d'impayés supplémentaires. Cette augmentation de loyer pourra être révisée annuellement en fonction de l'évolution des paramètres macroéconomique de la CGLLS.

Cette disposition dérogatoire relative aux augmentations de loyers est prévue par l'article L442-1 alinéa 5 du Code de la Construction et de l'Habitation en vigueur à la signature du présent protocole.

Les délibérations annuelles d'augmentation des loyers actées par le Conseil d'Administration de l'Office pendant toute la période du plan de rétablissement de l'équilibre devront être conformes à la législation et à la réglementation applicable.

*La réduction de loyer solidarité (RLS) est évaluée de façon prévisionnelle à 504 k€ pour 2018, 519 k€ pour 2019 et 1006 k€ pour 2020, soit en cumulé à 2,029 M€ sur la période. Cette perte de ressources issue de l'application de la RLS pourrait le cas échéant être compensée en tout ou partie, par l'aide que pourra attribuer la commission de la CGLLS prévue à l'article L452-2-1-1 du code de la construction et de l'habitation, créée par l'article 126 de la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017.*

Le versement de cette compensation est soumis à deux conditions :

- d'une part le rapprochement entre Grand Périgueux Habitat et Dordogne Habitat, qui se réalisera au cours de la période du présent protocole,
- et d'autre part sous réserve d'une validation du financement par la commission précitée.

## B - ENGAGEMENTS

Cette compensation pourrait être versée à l'organisme selon l'échéancier suivant où chacun des montants mentionnés représentent un maximum :

Année	2019	2020	2021
Versement (en K€)	504	519	1006

### 1.2 Vacance (Pertes de loyers et charges des logements)

L'OPH de Grand Périgueux Habitat s'engage à limiter annuellement les pertes de loyers dues à la vacance, aux valeurs suivantes :

en K€ courant	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Pertes de loyers / logements vacants	1 807	1 526	1 173	1 390	1 442	1 161	920	736
Charges non récupérées / logements vacants	553	475	365	435	449	362	286	229
Taux moyen de pertes de loyers dues à la vacance (Total Loyers)	13,2%	11,6%	9,8%	10,6%	9,8%	7,7%	5,9%	4,5%
Taux moyen de charges non récupérées liés à la vacance (Total Loyers)	4,1%	3,6%	2,7%	3,3%	3,0%	2,4%	1,8%	1,4%

### 1.3 Impayés

L'OPH de Grand Périgueux Habitat s'engage à maintenir ses pertes de loyers et charges dues aux impayés au-dessous de 1,50 % des loyers totaux à compter de 2021.

en K€ courant	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Coût des impayés	211	264	267	265	222	225	234	245
En % des loyers totaux	1,5%	2,0%	2,0%	2,0%	1,6%	1,5%	1,5%	1,5%

### 1.4 Frais de Structure

L'Office de Grand Périgueux Habitat s'engage à atteindre des frais de structures (charges de personnel + charges de fonctionnement) représentant au maximum 25,1% des loyers à horizon 2024.

#### 1.4.1 Charges de personnel

L'OPH Grand Périgueux Habitat s'engage à maintenir les charges de personnel non récupérables, hors régie, dans la limite des valeurs suivantes :

en K€ courant	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Frais de Personnel (hors régie)	2 526	2 766	2 801	2 837	2 873	2 798	2 798	2 798
En % des loyers totaux	18,5%	21,0%	21,0%	21,4%	19,4%	18,6%	17,9%	17,1%

Grand Périgueux Habitat pourra s'engager sur un ratio de charges de personnel en % des loyers à compter du moment où son effort en terme de réduction de la vacance sera atteint.

#### 1.4.2 Charges de fonctionnement

L'OPH Grand Périgueux Habitat s'engage à maintenir le montant de ses charges de fonctionnement dans la limite des valeurs suivantes :

## B - ENGAGEMENTS

<i>en K€ courant</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Frais de Gestion	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300
En % des loyers totaux	9,5%	9,9%	9,7%	9,8%	8,8%	8,7%	8,3%	8,0%

Grand Périgueux Habitat pourra s'engager sur un ratio de frais de gestion en % des loyers à compter du moment où son effort en terme de réduction de la vacance sera atteint.

### 1.5 Maintenance

L'OPH de Grand Périgueux Habitat, eu égard à la politique d'investissement actée en matière de démolition, de réhabilitation et de renouvellement de composants, s'engage à maintenir ses dépenses de maintenance (maintenance courante y compris régie et gros entretien) au niveau des montants suivants :

<i>en K€ courant</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Maintenance	1 896	2 507	2 588	2 700	3 176	2 683	2 655	2 348
En % des loyers totaux	13,9%	19,0%	19,4%	20,5%	21,5%	17,9%	17,0%	14,4%

### 1.6 Autres Charges

Grand Périgueux Habitat s'engage à maîtriser ses dépenses référencées sous le poste « autres charges » de la manière suivante :

<i>en K€ courant</i>	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Autres charges et intérêts des autres emprunts	257	0	3	4	6	4	2	1
En % des loyers totaux	1,88%	0,00%	0,02%	0,03%	0,03%	0,03%	0,01%	0,01%

### 1.7 Cession de Patrimoine

Grand Périgueux Habitat s'engage à mettre en place la politique de cession présentée en annexe 3d, afin de dégager des produits nets de cession de 7,413 millions d'euros à minima (€ courants).

<i>en K€</i>	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Produits nets de cessions	259	1 459	1 076	1 579	1 005	1 505	530
En cumulé	259	1 718	2 794	4 373	5 378	6 883	7 413

### 1.8 Mesures patrimoniales et dépenses afférentes

L'OPH de Grand Périgueux Habitat s'engage à :

- a) Réaliser les programmes de réhabilitation, de renouvellement des composants et de résidentialisation décrits en annexe 3b. Les opérations de réhabilitation ne pourront mobiliser des fonds propres que dans la limite des montants indiqués.
- b) Réaliser le programme de démolition décrit en annexe 3c dans la limite des montants de fonds propres actés.
- c) Réaliser des opérations de construction neuve, d'acquisition (suivies ou non d'amélioration), de démolition ou de réhabilitation que dans la mesure où ces opérations seraient équilibrées financièrement et ne nécessiteraient pas d'investissement de fonds propres, à l'exception des plus-values nettes dégagées par la

## B - ENGAGEMENTS

cession d'éléments d'actifs non prévues dans le présent protocole ou en cas d'évolution favorable de l'autofinancement par rapport aux résultats figurant dans l'annexe 2g.

### 1.9 Conventions ANRU

L'OPH de Grand Périgueux Habitat s'engage à communiquer à la CGLLS dès la signature toute nouvelle convention pluriannuelle ou tout nouvel avenant passé avec l'ANRU, y compris les documents annexés.

### 1.10 Gestion de la dette

L'OPH de Grand Périgueux Habitat devra transmettre pour information à la CGLLS tout projet de réaménagement, de couverture de dette ou de recours à des produits structurés portant sur une partie significative de l'encours, dès lors qu'une ou plusieurs opérations (cumulées sur 12 mois) représentent plus de 5% de l'encours global. La CGLLS pourra, le cas échéant, alerter l'organisme sur les risques potentiels encourus. Dans l'hypothèse où l'avis émis par la CGLLS ne serait pas suivi, la CGLLS ne couvrira pas les éventuelles pertes constatées par rapport à un financement au taux du Livret A.

### 1.11 Autres mesures

L'OPH de Grand Périgueux Habitat s'engage, à ne signer que des conventions compatibles avec le présent protocole et qui ne pourront avoir pour effet de détériorer sa situation financière.

### 1.12 Suivi du plan

Grand Périgueux Habitat s'engage sur la période 2018 à 2024 à transmettre à la CGLLS, au Préfet de Dordogne et aux collectivités territoriales parties prenantes au présent protocole, un rapport annuel validé par son Conseil d'administration sur l'exécution du présent protocole. Ce rapport, fondé principalement sur les comptes du dernier exercice clos (N-1) sera transmis avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année suivante.

Dans le cadre d'un dispositif de fusion entre organisme, ce protocole prévaut sur l'ensemble du patrimoine anciennement propriété de Grand Périgueux Habitat. La nouvelle entité fusionnée s'attachera et ce, jusqu'à l'échéance du Protocole de rétablissement de l'équilibre, à transmettre les informations suivantes :

- o l'atteinte des objectifs relatifs à la gestion locative (vacances, impayés, maintenance) liée au patrimoine de l'OPH de Grand Périgueux Habitat
- o l'état d'avancement des actions patrimoniales liées au présent protocole
- o les gains d'autofinancement mutualisés atteints au titre de la fusion

Le rapport annuel devra comporter au minimum :

- a) une note de synthèse comportant un volet détaillé sur les actions en matière de lutte contre la vacance et contre les impayés ;
- b) un document reprenant chacun des articles du présent protocole, précisant leur niveau de réalisation et retraçant leur évolution sur la durée écoulée du plan. Il donnera des explications sur les écarts constatés et le cas échéant les mesures prises pour y remédier ;
- c) une comparaison des comptes du dernier exercice clos par rapport aux comptes prévisionnels annexés au présent plan analysant les écarts éventuels ;

## B - ENGAGEMENTS

- d) une actualisation de la simulation prévisionnelle précisant les hypothèses utilisées et les justifiant si nécessaire ;
- e) un point sur l'état d'avancement du programme d'amélioration (réhabilitation, résidentialisation, renouvellement de composants), de construction, de démolition, incluant notamment les plans de financement réalisés et la programmation envisagée. Les écarts éventuels sur les coûts et les délais seront expliqués.

Ce rapport fera l'objet d'une présentation en Conseil Communautaire de Grand Périgueux et au sein des organes délibérants des communes et du Conseil Départemental.

La signature de ce protocole initiera une réunion de lancement qui sera organisée à l'initiative de l'entité fusionnée au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre 2019 et sera présidée par Madame la Préfète ou son représentant.

Un comité de pilotage se réunira une fois par an. Il aura pour objectif de présenter à l'ensemble des élus les résultats effectifs du plan CGLLS de rétablissement de l'équilibre.

### b) Clause de rendez-vous

Il est aussi convenu entre les parties d'organiser une réunion après le rapprochement effectif entre Grand Périgueux Habitat et l'OPDMLM Dordogne Habitat. Cette rencontre permettra d'appréhender l'impact du rapprochement et les économies d'échelle réalisées. Cette clause n'est donc valable qu'une fois le rapprochement réalisé et dans la mesure où les signataires auront rempli leurs engagements.

## ARTICLE 2 PARTICIPATIONS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND PERIGUEUX

La Communauté d'agglomération de Grand Périgueux prévoit de participer au financement des opérations patrimoniales en accordant à Grand Périgueux Habitat des subventions d'équipement fléchées sur des opérations d'investissement et de renouvellement de composants pour un montant de 8,2 M€, réparties de la façon suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
En euros	967 867	1 363 424	1 832 543	2 071 393	945 567	1 040 467
En euros	967 867	2 331 291	4 163 834	6 235 227	7 180 794	8 221 261
Cumulé						

Cet échéancier de versement a été établi comme suit :

- Avance de 30% après attestation du démarrage de chaque opération de construction, de réhabilitation, de démolition, etc...
- Acompte de 40 % au vu d'un état récapitulatif attestant de la réalisation de 70% des dépenses;
- Solde de 30% au vu d'un état récapitulatif attestant de la réalisation de l'intégralité des dépenses

Il correspond au planning prévisionnel présenté aux Annexes A3a,b,c, lequel pourra faire l'objet d'une actualisation par le comité de suivi en fonction de l'avancement des opérations.

La participation de la Communauté d'agglomération de Grand Périgueux ne pourra, en aucun cas, être réajustée à la hausse.

## B - ENGAGEMENTS

### ARTICLE 3 PARTICIPATIONS DES COMMUNES MEMBRES DE L'EPCI

Les communes rattachées à Grand Périgueux et sur lesquelles il est prévu que Grand Périgueux intervienne sur la période 2017-2024 prévoient de participer au financement des opérations patrimoniales en accordant à Grand Périgueux Habitat des subventions d'équipement fléchées sur des opérations d'investissement pour un montant de 5,343 M€, réparties de la façon suivante :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
En Euros	505 866 €	947 315 €	1 332 544 €	1 571 392 €	445 567 €	540 467 €	5 343 151 €
En euros Cumulés	505 866 €	1 453 181 €	2 785 725 €	4 357 118 €	4 802 684 €	5 343 151 €	5 343 151 €

Cet échéancier de versement a été établi comme suit :

- Avance de 30% après attestation du démarrage de chaque opération de construction, de réhabilitation, de démolition, etc....
- Acompte de 40 % au vu d'un état récapitulatif attestant de la réalisation de 70% des dépenses,
- Solde de 30% au vu d'un état récapitulatif attestant de la réalisation de l'intégralité des dépenses

Il correspond au planning prévisionnel présenté en Annexe 3B, lequel pourra faire l'objet d'une actualisation par le comité de suivi en fonction de l'avancement des opérations.

La participation de la CDA de Grand Périgueux ne pourra, en aucun cas, être réajustée à la hausse.

### ARTICLE 4 - PARTICIPATION DE L'ETAT et de l'ANRU

#### 4.1 Subvention de l'Etat

L'aide de l'Etat sera versée selon l'échéancier prévisionnel suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
subvention en K€	134	26	318	613	85	182	182	204	1 742
subvention en K€ en cumulé	134	160	478	1 091	1 176	1 357	1 539	1 742	1 742

Ces subventions sont apportées au titre du droit commun et dans le cadre de la politique de développement de l'offre nouvelle de l'organisme. Le versement de ces subventions est donc assujéti à la réalisation effective des opérations mentionnées à l'annexe A3a.

#### 4.2 Subvention de l'ANRU

La signature de la convention NPRNU interviendra au cours du premier trimestre 2019. La participation financière prévisionnel de l'Etat au titre du NPRNU sera à minima de 4,534 M€ et sera versée selon l'échéancier prévisionnel suivant :

	2018*	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
subvention en K€	450	-	-	2 921	1 195	418	-	4 984
subvention en K€ en cumulé	450	450	450	3 371	4 566	4 984	4 984	4 984

\*Le montant de 450K€ indiqué en 2018 est lié au financement d'une opération de démolition réalisée au titre de l'ANRU 1.

## B - ENGAGEMENTS

### ARTICLE 5 - PARTICIPATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Dans le cadre des aides de droit commun accordées par le Conseil Départemental de Dordogne aux opérations de constructions et de réhabilitation de logements sociaux, il est prévu le versement d'une subvention globale de 1 028 K€, réparti selon l'échéancier suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
subvention en K€	51	388	27	21	70	358	115	-	1 028
subvention en K€ en cumulé	51	439	466	487	556	914	1 028	1 028	1 028

### ARTICLE 6 - PARTICIPATION DU CONSEIL REGIONAL

Dans le cadre des aides de droit commun accordées par le Conseil Régional aux opérations de constructions et de réhabilitation de logements sociaux, il est prévu le versement d'une subvention globale de 657 K€, réparti selon l'échéancier suivant :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
subvention en K€	42	27	84	273	45	96	90	-	657
subvention en K€ en cumulé	42	69	153	426	471	567	657	657	657

### ARTICLE 7 ENGAGEMENTS DE LA CGLLS

Dans le cadre de ce protocole, la CGLLS s'engage à verser à Grand Périgueux Habitat des subventions pour un montant total maximum de 7 millions €. L'échéancier de versement de ces subventions sera le suivant :

	A la signature	2019	2020	2021	2022	2023	2024
En Keuros	2 000	500	1 000	1 000	1 000	1 000	500
En Keuros cumulés	2 000	2 500	3 500	4 500	5 500	6 500	7 000

Pour les années de 2019 à 2024, l'aide annuelle sera versée après validation par les instances de la CGLLS du rapport annuel d'exécution du plan de rétablissement de l'équilibre (dans les conditions prévues à l'article 1.13 du présent protocole) et à hauteur des versements en cumulés réalisés par les collectivités.

### ARTICLE 8 GARANTIES

Les prêts sollicités par Grand Périgueux Habitat sont garantis par la CA Grand Périgueux et par la ville de Périgueux à hauteur de 55,9 Millions d'euros jusqu'à ce jour.

A compter de la fusion, au 1<sup>er</sup> janvier 2020, les garanties d'emprunts seront octroyées par le Conseil Départemental de la Dordogne.



## B - ENGAGEMENTS

### ARTICLE 9 EXECUTION / CLAUSE DE RENDEZ-VOUS

#### 9.1 Respect des engagements

En cas de non-respect des dispositions prévues à l'article 1<sup>er</sup> du présent protocole, la CGLLS, la Communauté d'Agglomération de Grand Périgueux Habitat pourront soit cesser de verser tout ou partie des aides prévues, soit exiger le remboursement total ou partiel de leur aide réciproque.

#### 9.2 Durée et clôture

Le présent protocole d'aide au rétablissement de l'équilibre est conclu pour la période 2017-2024 ; l'examen du dernier exercice (2024) sera fait sur la base du rapport de suivi à transmettre pour le 1<sup>er</sup> juillet 2025.

#### 9.3 Exécution à l'issue de la fusion

La fusion effective de Grand Périgueux Habitat et de l'Office Départemental de Dordogne d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2020 est subordonnée à la signature du présent protocole.

L'OPH issu de la fusion se substitue à Grand Périgueux Habitat dans tous les droits et obligations prévus au titre du présent protocole.

Les engagements pris par l'OPH issu de la fusion aux termes du présent protocole, sont appréciés en fonction des seuls éléments spécifiques dédiés à l'activité anciennement portée par Grand Périgueux Habitat.

Ainsi pour assurer l'exécution du présent protocole, et en particulier les engagements de l'Office, celui-ci s'engage à mettre en place toutes les dispositions nécessaires (par exemple en termes de comptabilité analytique, prorata des affectations des ETP, etc.) permettant de maintenir une identification des moyens spécifiques dédiés à l'activité anciennement portée par Grand Périgueux Habitat.

Les Parties conviennent d'ores et déjà qu'à la demande de la Partie la plus diligente, elles se rencontreront afin d'adapter, autant que nécessaire, le présent protocole aux conséquences de la fusion.

## B - ENGAGEMENTS

Fait à Périgueux en 6 exemplaires, le

Le Directeur Général de la CGLLS  Monsieur Denis BURCKEL	La Directrice Générale de Grand Périgueux Habitat  Madame Agnès CHAROUSSET
Le Vice-Président de Grand Périgueux Habitat  Monsieur Laurent MOSSION	Le Président de Grand Périgueux  Monsieur Jacques Auzou
Le Président du Conseil Départemental de la Dordogne  Monsieur Germinal PEIRO	La Préfète de Dordogne  Madame Anne-Gaëlle BAUDOUIN-CLERC

**PLAN DE RETABLISSEMENT DE L'EQUILIBRE  
OPH de GRAND PERIGUEUX HABITAT  
2017 - 2024**

*sommaire des annexes*

ANNEXE 1a Analyse de la structure financière au 31/12/2016	page 22
ANNEXE 1b Analyse de l'exploitation 2016	page 23
ANNEXE 2a Simulation fil de leau	page 24
ANNEXE 2b Impacts mesures internes	page 25
ANNEXE 2c Simulation avec mesures internes	page 26
ANNEXE 2d Impacts mesures patrimoniales	page 27
ANNEXE 2e Impact consolidé des mesures patrimoniales	page 28
ANNEXE 2f Simulation avec mesures patrimoniales et mesures internes	page 29
ANNEXE 2g Simulation avec mesures patrimoniales et mesures internes	page 30
Annexe 2h Simulation après aides externes	page 31
ANNEXE 3 Besoins de financement des mesures patrimoniales	page 32
ANNEXE 3a Programmation des opérations nouvelles	page 33
ANNEXE 3b Programmation des améliorations et RC	page 34
ANNEXE 3c Programmation des démolitions	page 35
ANNEXE 3d Programmation des cessions	page 36
ANNEXE 4 Synthèse financière du protocole	page 37
ANNEXE 5 Courrier d'engagement à la fusion	page 38

# ANNEXES

Annexe 1a

Analyse de la structure financière au 31/12/2016

## Présentation de l'OPH GRAND PERIGUEUX HABITAT

Sources : DIS recalé de la Fédération des OPH - milliers d'euros

base : 4 218 logements au 31/12/2016

Structure financière	GRAND PERIGUEUX HABITAT	
	k€	€/logement
Capitaux propres	20 411	4 839
Besoin de financement	(78 152)	(18 528)
<i>Immobilisation de structure</i>	636	151
<i>Immobilisations locatives</i>	77 034	18 263
<i>Immobilisations incorporelles</i>	482	114
<i>Immobilisations financières</i>	0	0
Dettes financières	59 777	14 172
Dépenses sur opérations préliminaires	259	61
Financement des opérations préliminaires	(8)	(2)
ACNE	(992)	(235)
Dépenses restant à régler (a)	(2 894)	(639)
Recettes restant à encaisser (b)	775	184
<b>Déficit de potentiel financier au 31/12/2016</b>	<b>(624)</b>	<b>(148)</b>
Annulation de l'écart de trésorerie (b+a)	1 919	465
Recettes restant à encaisser	(260)	(62)
<b>Déficit de potentiel financier à terminalson</b>	<b>1 035</b>	<b>245</b>
Provision pour gros entretien	0	0
Dépôts de garantie des locataires	748	177
Autres provisions	120	28
<b>Fond de roulement locatif à terminalson</b>	<b>1 903</b>	<b>451</b>

# ANNEXES

Annexe 1b

Analyse de l'exploitation au 31/12/2016

<b>GRAND PERIGUEUX HABITAT</b>			
	Réalisé (k€)	% Loyers	€/logement
Produits prévisionnels	13 770	1	3 265
Loyers totaux	13 726	1	3 254
Loyers du patrimoine initial	14 061	1	3 334
Pertes de loyers dues à la vacance	(1 520)	(0)	(360)
Autres loyers	1 185	0	281
Produits divers	37	0	9
Produits financiers	7	0	2
Annuités locatives	(3 429)	(0)	(813)
Annuités du patrimoine initial	(3 429)	(0)	(813)
<b>Solde après annuités</b>	<b>10 341</b>	<b>1</b>	<b>2 452</b>
TFPB	(2 984)	(0)	(707)
<b>Solde après annuités et TFPB</b>	<b>7 357</b>	<b>1</b>	<b>1 744</b>
Dépenses de maintenance	(2 418)	(0)	(573)
Maintenance courante	(1 458)	(0)	(345)
Gros entretien	(962)	(0)	(228)
<b>Solde après maintenance</b>	<b>4 939</b>	<b>0</b>	<b>1 171</b>
Dépenses d'exploitation	(4 621)	(0)	(1 096)
Charges nettes de personnel (hors régie)	(2 288)	(0)	(542)
Charges de fonctionnement	(1 255)	(0)	(298)
Pertes de charges sur vacance	(600)	(0)	(142)
Autres charges	(357)	(0)	(85)
Coût des Impayés	(121)	(0)	(29)
<b>Autofinancement courant</b>	<b>318</b>	<b>0</b>	<b>75</b>

nb de lgts (yc foyers)
4 218

# ANNEXES

## Annexe 2a Fil de l'eau

Evolution du patrimoine	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Livraisons		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Ventes et Démontions		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Patrimoine logs et eqv logs au 31/12	4 222	4 222	4 222	4 222	4 222	4 222	4 222	4 222	4 222	4 222	4 222
<b>En milliers d'Euros courants</b>											
Loyers patrimoine de référence	14 080	14 187	14 247	14 472	14 595	14 914	15 130	15 344	15 555	15 763	15 968
Effets des cessions et démolitions		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impact des travaux immobiliés		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Loyers opérations nouvelles avec lots annexes		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Loyers théoriques logements	14 080	14 187	14 247	14 472	14 595	14 914	15 130	15 344	15 555	15 763	15 968
Perte de loyers / logements vacants	-1 586	-1 806	-1 922	-2 085	-2 313	-2 441	-2 210	-2 174	-2 000	-1 968	-1 935
Loyers quittancés logements	12 514	12 381	12 325	12 387	12 382	12 473	12 920	13 170	13 555	13 795	13 935
Redevances Foyers (hors interventions foyers)	851	851	803	811	819	822	826	844	852	861	869
Impact des interventions foyers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres loyers (hors lots annex, op. nouv.)	360	359	-112	-126	-613	304	395	395	396	395	397
<b>Total loyers</b>	<b>13 725</b>	<b>13 591</b>	<b>13 616</b>	<b>13 672</b>	<b>12 588</b>	<b>13 694</b>	<b>14 151</b>	<b>14 409</b>	<b>14 803</b>	<b>15 052</b>	<b>15 251</b>
Production immobilisée	13	14	37	179	164	142	122	118	85	82	73
Autres produits et marges sur autres activités	74	59	51	83	115	115	99	51	51	51	51
Produits financiers	7	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
<b>Total des produits courants</b>	<b>13 819</b>	<b>13 666</b>	<b>13 106</b>	<b>13 336</b>	<b>12 869</b>	<b>13 953</b>	<b>14 374</b>	<b>14 580</b>	<b>14 941</b>	<b>15 187</b>	<b>15 377</b>
Annuités patrimoine de référence	-3 429	-3 384	-3 361	-3 332	-3 314	-3 289	-3 237	-3 235	-3 232	-3 060	-3 055
Effets des cessions et démolitions logements		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuités des travaux immobiliés logements		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuités des opérations nouvelles logements		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuités des interventions foyers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total annuités emprunts locatifs</b>	<b>-3 429</b>	<b>-3 384</b>	<b>-3 361</b>	<b>-3 332</b>	<b>-3 314</b>	<b>-3 289</b>	<b>-3 237</b>	<b>-3 235</b>	<b>-3 232</b>	<b>-3 060</b>	<b>-3 055</b>
Taxe foncière	-3 012	-3 240	-3 362	-3 446	-3 532	-3 621	-3 711	-3 804	-3 895	-3 996	-4 096
Maintenance totale (y compris régie)	-2 410	-1 895	-2 500	-2 722	-2 844	-2 280	-2 878	-2 897	-2 593	-2 597	-2 624
Solde après annuités, TPFB et maintenance	4 960	5 148	3 883	3 836	3 179	3 763	4 548	4 654	5 217	5 534	5 602
Frais de personnel (y compris régie)	-2 410	-2 650	-2 868	-2 905	-2 943	-2 981	-3 020	-3 059	-3 099	-3 139	-3 180
- Correction régie d'entretien	122	124	102	104	106	108	110	113	115	117	120
Frais de gestion	-1 277	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300
Coûtation CGLIS	-154	-140	-92	-94	-93	-165	-167	-170	-172	-174	-177
Autres charges et intérêts des autres emprunts	-203	-257	-10	-33	-4	-5	-4	-2	-1	0	0
Coût des impayés	-121	-211	-264	-265	-262	-295	-298	-310	-325	-336	-346
Charges non récupérées logements vacants	-300	-563	-475	-398	-468	-482	-395	-320	-263	-251	-253
<b>AUTOFINANCEMENT COURANT HLM</b>	<b>317</b>	<b>149</b>	<b>-1 014</b>	<b>-1 025</b>	<b>-1 885</b>	<b>-1 355</b>	<b>-526</b>	<b>-394</b>	<b>172</b>	<b>451</b>	<b>406</b>
<b>Eléments exceptionnels d'autofinancement</b>											
AUTOFINANCEMENT NET HLM GLOBAL	154	288	-432	-555	-1 660	-1 111	-262	-121	443	720	734
<b>POTENTIEL FINANCIER début d'exercice à la livraison</b>											
POTENTIEL FINANCIER début d'exercice à la livraison	-723	-454	-2 105	-2 679	-4 359	-5 489	-5 772	-5 913	-5 491	-4 792	-4 079
Autofinancement net HLM	289	-431	-554	-1 660	-1 110	-263	-121	442	719	733	733
Affectation à la PGE	0	-1 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits nets de cessions sur patrimoine de réf.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds propres investis sur travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds propres investis sur démolitions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds propres investis sur opérations nouvelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds propres investis sur interventions foyers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Remboursements en capital emprunts non locatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations du potentiel financier	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20
Variation des ACNE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>POTENTIEL FINANCIER fin d'exercice à la livraison</b>	<b>-723</b>	<b>-454</b>	<b>-2 105</b>	<b>-2 679</b>	<b>-4 359</b>	<b>-5 489</b>	<b>-5 772</b>	<b>-5 913</b>	<b>-5 491</b>	<b>-4 792</b>	<b>-4 079</b>
Provision pour gros entretien	0	0	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Dépôts de Garantie	747	747	747	747	747	747	747	747	747	747	747
<b>FONDS DE ROULEMENT LONG TERME (livraison)</b>	<b>24</b>	<b>293</b>	<b>-158</b>	<b>-732</b>	<b>-2 412</b>	<b>-3 542</b>	<b>-3 825</b>	<b>-3 966</b>	<b>-3 544</b>	<b>-2 845</b>	<b>-2 132</b>

# ANNEXES

## Annexe 2b

### Impacts des mesures internes

Evolution du patrimoine	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Livraisons	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
-Ventes et Démolitions	0	0	-4	-54	-18	-46	-21	-18	-11	-3	0
Patrimoine logis et equip logis au 31/12	4 222	4 222	4 218	4 164	4 146	4 100	4 079	4 051	4 050	4 047	4 047
<b>En milliers d'euros courants</b>											
Loyers patrimoine de référence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Effets des cessions et démolitions	0	0	-7	-54	-98	-273	-354	-416	-455	-474	-480
Impact des travaux immobilisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Loyers opérations nouvelles avec lots annexes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Loyers théoriques logements	-1 569	0	-7	-54	-98	-273	-354	-416	-455	-474	-480
Perte de loyers / logements vacants	12 514	0	0	2	111	119	124	127	131	133	134
Loyers quittancés logements	851	0	-7	-52	19	-154	-230	-289	-324	-341	-346
Redevances foyers (hors interventions foyers)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impact des interventions foyers	360	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres loyers (hors lots annex. op. nouv.)	19 725	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total loyers</b>	<b>19</b>	<b>0</b>	<b>-7</b>	<b>-52</b>	<b>19</b>	<b>-154</b>	<b>-230</b>	<b>-289</b>	<b>-324</b>	<b>-341</b>	<b>-346</b>
Production immobilisée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres produits et marges sur autres activités	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits financiers	13 819	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total des produits courants</b>	<b>-3 429</b>	<b>0</b>	<b>-7</b>	<b>-52</b>	<b>19</b>	<b>-154</b>	<b>-230</b>	<b>-289</b>	<b>-324</b>	<b>-341</b>	<b>-346</b>
Annuités patrimoine de référence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Effets des cessions et démolitions logements	0	0	3	16	27	81	81	81	80	65	61
Annuités des travaux immobilisés logements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuités des opérations nouvelles logements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuités des interventions foyers	0	0	0	6	5	6	6	6	6	6	6
<b>Total annuités emprunts locatifs</b>	<b>-1 371</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>22</b>	<b>33</b>	<b>87</b>	<b>87</b>	<b>87</b>	<b>86</b>	<b>69</b>	<b>67</b>
Taxe foncière	-2 418	1 641	1 039	1 152	1 251	1 305	1 387	1 453	1 472	1 529	1 569
Maintenance totale (y compris régle)	4 960	0	0	2	11	22	52	66	79	87	91
Solde après annuités, TFPB et maintenance	-2 410	0	-4	-24	76	-6	-2	-18	-15	-24	-19
Frais de personnel (y compris régle)	122	0	0	0	0	0	0	112	148	186	122
- Correction régle d'entretien	-1 277	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Frais de gestion	154	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Collation CGLLS	203	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres charges et intérêts des autres emprunts	121	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût des Impayés	500	0	0	0	-3	-2	67	69	70	72	74
Charges non répétées / logements vacants	317	0	0	0	33	24	34	34	35	36	36
<b>AUTOFINANCEMENT COURANT HLM</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-4</b>	<b>-24</b>	<b>106</b>	<b>26</b>	<b>96</b>	<b>197</b>	<b>238</b>	<b>270</b>	<b>213</b>
<i>en % des loyers</i>											
Taux moyen de pertes de loyers dues à la vacance											
Eléments exceptionnels d'autofinancement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>AUTOFINANCEMENT NET HLM GLOBAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-4</b>	<b>112</b>	<b>109</b>	<b>96</b>	<b>214</b>	<b>237</b>	<b>280</b>	<b>269</b>	<b>203</b>
<i>en % des produits des activités et financiers</i>											
<b>POTENTIEL FINANCIER début d'exercice à la livraison</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>255</b>	<b>1 828</b>	<b>3 012</b>	<b>4 687</b>	<b>5 796</b>	<b>7 391</b>	<b>8 014</b>	<b>8 252</b>	
Auto financement net HLM	0	-4	113	109	96	214	238	279	210	203	
Affectation à la PGE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Produits nets de cessions sur patrimoine de réf.	0	259	671	1 076	1 579	1 603	1 505	590	190	0	
Fonds propres investis sur travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Fonds propres investis sur démolitions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Fonds propres investis sur opérations nouvelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Fonds propres investis sur interventions foyers	0	0	788	0	0	0	0	0	0	0	
Remboursements en capital emp. non locatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Autres variations du potentiel financier	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Variation des ACNE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
<b>POTENTIEL FINANCIER fin d'exercice à la livraison</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>255</b>	<b>1 828</b>	<b>3 013</b>	<b>4 688</b>	<b>5 907</b>	<b>7 650</b>	<b>8 459</b>	<b>8 819</b>	<b>9 022</b>
Provision pour gros entretien	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Dépôts de Garantie	0	0	-1	-5	-10	-23	-30	-34	-37	-38	-38
<b>FONDS DE ROULEMENT LONG TERME (livraison)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>254</b>	<b>1 823</b>	<b>3 003</b>	<b>4 665</b>	<b>5 877</b>	<b>7 616</b>	<b>8 422</b>	<b>8 781</b>	<b>8 984</b>



# ANNEXES

## Annexe 2c Simulation avec mesures internes

Evolution du patrimoine	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Livraisons		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Ventes et Démolitions		0	-4	-54	-18	-46	-21	-18	-11	-3	0
Patrimoine logts et equiv logts au 31/12	4 222	4 222	4 218	4 164	4 146	4 100	4 079	4 061	4 050	4 047	4 047

En milliers d'Euros courants	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Loyers patrimoine de référence	0	14 187	14 247	14 472	14 695	14 914	15 130	15 344	15 555	15 763	15 968
Effets des cessions et démolitions		0	-7	-54	-98	-273	-354	-416	-455	-474	-483
Impact des travaux immobilisés		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Loyers opérations nouvelles avec lots annexes		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Loyers théoriques logements	-1 506	14 187	14 240	14 418	14 597	14 641	14 776	14 928	15 100	15 289	15 488
Perte de loyers / logements vacants	12 514	-1 806	-1 922	-1 976	-2 201	-2 321	-2 085	-2 045	-1 868	-1 834	-1 847
Loyers quittances logements	851	12 381	12 318	12 442	12 396	12 320	12 691	12 883	13 232	13 455	13 641
Redevances loyers (hors interventions loyers)	0	651	803	811	819	827	835	841	852	861	866
Impact des interventions loyers	380	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres loyers (hors lots annex. op. nouv.)	13 725	359	-112	-126	-613	394	395	395	396	396	397
Total loyers	13	13 591	13 009	13 127	12 692	13 541	13 922	14 122	14 480	14 712	14 907
Production immobilisée		14	37	178	164	142	122	118	85	82	79
Autres produits et marges sur autres activités		99	51	83	115	115	99	51	51	51	51
Produits financiers	13 819	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Total des produits courants	-3 429	18 666	13 039	13 391	12 883	13 800	14 145	14 295	14 618	14 847	15 033
Annuités patrimoine de référence	0	-3 384	-3 361	-3 332	-3 304	-3 289	-3 277	-3 265	-3 252	-3 069	-3 055
Effets des cessions et démolitions logements		0	3	-16	27	81	81	81	80	63	61
Annuités des travaux immobilisés logements		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuités des opérations nouvelles logements		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Annuités des interventions loyers		0	0	6	6	6	6	6	6	6	6
Total annuités emprunts locatifs	-1 371	-3 384	-3 358	-3 310	-3 281	-3 202	-3 150	-3 148	-3 146	-2 991	-2 988
Taxe foncière	-2 418	-2 201	-2 214	-2 210	-2 249	-2 284	-2 287	-2 158	-2 387	-2 455	-2 491
Maintenance totale (y compris régie)	4 660	-1 896	-2 500	-2 720	-2 813	-3 258	-2 826	-2 421	-2 510	-2 510	-2 539
Solde après annuités, TFPB et maintenance	-2 410	5 146	3 879	3 919	3 256	3 758	4 547	4 638	5 203	5 511	5 985
Frais de personnel (y compris régie)	122	-2 650	-2 868	-2 905	-2 943	-2 981	-2 908	-2 911	-2 913	-3 017	-3 070
- Coût personnel régie d'entretien	-1 277	-1 24	102	104	105	103	110	113	115	117	120
Frais de gestion	-154	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300
Cession CGLS	-203	-140	-92	-94	-193	-165	-167	-170	-172	-174	-177
Autres charges et intérêts des autres emprunts	321	-257	0	3	-4	-5	-4	-2	-1	0	0
Coût des impôts	-600	-211	-264	-268	-264	-276	-279	-240	-252	-262	-272
Charges non récupérées / logements vacants	317	-563	-479	-365	-434	-448	-361	-285	-227	-219	-217
<b>AUTOFINANCEMENT COURANT HLM</b>	0	349	-1 018	-912	-1 776	-1 259	-312	-157	452	660	669
en % des loyers											
Taux moyen de pertes de loyers dues à la vacance											
Eléments exceptionnels d'auto-financement	-163	5139	582	470	225	244	264	273	271	269	288
<b>AUTOFINANCEMENT NET HLM GLOBAL</b>	154	288	-436	-442	-1 551	-1 015	-48	116	729	929	937
en % des produits des activités et financiers											

POTENTIEL FINANCIER début d'exercice à la livraison	0	-723	-454	-1 850	-851	-1 347	-802	24	1 478	2 523	3 460
Auto-financement net HLM		289	-435	-441	-1 551	-1 014	-48	117	721	929	926
Affectation à la PGE	0	-1 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits nets de cessions sur patrimoine de réf.	0	259	671	1 076	1 579	1 065	1 505	530	150	0	0
Fonds propres investis sur travaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds propres investis sur démolitions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds propres investis sur opérations nouvelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds propres investis sur interventions loyers	0	0	0	788	0	0	0	0	0	0	0
Remboursements en capital emp. non locatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations du potentiel financier	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20
Variation des ACNE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>POTENTIEL FINANCIER fin d'exercice à la livraison</b>	-723	-454	-1 850	-851	-1 346	-801	135	1 737	2 968	4 027	4 943
Provision pour gros entretien	0	0	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Dépôts de Garantie	747	747	746	742	737	724	717	712	710	709	709
<b>FONDS DE ROULEMENT LONG TERME (livraison)</b>	24	293	96	1 091	591	1 123	2 052	5 650	4 878	5 936	6 852



# ANNEXES

## Annexe 2E Impact consolidé des mesures patrimoniales

Evolution du patrimoine	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Livraisons		34	6	28	166	44	74	74	66	50	50
- Ventes et Démolitions		-5	-228	-16	-4	-129	-54	-64	0	0	0
Patrimoine logts et equity logts au 31/12	4 222	4 251	4 029	4 041	4 203	4 118	4 138	4 148	4 214	4 264	4 314
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
En milliers d'euros courants	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Loyers patrimoine de référence		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Effets des cessions et démolitions		-1	-402	-847	-860	-984	-1 434	-1 676	-1 754	-1 775	-1 796
Impact des travaux immobilisés		0	0	5	6	38	67	85	99	118	132
Loyers opérations nouvelles avec lots annexes		87	180	253	673	1 295	1 526	1 940	2 376	2 701	2 988
Loyers théoriques logements		86	-222	-589	-181	349	159	349	721	1 044	1 324
Perte de loyers / logements vacants		-2	396	804	805	881	927	1 129	1 137	1 143	1 147
Loyers quittancés logements		84	174	215	624	1 230	1 086	1 478	1 858	2 187	2 471
Redevances foyers (hors interventions foyers)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Impact des interventions foyers		0	0	3	6	6	9	12	15	18	21
Autres loyers (hors lots annex. op. nouv.)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total loyers		84	176	218	630	1 236	1 095	1 490	1 873	2 205	2 492
Production immobilisée		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres produits et marges sur autres activités		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits financiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des produits courants		84	176	218	630	1 236	1 095	1 490	1 873	2 205	2 492
Annuités patrimoine de référence		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Effets des cessions et démolitions logements		0	0	0	73	76	78	78	79	80	82
Annuités des travaux immobilisés logements		0	-7	-23	-53	-66	-240	-533	-541	-746	-821
Annuités des opérations nouvelles logements		0	-119	154	-285	-851	-1 023	-1 294	-1 566	-1 814	-2 034
Annuités des interventions loyers		0	0	12	-14	-18	-18	-23	-28	-33	-38
Total annuités emprunts locatifs		0	-126	-189	-277	-859	-1 203	-1 772	-2 056	-2 513	-2 811
Taxe foncière		0	3	160	166	172	275	320	385	394	404
Maintenance totale (y compris régie)		0	-7	132	124	82	143	165	167	86	72
Solde après annuités, TFPB et maintenance		84	46	321	643	631	310	203	369	172	157
AUTOFINANCEMENT COURANT HLM		84	46	321	643	631	310	203	369	172	157
Eléments exceptionnels d'auto-financement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AUTOFINANCEMENT NET HLM GLOBAL		84	46	321	643	631	310	203	369	172	157
POTENTIEL FINANCIER début d'exercice à la livraison		0	-1 286	-4 468	-6 196	-9 548	-13 590	-19 897	-23 513	-25 836	-27 217
Auto-financement net HLM		85	46	320	642	632	311	202	368	171	158
Affectation à la PGE		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits nets de cessions sur patrimoine de réf.		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Besoins de fonds gratuits sur travaux		-1 039	-1 018	-1 276	-1 443	-2 588	-5 382	-2 519	-2 007	-1 111	-1 614
Besoins de fonds gratuits sur démolitions		-38	-1 936	-158	-24	-1 610	-377	-436	0	0	0
Besoins de fonds gratuits sur opérations nouvelles		-293	-126	-587	-2 476	-476	-798	-801	-621	-377	-382
Fonds propres investis sur interventions foyers		-1	-148	-27	-51	0	-61	-62	-63	-64	-65
Remboursements en capital emp. non locatifs		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations du potentiel financier		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Variation des ACNE		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
POTENTIEL FINANCIER fin d'exercice à la livraison		-1 286	-4 468	-6 196	-9 548	-13 590	-19 897	-23 513	-25 836	-27 217	-29 120
Provision pour gros entretien		13	-52	-43	10	-10	7	23	50	71	92
Dépôts de Garantie		-1 273	-4 520	-6 239	-9 538	-13 600	-19 890	-23 490	-25 786	-27 146	-29 028
FONDS DE ROULEMENT LONG TERME (livraison)		-1 273	-4 266	-4 554	-6 813	-9 423	-14 826	-17 052	-18 949	-20 296	-22 311

# ANNEXES

## Annexe 2F

### Simulation après impact patrimonial

Evolution du patrimoine	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Livraisons		34	6	28	166	44	74	74	66	50	50
- Ventes et Démolitions		-5	-228	-16	-4	-129	-54	-64	0	0	0
Patrimoine logts et equlv logts au 31/12	4 222	4 251	4 029	4 041	4 203	4 118	4 138	4 148	4 214	4 264	4 314
<b>En milliers d'euros courants</b>											
Loyers patrimoine de référence	14 080	14 187	14 247	14 472	14 695	14 914	15 190	15 340	15 555	15 763	15 968
Effets des cessions et démolitions		-1	-402	-847	-860	-984	-1 434	-1 676	-1 754	-1 775	-1 796
Impact des travaux immobilisés		0	0	5	6	38	67	85	99	118	132
Loyers opérations nouvelles avec lots annexes		87	180	253	673	1 295	1 526	1 940	2 376	2 701	2 988
Loyers théoriques logements	14 080	14 273	14 025	13 883	14 514	15 263	15 289	15 693	16 276	16 807	17 292
Perte de loyers / logements vacants	-1 566	-1 807	-1 526	-1 281	-1 508	-1 560	-1 283	-1 044	-863	-826	-834
Loyers quittancés logements	12 514	12 466	12 499	12 602	13 006	13 703	14 006	14 649	15 413	15 981	16 458
Redevances foyers (hors interventions foyers)	851	851	803	811	819	827	836	844	852	861	869
Impact des interventions foyers		0	2	3	6	6	9	12	15	18	21
Autres loyers (hors lots annex. op. nouv.)	360	359	-112	126	-613	394	395	395	396	396	397
Production immobilisée	13	14	37	179	164	142	122	118	85	82	73
Autres produits et marges sur autres activités	74	59	51	83	115	115	99	51	51	51	51
Produits financiers	7	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
<b>Total des produits courants</b>	<b>13 819</b>	<b>13 751</b>	<b>13 282</b>	<b>13 554</b>	<b>13 499</b>	<b>15 189</b>	<b>15 469</b>	<b>16 071</b>	<b>16 814</b>	<b>17 391</b>	<b>17 871</b>
Annuités patrimoine de référence	-3 429	-3 384	-3 361	-3 332	-3 314	-3 289	-3 237	-3 235	-3 232	-3 060	-3 055
Effets des cessions et démolitions logements		0	0	0	0	76	78	78	79	80	82
Annuités des travaux immobilisés logements		0	7	-23	-53	-66	-240	-533	-541	-746	-821
Annuités des interventions foyers		0	0	12	-14	-18	-18	-23	-28	-33	-38
<b>Total annuités emprunts locatifs</b>	<b>-3 429</b>	<b>-3 384</b>	<b>-3 427</b>	<b>-3 322</b>	<b>-3 591</b>	<b>-4 148</b>	<b>-4 440</b>	<b>-5 007</b>	<b>-5 288</b>	<b>-5 573</b>	<b>-5 866</b>
Taxe foncière	-3 012	-3 240	-3 359	-3 286	-3 366	-3 449	-3 436	-3 494	-3 514	-3 602	-3 692
Maintenance totale (y compris régle)	-2 418	-1 896	-2 517	-2 591	-2 720	-3 198	-2 735	-2 722	-2 427	-2 511	-2 553
Solde après annuités, TFPB et maintenance	4 960	5 231	3 925	4 156	3 822	4 394	4 858	4 858	5 585	5 705	5 760
Frais de personnel (y compris régle)	-2 110	-2 650	-2 868	-2 905	-2 943	-2 981	-3 020	-3 059	-3 099	-3 139	-3 180
- Correction régle d'entretien	122	124	102	104	106	108	110	113	115	117	120
Frais de gestion	-1 277	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300
Cotisation CGLS	-154	140	-92	94	-193	-165	-167	-170	-172	-174	-177
Autres charges et intérêts des autres emprunts	-203	-257	-30	-3	-4	-5	-4	-2	-1	0	0
Coût des impayés	-121	-211	-264	-266	-264	-299	-305	-318	-334	-345	-355
Charges non récupérées / logements vacants	-600	-563	-475	-399	-470	-486	-399	-325	-269	-257	-260
<b>AUTOFINANCEMENT COURANT HLM</b>	<b>317</b>	<b>234</b>	<b>-968</b>	<b>-707</b>	<b>-1 246</b>	<b>-734</b>	<b>-227</b>	<b>-203</b>	<b>525</b>	<b>607</b>	<b>608</b>
<i>en % des loyers</i>	<i>2,3%</i>	<i>1,7%</i>	<i>-7,3%</i>	<i>-5,3%</i>	<i>-9,4%</i>	<i>-4,9%</i>	<i>-1,5%</i>	<i>-1,3%</i>	<i>3,1%</i>	<i>3,3%</i>	<i>3,4%</i>
<i>Taux moyen de pertes de loyers dues à la vacance</i>	<i>11,1%</i>	<i>-12,7%</i>	<i>-10,9%</i>	<i>-9,2%</i>	<i>-10,4%</i>	<i>-10,2%</i>	<i>-8,4%</i>	<i>-6,7%</i>	<i>-5,3%</i>	<i>-4,9%</i>	<i>-4,8%</i>
Eléments exceptionnels d'autofinancement	163	139	582	470	225	244	264	273	271	269	268
<b>AUTOFINANCEMENT NET HLM GLOBAL</b>	<b>154</b>	<b>373</b>	<b>-386</b>	<b>-237</b>	<b>-1 021</b>	<b>-490</b>	<b>37</b>	<b>70</b>	<b>796</b>	<b>876</b>	<b>876</b>
<i>en % des produits des activités et financiers</i>	<i>1,10%</i>	<i>2,70%</i>	<i>-2,90%</i>	<i>-1,80%</i>	<i>-7,70%</i>	<i>-3,30%</i>	<i>0,20%</i>	<i>0,40%</i>	<i>4,80%</i>	<i>5,10%</i>	<i>4,90%</i>
<b>POTENTIEL FINANCIER début d'exercice à la livraison</b>		-723	-1 740	-6 573	-8 876	-13 911	-19 093	-25 695	-29 465	-31 380	-32 077
Autofinancement net HLM		374	-385	-235	-1 021	-488	36	68	796	876	876
Affectation à la PGE		0	-1 200	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits nets de cessions sur patrimoine de réf.		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds propres investis sur travaux		-1 039	-1 018	-1 276	-1 443	-2 588	-5 382	-2 519	-2 007	-1 111	-1 614
Fonds propres investis sur démolitions		-38	-1 936	-158	-24	-1 610	-377	-436	0	0	0
Fonds propres investis sur opérations nouvelles		-293	-126	-587	-2 476	-476	-798	-801	-621	-377	-382
Fonds propres investis sur interventions foyers		-1	-148	-27	-51	0	-61	-62	-63	-64	-65
Remboursements en capital emp. non locatifs		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations du potentiel financier		-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20
Variation des ACNE		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>POTENTIEL FINANCIER fin d'exercice à la livraison</b>	<b>-723</b>	<b>-1 740</b>	<b>-6 573</b>	<b>-8 876</b>	<b>-13 911</b>	<b>-19 093</b>	<b>-25 695</b>	<b>-29 465</b>	<b>-31 380</b>	<b>-32 077</b>	<b>-33 282</b>
Dépôts de Garantie	747	760	695	704	757	737	754	770	797	818	839
<b>FONDS DE ROULEMENT LONG TERME (livraison)</b>	<b>24</b>	<b>-980</b>	<b>-4 678</b>	<b>-6 972</b>	<b>-11 954</b>	<b>-17 156</b>	<b>-23 741</b>	<b>-27 495</b>	<b>-29 983</b>	<b>-30 659</b>	<b>-31 243</b>

# ANNEXES

## Annexe 2G

Simulation après mesures internes et mesures patrimoniales

Evolution du patrimoine	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Livraisons		34	6	28	166	44	74	74	66	50	50
- Ventes et Démontlions		-5	-232	-70	-22	-175	-75	-82	-13	-3	0
Patrimoine logis et equiv logis au 31/12	4 222	4 251	4 025	3 983	4 127	3 996	3 995	3 987	4 042	4 089	4 139
<i>En milliers d'euros courants</i>											
Loyers patrimoine de référence	14 060	14 187	14 247	14 472	14 695	14 914	15 130	15 344	15 555	15 763	15 968
Effets des cessions et démolitions		-1	-409	-901	-958	-1 256	-1 788	-2 092	-2 209	-2 249	-2 276
Impact des travaux immobilisés		0	0	5	6	38	67	85	99	118	132
Loyers théoriques logements	14 060	14 278	14 018	13 829	14 416	14 991	14 935	15 277	15 821	16 333	16 812
Perte de loyers / logements vacants	-1 566	-1 807	-1 526	-1 173	-1 398	-1 442	-1 161	-920	-736	-696	-703
Loyers quittancés logements	12 534	12 466	12 492	12 656	13 018	13 549	13 774	14 357	15 085	15 637	16 109
Redevances foyers (hors interventions foyers)	851	851	803	811	819	827	836	844	852	861	869
Impact des interventions foyers		0	2	3	6	6	9	12	15	18	21
Autres loyers (hors lots annex. op. nouv.)	360	359	-112	-125	-613	394	395	395	396	396	397
Total loyers	13 725	13 676	13 185	13 344	13 230	14 776	15 014	15 608	16 348	16 912	17 396
Production immobilisée	15	14	37	73	164	142	122	118	85	82	79
Autres produits et marges sur autres activités	74	59	51	83	115	115	99	51	51	51	51
Produits financiers	7	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Total des produits courants	13 819	13 751	13 275	13 668	13 511	15 035	15 237	15 779	16 486	17 047	17 522
Annuités patrimoine de référence	-3 429	-3 384	-3 363	-3 332	-3 314	-3 289	-3 237	-3 235	-3 232	-3 060	-3 055
Effets des cessions et démolitions logements		0	3	16	102	157	159	159	159	143	143
Annuités des travaux immobilisés logements		0	-7	-23	-53	-66	-240	-533	-541	-746	-821
Annuités des opérations nouvelles logements		0	-119	-154	-285	-851	-1 022	-1 294	-1 556	-1 814	-2 034
Annuités des interventions foyers		0	0	-6	-8	-12	-17	-17	-22	-27	-32
Total annuités emprunts locatifs	-3 429	-3 384	-3 494	-3 499	-3 558	-4 061	-4 353	-4 920	-5 202	-5 504	-5 799
Taxe foncière	-3 012	-3 240	-3 359	-3 283	-3 348	-3 410	-3 347	-3 366	-3 371	-3 441	-3 523
Maintenance totale (y compris régie)	-2 418	-1 896	-2 507	-2 588	-2 709	-3 176	-2 683	-2 655	-2 348	-2 424	-2 462
Solde après annuités, TFPB et maintenance	4 960	5 231	3 925	4 238	3 896	4 388	4 854	4 838	5 565	5 678	5 738
Frais de personnel (y compris régie)	-2 410	-2 650	-2 368	-2 905	-2 943	-2 981	-2 908	-2 911	-2 913	-3 017	-3 076
- Correction régie d'entretien	122	124	102	104	106	108	110	113	115	117	120
Frais de gestion	-1 277	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300
Cotisation CGLIS	-154	-140	-132	-134	-193	-165	-167	-170	-172	-174	-177
Autres charges et intérêts des autres emprunts	-262	-257	-260	-263	-4	-5	-4	-2	-1	0	0
Coût des imposables	121	211	264	267	265	222	225	234	245	254	261
Charges non récupérées / logements vacants	-600	-563	-475	-365	-435	-449	-362	-286	-229	-217	-219
<b>AUTOFINANCEMENT COURANT HLM</b>	<b>317</b>	<b>234</b>	<b>-972</b>	<b>-592</b>	<b>-1 138</b>	<b>-626</b>	<b>-2</b>	<b>48</b>	<b>820</b>	<b>893</b>	<b>831</b>
en % des loyers	2,3%	1,7%	-7,4%	-4,4%	-8,6%	-4,2%	0,0%	0,3%	5,0%	4,9%	4,6%
Taux moyen de pertes de loyers dues à la vacance	-11,1%	-12,7%	-10,8%	-8,5%	-9,7%	-9,6%	-7,8%	-6,6%	-4,7%	-4,3%	-4,2%
Eléments exceptionnels d'autofinancement	-163	139	582	470	225	244	264	273	271	269	268
<b>AUTOFINANCEMENT NET HLM GLOBAL</b>	<b>154</b>	<b>373</b>	<b>-390</b>	<b>-122</b>	<b>-913</b>	<b>-382</b>	<b>262</b>	<b>321</b>	<b>1 091</b>	<b>1 102</b>	<b>1 099</b>
en % des produits des activités et financiers	1,10%	2,70%	-2,90%	-0,90%	-6,70%	-2,50%	1,00%	1,10%	5,50%	5,70%	5,50%
<b>POTENTIEL FINANCIER début d'exercice à la livraison</b>		<b>-723</b>	<b>-1 741</b>	<b>-6 320</b>	<b>-7 051</b>	<b>-10 902</b>	<b>-14 399</b>	<b>-19 770</b>	<b>-21 782</b>	<b>-22 372</b>	<b>-23 192</b>
Autofinancement net HLM		373	-390	-122	-913	-382	262	321	1 091	1 102	1 099
Affectation à la PGE		0	-1 200	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits nets de cessions sur patrimoine de réf.		0	259	671	1 076	1 579	1 005	1 305	530	150	0
Fonds propres investis sur travaux		-1 039	-1 018	-1 276	-1 443	-2 588	-5 383	-2 519	-2 007	-1 111	-1 614
Fonds propres investis sur démolitions		-38	-1 936	-158	-24	-1 610	-377	-436	0	0	0
Fonds propres investis sur opérations nouvelles		-293	-126	-587	-2 476	-476	-798	-801	-621	-377	-382
Fonds propres investis sur interventions foyers		-1	-148	761	-51	0	-61	-62	-63	-64	-65
Remboursements en capital emp. non locatifs		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations du potentiel financier		-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20
Variation des ACNE		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>POTENTIEL FINANCIER fin d'exercice à la livraison</b>		<b>-723</b>	<b>-1 741</b>	<b>-6 320</b>	<b>-7 051</b>	<b>-10 902</b>	<b>-14 399</b>	<b>-19 770</b>	<b>-21 782</b>	<b>-22 372</b>	<b>-23 192</b>
Provision pour gros entretien	0	0	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Dépôts de Garantie	747	760	694	699	747	713	724	736	760	780	801
<b>FONDS DE ROULEMENT LONG TERME (livraison)</b>	<b>24</b>	<b>-981</b>	<b>-4 426</b>	<b>-5 152</b>	<b>-8 955</b>	<b>-12 486</b>	<b>-17 846</b>	<b>-19 846</b>	<b>-20 912</b>	<b>-21 212</b>	<b>-22 173</b>



# ANNEXES

## Annexe 2H

Simulations après mesures internes, mesures patrimoniales et aides externes

Evolution du patrimoine		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Livraisons			34	6	28	189	44	74	74	86	59	30
- Ventes et Démolitions			-9	-232	-70	-21	-173	-75	-82	-11	-3	0
Patrimoine logs et equivilogs au 31/12		4 221	4 251	4 025	3 983	4 121	3 986	3 995	3 997	4 042	4 068	4 136
<b>En milliers d'euros courants</b>												
Loyers patrimoine de référence		14 680	14 157	14 217	14 472	14 699	14 914	15 130	15 344	15 555	15 763	15 969
Effets des cessions et démolitions			-1	-409	-911	-958	-1 256	-1 788	-2 092	-2 269	-2 249	-2 276
Impact des travaux immobilisés			0	0	5	6	33	67	85	99	118	137
Loyers opérations nouvelles avec les amez			87	168	253	673	1 295	1 586	1 940	2 376	2 701	2 988
Loyers théoriques logements		14 680	14 273	14 014	13 829	14 416	14 991	15 277	15 771	15 821	16 333	16 812
Perte de loyers / logements vacants		-1 366	-1 807	-1 516	-1 173	-1 389	-1 440	-1 161	-920	-736	-696	-703
Loyers quittancés logements		12 314	12 166	12 498	12 656	13 014	13 546	13 774	14 357	15 085	15 637	16 109
Redevances loyers (hors interventions loyers)		851	851	869	811	819	820	836	844	852	861	869
Impact des interventions loyers			0	2	3	6	6	9	12	15	18	21
Autres loyers (hors lots annex. op. nouv.)		350	359	-112	-126	-101	-94	-95	-96	-96	-96	-97
Total loyers		13 725	13 676	13 445	13 344	13 230	14 776	15 014	15 628	16 243	16 913	17 398
Production immobilisée		13	14	17	179	164	147	127	118	85	81	73
Autres produits et marges sur autres activités		74	59	51	53	114	115	94	51	51	51	51
Produits financiers		7	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2
Total des produits courants		13 725	13 751	13 775	13 608	13 511	15 037	15 237	15 779	16 486	17 047	17 322
Annuités patrimoine de référence		-3 429	-3 184	-3 361	-3 377	-3 314	-3 265	-3 237	-3 232	-3 232	-3 066	-3 053
Effets des cessions et démolitions logements			0	-16	16	102	157	159	159	159	143	145
Annuités des travaux immobilisés logements			0	-23	-23	-66	-66	-240	-533	-541	-748	-821
Annuités des opérations nouvelles logements			0	-119	-154	-265	-851	-1 029	-1 294	-1 588	-1 814	-2 034
Annuités des interventions loyers			0	0	0	0	-12	-12	-17	-22	-27	-32
Total annuités emprunts locaux		-3 429	-3 184	-3 444	-3 493	-3 558	-4 061	-4 353	-4 920	-5 202	-5 594	-5 799
Taxe foncière		-2 012	-2 240	-2 328	-2 323	-2 348	-2 310	-2 307	-2 365	-2 371	-2 441	-2 522
Maintenance totale (y compris régie)		-2 012	-1 856	-2 507	-2 528	-2 709	-3 178	-2 688	-2 655	-2 348	-2 474	-2 462
Solde après annuités, TPB et maintenance		1 960	5 121	3 925	4 238	3 894	4 388	4 858	4 834	5 565	5 674	5 738
Frais de personnel (y compris régie)		-2 410	-2 450	-2 658	-2 905	-2 941	-2 981	-2 904	-2 911	-2 913	-3 077	-3 070
- Correction régie d'entretien		12	124	102	104	109	113	116	113	113	117	120
Frais de gestion		-1 777	-1 300	-1 303	-1 303	-1 303	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300	-1 300
Cotisation CGLIS		-15	-140	-97	-99	-193	-165	-167	-170	-172	-174	-177
Autres charges et intérêts des autres emprunts		-293	-257	0	0	4	5	4	3	1	0	0
Coût des impôts		-121	-913	-264	-265	-265	-223	-225	-234	-245	-254	-261
Charges non récupérées / logements vacants		-600	-563	-478	-505	-435	-443	-362	-284	-229	-217	-219
<b>AUTOFINANCEMENT COURANT HLM</b>		317	231	-972	-973	-1 138	-628	-2	49	820	833	831
en % des loyers		2,3%	1,7%	-7,0%	-7,3%	-8,0%	-4,2%	0,0%	0,3%	5,0%	4,9%	4,8%
Taux moyen de perte de loyers dus à la vacance		-11,1%	-12,7%	-10,9%	-8,3%	-9,7%	-9,6%	-7,8%	-5,0%	-4,7%	-4,3%	-4,2%
Éléments exceptionnels d'autofinancement		-163	139	582	478	225	214	264	273	271	269	268
<b>AUTOFINANCEMENT NET HLM GLOBAL</b>		154	372	-390	-122	-913	-352	262	321	1 091	1 102	1 099
en % des produits des activités et financiers		1,10%	2,70%	-2,90%	-0,90%	-6,70%	-2,50%	1,00%	1,10%	5,50%	5,60%	5,00%
<b>POTENTIEL FINANCIER début d'exercice à la livraison</b>			-723	-1 191	-3 343	-1 950	-2 226	-1 453	-1 728	-1 144	-153	-473
Autofinancement net HLM			373	-306	-177	-915	-382	267	321	1 091	1 102	1 099
Affectation à la PGE			0	-1 200	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits nets de cessions sur patrimoine de réf.			0	259	671	1 071	1 578	1 026	1 508	530	197	0
Fonds propres investis sur travaux			-1 029	-1 018	-1 276	-1 445	-2 382	-5 382	-7 519	-2 007	-1 111	-1 614
Fonds propres investis sur démolitions			32	-1 938	-138	-24	-1 610	-377	-436	0	0	0
Fonds propres investis sur opérations nouvelles			-793	-128	-537	-2 476	-478	-798	-801	-621	-377	-387
Fonds propres investis sur interventions loyers			-1	-148	781	-51	0	-61	-67	-63	-64	-64
Remboursements en capital emp. non locatifs			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres variations du potentiel financier			-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20	-20
Variation des ACNE			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Aide du Conseil Départemental			51	308	27	21	70	358	115	0	0	0
Aide du Conseil Régional			42	27	84	273	45	86	90	0	0	0
Aide de la CDA de Grand Périgueux			389	12	968	1 355	1 833	2 071	946	1 042	0	0
Aides des Communes rattachées à Grand Périgueux			68	0	500	947	1 333	1 571	446	547	0	0
Aide de la CGLIS			0	2 000	500	1 000	1 000	1 000	1 000	500	0	0
<b>POTENTIEL FINANCIER fin d'exercice à la livraison</b>		-723	-1 191	-3 343	-1 949	-2 226	-1 453	-1 728	-1 144	-153	-473	-1 453
Provision pour gros entretien			0	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200	1 200
Dépôts de Garantie			741	760	694	619	747	715	724	735	782	801
<b>FONDS DE ROULEMENT LONG TERME (livraison)</b>		21	-431	-1 444	-911	-284	463	195	792	1 407	1 507	946

# ANNEXES

## Annexes A3 Besoins de financement des mesures patrimoniales en k€ constants

Synthèse	Total 2017-2026	%(2017-2026)	Total 2017-2024	%(2017-2024)
<b>Logement</b>	2 322		1 987	
Coût de revient	115 803 k€	100,0%	98 369 k€	100,0%
Etat	2 067 k€	1,8%	1 742 k€	1,8%
ANRU	4 080 k€	4,3%	4 989 k€	6,1%
subvention communes	4 074 k€	4,3%	4 351 k€	4,4%
subvention GP	7 237 k€	6,2%	6 115 k€	6,2%
subvention OD	1 028 k€	0,9%	1 023 k€	1,0%
subvention CR	657 k€	0,6%	657 k€	0,7%
subvention AL	72 k€	0,1%	72 k€	0,1%
Autres subventions	711 k€	0,6%	711 k€	0,7%
Total Emprunts	77 659 k€	67,2%	63 824 k€	64,9%
FP	10 222 k€	14,0%	14 873 k€	16,1%
* Besoins de fonds gratuits (Coûts hors emprunts et hors aides Etat et ANRU)	30 121 k€	26,0%	27 023 k€	27,6%
<b>Programme d'opérations nouvelles</b>	Total 2017-2026	%(2017-2026)	Total 2017-2024	%(2017-2024)
<b>Logement</b>	692		492	
Coût de revient	71 620 k€	100,0%	69 320 k€	100,0%
Etat	2 067 k€	2,9%	1 742 k€	2,6%
ANRU	201 k€	0,3%	201 k€	0,3%
subvention communes	1 230 k€	1,7%	1 080 k€	1,6%
subvention GP	1 114 k€	1,6%	964 k€	1,6%
subvention OD	173 k€	0,2%	173 k€	0,3%
subvention CR	426 k€	0,6%	426 k€	0,7%
subvention AL	0 k€	0,0%	0 k€	0,0%
Autres subventions	226 k€	0,3%	226 k€	0,4%
Emprunts	62 632 k€	87,1%	51 032 k€	86,0%
FP	3 857 k€	5,4%	3 482 k€	6,0%
* Besoins de fonds gratuits (Coûts hors emprunts et hors aides Etat et ANRU)	6 799 k€	9,5%	6 124 k€	10,3%
<b>Programme d'améliorations</b>	Total 2017-2026	%(2017-2026)	Total 2017-2024	%(2017-2024)
<b>Logement</b>	1230		995	
Coût de revient	23 443 k€	100,0%	21 229 k€	100,0%
Etat	0 k€	0,0%	0 k€	0,0%
ANRU	495 k€	2,1%	495 k€	2,5%
subvention communes	2 923 k€	12,5%	2 451 k€	11,6%
subvention GP	2 923 k€	12,5%	2 461 k€	11,6%
subvention OD	469 k€	2,0%	469 k€	2,2%
subvention CR	231 k€	1,0%	231 k€	1,1%
subvention AL	72 k€	0,3%	72 k€	0,3%
Autres subventions	370 k€	1,6%	370 k€	1,7%
Emprunts	13 615 k€	58,1%	12 659 k€	60,2%
FP	2 343 k€	10,0%	2 123 k€	10,0%
* Besoins de fonds gratuits (Coûts hors emprunts et hors aides Etat et ANRU)	8 691 k€	37,0%	7 723 k€	36,4%
<b>Programme de renouvellement de composants</b>	Total 2017-2026	%(2017-2026)	Total 2017-2024	%(2017-2024)
<b>Logement</b>	0		0	
Coût de revient	11 049 k€	100,0%	9 118 k€	100%
Etat	0 k€	0,0%	0 k€	0%
ANRU	0 k€	0,0%	0 k€	0%
subvention GP	2 458 k€	21,1%	1 939 k€	22%
Autres subventions	115 k€	1,0%	115 k€	1%
Emprunts	1 703 k€	14,4%	223 k€	2%
FP	7 532 k€	63,6%	6 781 k€	74%
* Besoins de fonds gratuits (Coûts hors emprunts et hors aides Etat et ANRU)	10 030 k€	84,7%	8 780 k€	96%
<b>Programme de démolition</b>	Total 2017-2026	%(2017-2026)	Total 2017-2024	%(2017-2024)
<b>Logement</b>	500		500	
Coût de revient	6 372 k€	100,0%	6 482 k€	100,0%
Etat	0 k€	0,0%	0 k€	0,0%
ANRU	4 252 k€	66,7%	4 202 k€	64,8%
subvention communes	513 k€	8,0%	523 k€	8,0%
subvention GP	762 k€	11,9%	702 k€	10,8%
subvention OD	388 k€	6,1%	388 k€	5,9%
subvention CR	0 k€	0,0%	0 k€	0,0%
subvention AL	0 k€	0,0%	0 k€	0,0%
Emprunts	2 497 k€	39,2%	2 467 k€	38,1%
FP	4 400 k€	69,2%	4 400 k€	68,0%
* Besoins de fonds gratuits (Coûts hors emprunts et hors aides Etat et ANRU)	4 400 k€	69,2%	4 400 k€	68,0%



# ANNEXES

## Annexe 3A

### Programme de Constructions Neuves

Avec aides externes prévisionnelles de Grand Périgueux et des Communes de la CDA

En k€ constants

Livraison	Nb de lgts	Coût	ANRU	Etat	Subvention Collec. Loc	Subvention Commune	Subvention Grand Périgueux	Subvention Conseil Départemental	Subvention Conseil Régional	Subvention %	Autres subventions	Emprunts	FP
2017	34	4 076	-	134	209	53	59	51	42	-	76	3 573	86
2018	6	772	-	26	45	9	9	-	27	-	1	610	81
2019	28	4 415	-	266	227	74	42	27	54	-	1	3 561	360
2020	166	19 379	-	665	1 107	451	162	21	273	-	136	16 405	1 369
2021	44	5 428	67	83	226	101	101	25	-	-	-	4 811	240
2022	74	8 743	67	182	316	146	146	25	-	-	4	7 705	470
2023	74	8 743	67	182	316	146	146	25	-	-	3	7 706	470
2024	16	7 764	-	204	198	99	99	-	-	-	5	6 952	406
2025	50	6 250	-	163	150	75	75	-	-	-	-	5 750	186
2026	50	6 250	-	163	150	75	75	-	-	-	-	5 750	186
<b>TOTAL</b>	<b>392</b>	<b>71 820</b>	<b>201</b>	<b>2 067</b>	<b>2 940</b>	<b>1 230</b>	<b>1 114</b>	<b>173</b>	<b>426</b>	<b>-</b>	<b>226</b>	<b>62 532</b>	<b>3 057</b>

### Opérations nouvelles

Opération	Commune	Année de Livraison	Nombre de logements	Coût	Subvention ANRU	Subvention d'Etat	Subvention Collec. Loc	Subvention Commune	Subvention Grand Périgueux	Subvention Conseil Départemental	Subvention Conseil Régional	Subvention %	Autres subventions	Emprunts	Fonds propres
CHAMPEVREL 1 lgts	CHAMPEVREL	2017	4	522	0	13	59	41	-	-	6	12	0	0	691
RAYNAL 2 10 lgts	PERIGUEUX	2017	20	2115	0	95	54	12	12	16	0	0	0	0	1865
CHATEAU L'EVÊQUE 10 lgts	CHATEAU L'EVÊQUE	2017	10	1366	0	26	02	47	-	-	30	0	0	0	1214
LACOMBE 8 lgts	PERIGUEUX	2018	6	772	0	28	46	9	0	0	27	0	0	0	619
MAZY 14 lgts	PERIGUEUX	2020	14	1630	0	52	109	21	21	25	40	0	0	2	1283
CAMPJAC 6 10 lgts	PERIGUEUX	2019	16	1767	0	200	74	15	15	15	30	0	0	0	1319
LAVOISIER 8 lgts	PERIGUEUX	2016	6	1153	0	39	04	12	12	12	24	0	0	0	972
COURSAC 2 10 lgts	COURSAC	2019	16	1475	0	27	97	47,475	16	-	30	0	0	0	1270
SANJAC 4 lgts	SANJAC	2020	4	786	0	11	05	77	6	-	12	0	0	0	626
SALICOURDE 20 lgts	PERIGUEUX	2020	20	2478	0	90	192	45	67	0	96	0	0	0	2692
ANTOINE ATEL 23 lgts	ANTOINE	2020	23	2876	0	290	212	72,415	126	0	16	0	0	0	1701
CHATEAU L'EVÊQUE 2 6 lgts	CHATEAU L'EVÊQUE	2009	6	637	0	37	03	22,5	22,5	0	16	0	0	0	530
COMBE DES DAVES 8 lgts	CHAMPEVREL	2020	8	1037	0	16	48	12	12	-	24	0	0	0	904
CHAMPEVREL NEFA 43 Lgts	CHAMPEVREL	2020	43	4514	0	07	129	61,5	61,5	-	6	0	0	0	4109
BASSELAC 24 lgts	BASSELAC	2020	24	2605	0	32	227	119	36	-	72	0	0	0	3172
ROBOT SEGRÉDÉ	PERIGUEUX	2020	12	1445	0	32	36	19	19	-	0	0	0	0	854
NEPRLU CHAMERS 1	CHAMERS	2021	16	2178	07	0	146	82	82	24,8	0	0	0	0	1821
BRVILLE 30 lgts	PERIGUEUX	2022	30	3315	0	97	50	49	45	-	4	0	0	0	2593
NEPRLU CHAMERS 2	CHAMERS	2022	16	2178	07	0	146	82	82	24,8	0	0	0	0	1821
PEY-HARRY 30 lgts	BOULAZAC	2023	30	3315	0	97	50	49	45	-	4	0	0	0	2593
NEPRLU CHAMERS 3	CHAMERS	2023	16	2178	07	0	146	82	82	24,8	0	0	0	0	1821
POZZI 40 lgts	PERIGUEUX	2024	40	4514	0	178	120	60	60	-	6	0	0	0	3665
<b>TOTAL</b>			<b>392</b>	<b>65520</b>	<b>201</b>	<b>1404</b>	<b>2322</b>	<b>1022,86</b>	<b>608</b>	<b>172,8</b>	<b>426</b>	<b>0</b>	<b>226</b>	<b>24072</b>	<b>3692</b>

### Programme de Constructions Neuves

Opérations non identifiées

En k€ constants

Année de Livraison	Nombre de logements	Coût	Subvention d'Etat	Subvention Collec. Loc	Subvention Commune	Subvention Grand Périgueux	Emprunts	Fonds propres
2021	26	3250	84,5	78	39	39	2990	97,5
2022	26	3250	84,5	78	39	39	2990	97,5
2023	26	3250	84,5	78	39	39	2990	97,5
2024	26	3250	84,5	78	39	39	2990	97,5
2025	50	6250	162,5	150	75	75	5750	187,5
2026	50	6250	162,5	150	75	75	5750	187,5
<b>TOTAL</b>	<b>204</b>	<b>25500</b>	<b>663</b>	<b>612</b>	<b>306</b>	<b>306</b>	<b>23460</b>	<b>765</b>

# ANNEXES

## Annexe 3B

### Programme de Réhabilitation et renouvellement de composants

Avec aides externes prévisionnelles de Grand Périgueux et des Communes de la CDA

En K€ constants

Livraison	Nb de logs	Coût	ANRU	Etat	Subvention Cof.f.foc	Subvention communes	Subvention GP	Subvention Conseil Départemental	Subvention Conseil Régional	Subvention Action Logement	Autres subventions	Total emprunts	Fonds propres Investis
2017													
2018	47	309					60	60				278	31
2019	40	739			120	60						545	74
2020	114	638			342	171	171					232	64
2021	215	4 759	82		922	461	461	45	45	71	71	3 043	476
2022	418	9 389	331		2 391	1 196	1 196	333	96		154	5 144	940
2023	60	1 424	82		733	367	367	90	90		144	143	142
2024	101	3 971			393	197	197					1 181	396
2025	105	534			315	158	158					165	54
2026	130	1 680			630	315	315					881	169
2017-2025	1 210	23 443	495		5 846	2 923	2 923	468	231	72	370	13 615	2 346

## Programme de réhabilitation

Nom du groupe	Commune	Année de MES	Nombre de logements	Prix de revient de l'opération	Subvention ANRU	Subvention Etat	Subvention Cof.foc	Subvention Commune	Subvention Grand Périgueux	Subvention Conseil Départemental	Subvention Conseil Régional	Subvention Action Logement	Autres subventions	Total emprunts	Fonds propres Investis
11 RUE LACOMBE	PERIGUEUX	2010	47	309 K€	0 K€	0 K€	9 K€	0 K€	0 K€				0	278 K€	31 K€
LE TOULON 3	PERIGUEUX	2010	40	739 K€	0 K€	0 K€	120 K€	60 K€	60 K€				0	545 K€	74 K€
23 LOGIS RUE DU 84 ARTILLERIE	PERIGUEUX	2020	54	210 K€	0 K€	0 K€	108 K€	54 K€	54 K€				0	81 K€	21 K€
22 LOGIS 27 RUE 04 ARTILLERIE	PERIGUEUX	2020	58	119 K€	0 K€	0 K€	60 K€	30 K€	30 K€				0	47 K€	12 K€
16 FONTAINE DES MALADES	PERIGUEUX	2020	68	309 K€	0 K€	0 K€	174 K€	87 K€	87 K€				0	304 K€	31 K€
158 MONDOUX	PERIGUEUX	2021	144	2 789 K€	0 K€	0 K€	432 K€	216 K€	216 K€				0	2 087 K€	279 K€
RUE JEAN MACE	PERIGUEUX	2021	41	397 K€	0 K€	0 K€	123 K€	62 K€	62 K€				0	394 K€	50 K€
114 LOGIS CHAMBERS	CHAMBERS	2021	30	1 161 K€	82 K€	0 K€	267 K€	183 K€	183 K€	45 K€	45 K€	72 K€	72 K€	364 K€	117 K€
BAT D CHAMBERS	CHAMBERS	2022	04	2 168 K€	158 K€	0 K€	283 K€	410 K€	410 K€	56 K€	56 K€		154	367 K€	237 K€
BAT E BIS E TER CHAMBERS	CHAMBERS	2022	32	479 K€	18 K€	0 K€	190 K€	103 K€	103 K€	48 K€			0	360 K€	48 K€
BAT F F BIS CHAMBERS	CHAMBERS	2022	128	2 365 K€	115 K€	0 K€	704 K€	392 K€	392 K€	389 K€			0	1 641 K€	237 K€
RUE JEAN PAGES 300	PERIGUEUX	2022	16	264 K€	0 K€	0 K€	43 K€	24 K€	24 K€				0	189 K€	29 K€
LE VIGNAUD / LES HAUTS D'ACONA	BOULAZAC	2022	100	2 912 K€	0 K€	0 K€	840 K€	270 K€	270 K€				0	2 081 K€	391 K€
RATE CHAMBERS	CHAMBERS	2023	69	1 424 K€	82 K€	0 K€	733 K€	367 K€	367 K€	50 K€	50 K€	0 K€	144 K€	143 K€	142 K€
RUE RIBOT	PERIGUEUX	2024	12	617 K€	0 K€	0 K€	36 K€	18 K€	18 K€				0	320 K€	61 K€
RUE GIEGFRED	PERIGUEUX	2024	60	3037	0	0	177 K€	88,5	88,5				0	2 557 K€	309
LAKANAL	PERIGUEUX	2024	30	317 K€	0 K€	0 K€	160 K€	80 K€	80 K€				0	103 K€	32 K€
LES JAUBERT	PERIGUEUX	2025	105	534 K€	0 K€	0 K€	315 K€	158 K€	158 K€				0	165 K€	54 K€
LE TOULON	PERIGUEUX	2026	50	904 K€	0 K€	0 K€	260 K€	130 K€	130 K€				0	321 K€	93 K€
P.S.R CHAMBERS / JEAN MACE	CHAMBERS	2016	06	701 K€	0 K€	0 K€	160 K€	75 K€	75 K€				0	31 K€	20 K€
LE TOULON 2	PERIGUEUX	2018	50	515 K€	0 K€	0 K€	140 K€	70 K€	70 K€				0	319 K€	56 K€
			1204	23 443 K€	495 K€	0 K€	4 810 K€	2 923 K€	2 923 K€	468 K€	231 K€	72 K€	370 K€	13 615 K€	2 346 K€

## Programme de Renouvellements de composants

Année de MES	Prix de revient de l'opération	Subvention GP	autres subventions	Prêt	FP
2017	1039	250			789
2018	1311	250	116	223	723
2019	1047	250			797
2020	978	260			728
2021	980	260			710
2022	1261	260			1011
2023	1261	260			1011
2024	1261	260			1011
2025	1366	260		740	375
2026	1366	260		740	375

# ANNEXES

Annexe 3C  
Programme de Démolitions  
En ké constants

Livraison	Nb de logts	Coûts dont Remb des KR D	Subventions d'Etat	Subvention ANRU	Subventions Collec. Loc	Subvention Commune	Subvention Grand Périgueux	Subvention Conseil Départemental	Subvention Conseil Régional	Fonds propres
2017	5	38	-	-	12	6	6	-	-	26
2018	228	2 359	-	450	533	133	12	388	-	1 376
2019	16	154	-	-	12	6	6	-	-	142
2020	4	23	-	-	12	6	6	-	-	11
2021	129	4 295	-	2 772	762	381	381	-	-	761
2022	54	1 149	-	797	324	162	162	-	-	28
2023	64	674	-	273	258	129	129	-	-	143
2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2026	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>500</b>	<b>8 692</b>	<b>-</b>	<b>4 292</b>	<b>1 913</b>	<b>823</b>	<b>702</b>	<b>388</b>	<b>-</b>	<b>2 487</b>

Nom du groupe	Nom de la tranche		Année	Nombre de logements	Coûts Démolition	Fonds propres	Subventions d'Etat	Subvention ANRU	Subventions Collec. Loc	Subvention Commune	Subvention Grand Périgueux	Subvention Conseil Départemental	Subvention Conseil Régional
RUE COMBE DES DAMES(PAVILLON)	Démolitions reconstruction	PERIGUEUX	2017	4	23	11	-	-	12	6	6	-	-
CITE DE CAMPNAC	Démolitions-Reconstruction	CAMPNAC	2017	1	16	15	-	-	-	-	-	-	-
RUE COMBE DES DAMES(PAVILLON)	Démolitions-Reconstruction	PERIGUEUX	2018	4	23	11	-	-	12	6	6	-	-
4 PAV. RUE COMBE DAMES	Démolitions-Reconstruction	CHAMPEVANEL	2018	4	26	14	-	-	12	6	6	-	-
SALTOURDE	Démolitions-Reconstruction	PERIGUEUX	2019	220	2310	1361	-	450	509	121	-	363	-
RUE FIBOT	Démolition	PERIGUEUX	2019	12	131	131	-	-	-	-	-	-	-
RUE COMBE DES DAMES(PAVILLON)	Démolitions-Reconstruction	PERIGUEUX	2019	4	23	11	-	-	12	6	6	-	-
RUE COMBE DES DAMES(PAVILLON)	Démolitions-Reconstruction	PERIGUEUX	2020	4	23	11	-	-	12	6	6	-	-
RUE COMBE DES DAMES(PAVILLON)	Démolitions reconstruction	PERIGUEUX	2021	4	24	12	-	-	12	6	6	-	-
CITE JEAN MOULIN CHAMBERS	tranche 1	CHAMBERS	2021	21	414	27	-	261	126	63	63	-	-
RESIDENCE C	Démolition 104 logements	CHAMBERS	2021	104	1667	722	-	2618	624	312	312	-	-
CITE JEAN MOULIN CHAMBERS	tranche 2	CHAMBERS	2022	22	433	28	-	273	132	66	66	-	-
BÂTE BIS ET TER CHAMBERS / RESIDENCE ETER		CHAMBERS	2022	32	716	0	-	324	162	81	81	-	-
RUE DU PR. POZZI	Démolitions-Reconstruction	PERIGUEUX	2023	42	241	115	-	-	126	63	63	-	-
CITE JEAN MOULIN CHAMBERS	tranche 3	CHAMBERS	2023	22	433	28	-	273	132	66	66	-	-
<b>TOTAL</b>				<b>500</b>	<b>6692</b>	<b>2487</b>	<b>-</b>	<b>4292</b>	<b>1913</b>	<b>823,32</b>	<b>702</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

# ANNEXES

Annexe 3d  
Programme de Cessions  
En K€ constants

		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	TOTAL
RUE GIEGFRIED	nombre de logements			222	0	0	0	0	0	0	0	222
	Prix net de cession en K€			2	2	2	2	2	2	2	2	14
14 PAV. RUE O. DES DAMES	nombre de logements		2	2	2	2	2	2	2	2	2	14
	Prix net de cession en K€	0	104	104	104	104	104	104	104	0	0	728
RUE DES TERTURIERS	nombre de logements		0	0	159	159	159	159	159	159	0	804
	Prix net de cession en K€	0	0	0	3	3	3	3	3	3	0	18
RUE EUGENE LE ROY	nombre de logements		0	0	132	132	132	132	132	0	0	516
	Prix net de cession en K€	0	0	0	3	3	3	3	3	0	0	12
GAY-LUSBAC 2	nombre de logements		0	0	0	92	177	177	177	0	0	446
	Prix net de cession en K€	0	0	0	3	3	3	3	3	0	0	20
RUE J. A. S. PERRY	nombre de logements		0	0	78	141	141	141	141	141	0	572
	Prix net de cession en K€	0	0	0	8	8	8	8	8	0	0	32
RUE NOTRE DAME	nombre de logements		0	0	0	89	141	0	0	0	0	230
	Prix net de cession en K€	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RUE SAINT FRONT	nombre de logements		0	0	0	7	120	120	0	0	0	227
	Prix net de cession en K€	0	0	0	1	1	1	1	1	1	1	6
RUE BOOTEUR GALMETTE	nombre de logements		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Prix net de cession en K€	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
70 RUE LOUIS BLANC	nombre de logements		0	54	0	0	0	0	0	0	0	54
	Prix net de cession en K€	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
RUE DE L'ACQUEDUC	nombre de logements		0	0	47	0	0	0	0	0	0	47
	Prix net de cession en K€	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
17 RUE GRONVADT	nombre de logements		0	0	0	79	0	0	0	0	0	79
	Prix net de cession en K€	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6, RUE DE LYON	nombre de logements		0	0	0	0	12	0	0	0	0	12
	Prix net de cession en K€	0	0	0	0	0	491	0	0	0	0	491
RUE DE TOURVILLE	nombre de logements		0	0	0	1	0	0	0	0	0	1
	Prix net de cession en K€	0	0	0	119	0	0	0	0	0	0	119
187 RTE DE LYON	nombre de logements		0	0	0	1	1	1	1	0	0	5
	Prix net de cession en K€	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4 PLACS DU GONNERC	nombre de logements		0	0	0	60	78	78	78	0	0	148
	Prix net de cession en K€	0	0	0	0	1	1	1	1	0	0	4
280 ROUTE D'ANNOULEME	nombre de logements		0	0	0	0	160	0	0	0	0	160
	Prix net de cession en K€	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RUE PUEBLA	nombre de logements		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Prix net de cession en K€	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
RUE PAUL MAZY	nombre de logements		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Prix net de cession en K€	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
SI Garages de Mécidor	nombre de logements		0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
	Prix net de cession en K€	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Vente terrain M1190J	nombre de logements		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Prix net de cession en K€	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Terrain alloué ANRU 1	nombre de logements		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Prix net de cession en K€	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
vale Foyer	nombre de logements		0	40	0	0	0	0	0	0	0	40
	Prix net de cession en K€			706								706
Nombre total de logements vendus		0	4	64	18	48	21	18	11	9	0	178
Prix net de cession		0	258	1438	1059	1879	1005	1450	630	169	0	7497

# ANNEXES

## Annexe 4

### Tableau emploi ressources

2017-2024		Ressources	%	Emplois
Mesures internes	14 942 k€	39,7%	Déficit potentiel financier 2016	723 k€
vacances (pour titres aux actifs patrimoniaux payés)	6 788 k€	18,0%	Excédent exploitation courante 2017-2024	5 878 k€
Frais de personnel	295 k€	0,8%	Titre de jeu	2 029 k€
	446 k€		dont impact RLS	
Cessions	7 413 k€	19,7%	Variation de PCE	1 203 k€
			Eléments exceptionnels d'auto-financement	-2 483 k€
			Autres variations potentiel financier	1921 k€
			Déficit potentiel financier avant mesures internes et mesures patrimoniales, avec RLS	5 493 k€
Total aides collectivités locales	15 718 k€	41,7%	Mesures patrimoniales	32 320 k€
COMMUNES MEMBRES DE LA CADAP	5 412 k€		Opérations nouvelles	3 595 k€
GRAND PÉRIGUEUX	8 021 k€		Besoins de financements	6 178 k€
CONSEIL DEPARTEMENTAL	1 028 k€		Impacts liés aux opérations nouvelles (hors impact vacances)	-2 593 k€
CONSEIL REGIONAL	657 k€		Améliorations	18 908 k€
CGILS	7 000 k€	18,5%	Besoins de financements	17 685 k€
			Impacts liés aux aménagements (hors impact vacances induit)	1 223 k€
			Démolitions	9 367 k€
			Besoins de financements	4 579 k€
			Impacts liés aux démolitions (hors impact vacances induit)	4 789 k€
			Cessions	450 k€
			Besoins de financements	0 k€
			Impacts liés aux cessions (hors impact vacance induit)	450 k€
			Potentiel Financier 2024	-153 k€
Total ressources	37 660 k€	100%	Total emplois	37 660 k€
RLS au titre de la pérennisation	2 029 k€		potentiel Financier 2024 avec pérennisation	1 875 k€
Total ressources avec RLS	39 689 k€		Total emplois avec RLS	39 689 k€



## Conseil d'Administration

SEANCE DU  
26 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six septembre, le Conseil d'Administration de GRAND PERIGUEUX HABITAT, OFFICE PUBLIC de L'HABITAT du GRAND PERIGUEUX s'est réuni Salle du Conseil, au Siège de l'Office sur convocation de Monsieur le Président de GRAND PERIGUEUX HABITAT.

### ETAIENT PRESENTS :

M. AUZOU Jacques ; Mme BABOULENE Agnès ; Mme BORDÈS Mireille ; Mme BRUNAUD Agnès  
Mme CLEMENT Marie-Aude ; M. DEPRADE Jean-Bernard ; Mme DORET Catherine  
Mme FRISON-LEFEVRE Frédérique ; M. GERAUD Serge ; M. KHOLLER Didier ; Représentant de l'Etat  
M. LABOYE Michel ; M. LECOMTE Christian ; M. MENENDEZ Miguel ; M. MOSSION Laurent ;  
M. PAPATANASIOS Franck ; M. PROTANO Pascal ; M. ROUSSARIE Jean-Pierre  
Mme SPETTINAGEL Nadine ; M. SUDREAU Jean-Louis ; M. VALLAEYS Philippe ; Mme VARAILLON Jocelyne  
M. FLORENT Vincent : Représentant du personnel

### ETAIT REPRESENTE :

M. LEFEUVRE Serge par M. LABOYE Michel

### ETAIT EXCUSEE :

Mme DARTENCET Elisabeth

### Assistaient à la réunion :

Mme CHAROUSSET Agnès, Directrice Générale de GRAND PERIGUEUX HABITAT  
M. SAGE Philippe, Directeur Général Adjoint de GRAND PERIGUEUX HABITAT  
Mme ARQUET Audrey, Secrétaire de séance

### Etait présent :

M. SORGE Arnaud, Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux

1 - Délibération de principe portant sur la fusion de Grand Périgueux Habitat avec Dordogne Habitat et son rattachement à un Syndicat Mixte ;

La loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 et le projet de loi Elan, actuellement en débat parlementaire, met en œuvre une réorganisation des tissus des organismes HLM nécessitant leur regroupement.

A l'échelle locale, le rapprochement des deux Offices Publics de l'Habitat avait déjà fait l'objet de réflexion depuis plusieurs années, sans qu'aucun projet n'aboutisse.

Page 1 sur 2

## ANNEXES

Le contexte actuel, les difficultés financières de Grand Périgueux Habitat à court terme, et la volonté des pouvoirs politiques locaux, qui souhaitent disposer d'un outil habitat fort et garant des missions de service public, ont amené à reposer cette perspective de façon concrète.

Depuis un an, les collectivités de rattachement de Grand Périgueux Habitat et de Dordogne Habitat se sont accordées afin de s'assurer de l'opportunité de cette démarche et de trouver une solution permettant l'équilibre des représentations des territoires au sein de la gouvernance de cet opérateur habitat unique.

La création d'un Syndicat Mixte regroupant l'EPCI le Grand Périgueux et le Département de la Dordogne, et possiblement ouvert à d'autres EPCI, est proposée. Ce Syndicat Mixte constituerait le cadre de gouvernance de l'Office Public de l'Habitat fusionné.

Ainsi, Grand Périgueux Habitat et Dordogne Habitat se rattacheraient à ce Syndicat Mixte et simultanément à cette démarche de rattachement, ces deux Offices Publics de l'Habitat fusionneraient.

La date proposée de prise d'effet de ces actions serait le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Afin d'apporter les éléments de décisions à la prochaine séance du Conseil d'Administration sur ce projet de fusion et de rattachement :

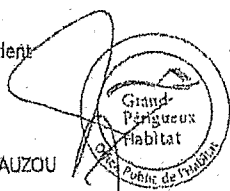
Les membres du Conseil d'Administration ont décidé à l'unanimité des votants (2 absents) :

- ✓ d'autoriser la Directrice Générale à mettre en œuvre tous les moyens afin de rendre exécutoire cette délibération et proposer le contenu de la délibération portant avis en vue du prochain Conseil d'Administration.

A Périgueux, le 27 septembre 2018

Le Président

Jacques AUZOU



Page 2 sur 2



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

### ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

#### Délibération n° 19-07 du 14 janvier 2019

"Lascaux, l'Exposition internationale".

Réforme et destruction de mobiliers scénographiques.

DATE DE LA CONVOCATION : 2 janvier 2019

PRÉSIDENT(E) DE SÉANCE : Germinal PEIRO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Stéphane DOBBELS

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier BAZINET, Gaëlle BLANC-LAJONIE, Thierry BOIDÉ, Mireille BORDES, Christelle BOUCAUD, Francine BOURRA, Dominique BOUSQUET, Carline CAPPELLE, Sylvie CHEVALLIER, Thierry CIPIERRE, Corinne DE ALMEIDA, Henri DELAGE, Stéphane DOBBELS, Jean-Fred DROIN, Maryline FLAQUIÈRE, Nicole GERVAISE, Cécile LABARTHE, Michel LAJUGIE, Bruno LAMONERIE, Colette LANGLADE, Jean-Michel MAGNE, Marie-Lise MARSAT, Elisabeth MARTY, Laurent MOSSION, Jeannik NADAL, Thierry NARDOU, Juliette NEVERS, Germinal PEIRO, Brigitte PISTOLOZZI, Marie-Pascale ROBERT-ROLIN, Annie SEDAN, Marie-Claude VARAILLAS, Colette VEYSSIÈRE, Marie-Rose VEYSSIÈRE, Armand ZACCARON, Régine ANGLARD.

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) AVEC POUVOIR :

Jacques AUZOU	pouvoir à	Marie-Claude VARAILLAS	Pascal BOURDEAU	pouvoir à	Juliette NEVERS
Christel DEFOULNY	pouvoir à	Thierry BOIDÉ	Frédéric DELMARÈS	pouvoir à	Cécile LABARTHE
Joëlle HUTH	pouvoir à	Thierry CIPIERRE	Michel KARP	pouvoir à	Colette LANGLADE
Jean-Paul LOTTERIE	pouvoir à	Jean-Michel MAGNE	Nathalie MANET-CARBONNIÈRE	pouvoir à	Régine ANGLARD
Natacha MAYAUD	pouvoir à	Laurent MOSSION	Serge MERILLOU	pouvoir à	Marie-Lise MARSAT
Christian TEILLAC	pouvoir à	Jean-Fred DROIN	Michel TESTUT	pouvoir à	Mireille BORDES

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) SANS POUVOIR :

Adib BENFEDDOUL, Pascal PROTANO

RAPPORTEUR : Juliette NEVERS

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Pour : 48

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Non-participation(s) : 0

Excusé(s) sans pouvoir : 2

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DORDOGNE

## ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2019

Délibération n° 19-07 du 14 janvier 2019

"Lascaux, l'Exposition internationale".  
Réforme et destruction de mobiliers scénographiques.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté par M. le Président du Conseil départemental,

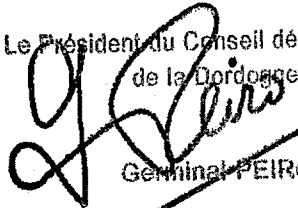
VU l'avis des 6ème et 1ère Commissions,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DECIDE de réformer et de retirer de l'inventaire départemental les mobiliers scénographiques de « Lascaux, l'Exposition internationale » suivants :

Numéro d'inventaire	Année d'acquisition	Désignation	Valeur d'acquisition TTC
18311	2012	<b>Module M5 : Interprétations</b> M5.1 – La Vache noire ⇒ cellule de projection composée d'un assemblage de caissons en bois ; titre découpé	71.978,46 €
		<b>Module M5 : Interprétations</b> M5.1 – La Vache noire ⇒ 18 assises bois et tissu	10.548,72 €
		<b>Module M8 : Pourquoi</b> M8.0 ⇒ Podium avec 8 assises en bois lasuré ; cloisons bois	54.445,51 €

AUTORISE la Société Publique Locale (SPL) « Lascaux, l'Exposition internationale », gestionnaire de l'exposition, à procéder aux opérations de destruction/abandon desdits mobiliers scénographiques à Johannesburg (Afrique du Sud), sous l'autorité des Douanes et conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président du Conseil départemental  
de la Dordogne  
  
Geminal PEIRO



**TABLE DES MATIERES**

N° de la Délibération	Objet	Pages
	<b>B</b>	
	<b><u>BUDGETS ET COMPTES</u></b>	
1	Rapport général.....	1
3	Passage à la nomenclature M57 - Apurement du compte 1069.....	25
	<b>C</b>	
	<b><u>CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES</u></b>	
4	Rapport de suivi des actions entreprises dans le domaine touristique dans le cadre des recommandations formulées en 2017 par la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine. ....	27
	<b><u>CULTURE</u></b>	
7	"Lascaux, l'Exposition internationale". Réforme et destruction de mobiliers scénographiques.....	166
	<b>E</b>	
	<b><u>ENVIRONNEMENT</u></b>	
5	Rapport sur la situation en matière de développement durable - année 2018.	42
	<b>L</b>	
	<b><u>LOGEMENT</u></b>	
6	Politique Départementale de l'Habitat. Protocole de rétablissement à l'équilibre de Grand Périgueux Habitat. Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS).....	124
	<b>P</b>	
	<b><u>PERSONNEL DEPARTEMENTAL</u></b>	
2	Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein du Département de la Dordogne.....	3

